

LE COMPAGNON

DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

GRATUIT

TRIMESTRIEL / N°00 / AVRIL-MAI-JUIN 2019

Enjeux et défis du BTP aujourd'hui en Côte d'Ivoire

Actualité du secteur 15

L'immobilier commercial et hôtelier :
de nouvelles niches à Abidjan

Matériaux et matériels 31

Les différents types de ciment en Côte d'Ivoire :
état des lieux, classification et utilisation

54 Portrait

Menin Messou :
Premier Docteur-Ingénieur
des Ponts et Chaussées de Côte d'Ivoire

66 Dans ce numéro, figure
le Bulletin d'officialisation des prix



Ciment Bélier CemRoute

Liant Hydraulique Routier - LHR N4-S70

POUR TOUS
TYPES DE SOLS

NOUVEAU

Vpaw

ÉVITE LES
FISSURATIONS

VENDU
EN VRAC



Ciment Bélier
CemRoute

Stabilisation de tout type de sol

LafargeHolcim
Côte d'Ivoire

www.lafargeholcim.ci



+225 21.75.51.22
+225 21.75.51.33

ÉDITO



LE COMPAGNON DU BTP : Voici votre magazine !

Par Philippe Eponon, Directeur de Publication

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (Btp) compte au nombre des principaux secteurs qui concourent aux performances macro-économiques de la Côte d'Ivoire et à son développement aux côtés de l'agriculture, des transports, de la finance, de l'industrie, du développement social. En témoigne le rapport : **La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 2016**, publié par la Direction Générale de l'Économie du Ministère de l'Économie et des Finances.

Preuve de cette performance, « *l'indicateur avancé des Btp renoué* » construit à partir de la consommation nationale des produits (gravier, sable de lagune, bitume, ciment, matériaux de construction, tôle, bac, fils et câbles électriques) a connu une nette progression passant de 105,8% en 2011 à 277,3% en 2015, selon l'Institut National de la Statistique (Ins) cité par le rapport. Par ailleurs, une **Note sur la situation économique en Côte d'Ivoire 2017-2018**, du Ministère de l'Économie et des Finances, situe la progression de l'industrie du Btp en 2016 à + 22,1% dans le secteur secondaire (+ 15,2%). Une estimation de + 12,0% de progression en 2017, des prévisions 2018 de 21,0% à l'intérieur du secteur secondaire et des perspectives 2019-2020 de l'ordre de + 18,2% au sein d'un secteur secondaire en progression annuelle de 10,3%.

Enfin, selon la répartition en pourcentage du Pib, le Btp devrait connaître une progression continue selon les estimations en 2016 (5,3%), 2017 (5,6%) ; et les prévisions en 2018 (6,4%), 2019 (7,1%), 2020 (7,9%), 2021 (8,7%) et en 2022 (9,5%) à l'intérieur d'un secteur secondaire qui devrait croître de 27,5% à 31,7% sur la période 2016-2022. (Source : MEF/DGE, MPD/INS).

Malgré son dynamisme dans l'économie nationale, la corporation est l'une des rares à ne pas disposer de canal de communication. Ainsi, depuis trois ans, en ma qualité de Président du Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux publics (Gibtp), mon équipe et moi avons fixé avec

le conseil d'administration comme objectif l'amélioration de la communication de notre secteur d'activité. Cela passe, entre autres, par la réalisation d'un magazine spécifique à notre faïtière, dont nous avons souhaité la publication en cette année 2019. Tout ceci, par le biais d'un partenariat avec l'agence Axes Marketing.

Je peux à présent le dire avec la satisfaction du devoir accompli : l'objectif est atteint, puisque vous tenez entre vos mains, le numéro zéro du magazine paru en avril 2019, dénommé : **LE COMPAGNON du Bâtiment et des Travaux Publics**. C'est un magazine d'information, de sensibilisation et de formation de nos adhérents ainsi que des professionnels du métier. La publication s'adresse également aux pouvoirs publics, décideurs, bailleurs de fonds et tous les autres acteurs des divers secteurs, qui ont ou auront des intérêts avec le GIBTP et, plus largement, avec le secteur du BTP.

LE COMPAGNON du Bâtiment et des Travaux Publics est un périodique, précisément un trimestriel gratuit de 2000 exemplaires par tirage, et qui sera distribué aux entreprises membres, aux administrations, chancelleries, collectivités territoriales et aux partenaires techniques et financiers. Ce numéro zéro compte 84 pages avec l'ambition d'atteindre 100 pages dans les parutions à venir.

Le Salon des Infrastructures d'Abidjan (Sia), lancé en 2014 et dont la troisième édition a eu lieu en novembre 2018, vise à offrir une opportunité aux adhérents du Gibtp et d'autres opérateurs de montrer leur savoir-faire, de s'informer sur les innovations dans leur secteur d'activité, de réfléchir et de se former. En somme, d'échanger à travers des débats et des conférences sur les enjeux et défis du secteur de la construction.

Avec ce magazine, notre organisation ajoute un nouvel outil à sa stratégie de communication et de formation aussi bien pour les professionnels que le grand public.

Bonne lecture à toutes et à tous !

SOMMAIRE

05 DOSSIER

Enjeux et défis du btp aujourd'hui en Côte d'Ivoire



54

PORTRAIT

Menin messou, Premier Docteur-Ingénieur des Ponts et Chaussées de Côte d'Ivoire.



15 L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

L'immobilier commercial et hôtelier : de nouvelles niches à Abidjan.



24 CHANTIERS

Le stade olympique d'ébimpé : Un joyau architectural ultra-moderne pour une Côte d'Ivoire émergente.

31 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les différents types de ciment en Côte d'Ivoire : état des lieux, classification et utilisation

39 PROCÉDÉS ET TECHNIQUES NOUVELLES

Le préfabriqué, quel avenir ?

45 LE CONSEIL DE L'EXPERT

L'interview de Aboubakar Bamba, DGA de l'ONAD : Le BTP en saison des pluies : Les dispositions pratiques



48 BTP FORMATION ET EMPLOI

Pourquoi les normes et quelles sont les normes en matière de BTP en Côte d'Ivoire ?

51 PROFILS ET METIERS

Stéphane Kouadio, un passionné de la conduite des travaux.

60 LE DROIT DANS LE BTP

Le contentieux des Marchés publics.

66

BULLETIN DES PRIX

Travaux publics et de construction pour la période de janvier à septembre 2018.

74 ART ET CULTURE

La Maison Ganamet : Ce qui reste de ses années de gloire.

80 BON À SAVOIR

Développement des routes et transport routier en Côte d'Ivoire.

DOSSIER



ENJEUX ET DÉFIS DU BTP AUJOURD'HUI EN CÔTE D'IVOIRE



LE COMPAGNON DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS est une publication du Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP) • République de Côte d'Ivoire – Siège du GIBTP à Abidjan, Cocody Riviera Attoban, cité BAD-Lot 1606, Bonoumin- 01 BP 464 Abidjan 01 • Téléphone : 22 43 77 91 - Fax : 22 43 77 95 - Email : gibtp@aviso.ci, gibtp@gibtp.org • **Directeur de Publication** : Philippe Eponon • **Rédacteur en Chef** : Auguste Yepie • **Rédacteur en Chef Adjoint** : Paulin N. Zobo • **Rédacteurs** : Paulin N. Zobo ; Serge Hengoup ; Bellarmin Yao Kan ; Assane Niada ; Narcisse Angan ; Hervé Gobou • **Edition** : ODADE SARL (Guy Roger NABO) • **Régie publicitaire** : ODADE SARL 22 41 33 94 (Corine Yao) • **Photographes** : Gbaka Solange ; Dago Nadi Jessica • **Impression** : Imprisud • **Tirage** : 1000 • **Distribution** : ODADE SARL • **Dépôt Légal** : en cours de constitution 2019

Toute reproduction est interdite sans autorisation du GIBTP





LE BTP EN PASSE DE SUPPLANTER LES AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

Vue aérienne de la commune du Plateau. Photo DR

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (Btp) génère beaucoup d'investissements et contribue considérablement à booster les performances macroéconomiques de la Côte d'Ivoire ces quatre dernières années. La Direction générale de l'économie table cette année sur un apport de 2,8% de ce secteur au PIB national. Pris séparément toutefois, quelle est la valeur du secteur du Bâtiment dans cet ensemble ? État des lieux.

Par Serge Hengoup

Le Bâtiment se définit comme une construction immobilière, réalisée par une intervention humaine, destinée entre autres à servir d'abri, c'est-à-dire à protéger des intempéries des personnes, des biens et des activités. Il prend diverses appellations et le vocabulaire est parfois variable pour le dénommer. Ainsi, un Bâtiment se définit comme une maison, un édifice, une habitation, un logement ou un immeuble.

Historiquement, il semble que les premières réalisations faites par une intervention humaine seraient apparues au néolithique lorsque des chasseurs-cueilleurs ont commencé à domestiquer les plantes à travers

l'agriculture. Le site de Çatal Höyük en Turquie (- 6000, - 7000 av. J.-C.) en est un des tout premiers exemples, ainsi que Jéricho en Cisjordanie (- 6000 av. J.-C.).

Le fort de Dabou, réalisé en 1853, pendant l'époque coloniale, fait partie des premiers bâtiments construits en Côte d'Ivoire.

Selon le docteur Menin Messou, mémoire vivante du BTP en Côte d'Ivoire, après l'indépendance, le Président Félix Houphouët-Boigny avait émis le vœu de ne plus voir de « taudis » dans le pays et ambitionna de loger de manière décente tous les Ivoiriens. Cette initiative va aboutir à la création, le 22 mars 1962, par l'État,



Marcory Biétry, immeuble sur le boulevard VGE.

de la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (Sicogi). Dans un premier temps, cette entreprise produisait essentiellement des logements économiques à usage locatif, soit plus de 80% de sa production. Cependant, avec ce projet du Père de la nation ivoirienne, force est de constater, à en croire le témoignage du docteur Menin Messou, que la « notion de taudis » aura la peau dure.

L'expert note que nombre de logements construits en milieu rural, bien qu'en dur pour sortir des taudis, sont parfois inadaptés à l'environnement parce que n'offrant pas un cadre de vie souhaité aux populations. D'où la création, à un moment donné, du Ministère de l'Habitat et du Cadre de vie, afin de résoudre ce problème.

Plusieurs corps de métiers liés à la construction

Aujourd'hui, ce département ministériel est dénommé le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, et il a la charge de ce qui a trait au domaine du Bâtiment. Sa mission consiste à définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'urbanisme,

de foncier, d'habitat et d'architecture ; gérer le domaine et le foncier urbains ; promouvoir l'aménagement foncier ; élaborer, approuver et promouvoir les outils de planification urbaine, notamment les schémas directeurs d'urbanisme ; rénover et restructurer les quartiers urbains et moderniser les communautés villageoises ; promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions immobilières ; encadrer les professions intervenant dans le domaine de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat ; participer à la mise en œuvre de la promotion de la qualité architecturale ; promouvoir l'accession à la propriété foncière ; promouvoir l'accession à la propriété immobilière ; purger les droits coutumiers ; constituer et gérer les réserves foncières pour le compte de l'État ; enfin élaborer et mettre en œuvre un cadre institutionnel, réglementaire et financier, permettant l'émergence d'un véritable marché du logement.

A travers les missions de ce département ministériel, transparaissent les nombreux corps de métiers intervenant avant, pendant et après la construction d'un bâtiment, d'une maison, d'un édifice, etc.

A la base du processus de construction, se trouve

L'Urbaniste. C'est un professionnel qui élabore des programmes d'amélioration du cadre de vie, de développement ou de rénovation de quartiers d'une ville, des études d'impact sur l'environnement. De manière plus élargie, il est également chargé d'aménager des routes, des zones de stationnement, de faire installer des éclairages, des signalétiques urbaines ou encore construire des protections contre les nuisances sonores ou la pollution. L'urbaniste étudie tous les aspects du projet : état du quartier, faisabilité, problèmes d'environnement, données économiques, sociologiques, financières et juridiques.

Le Géomètre-expert, qui est un professionnel qui identifie, délimite, mesure, évalue la propriété immobilière publique ou privée, bâtie ou non, tant à la surface qu'en sous-sol, ainsi que les travaux qu'on y exécute. Il étudie, projette et dirige l'aménagement ou l'amélioration foncière rurale ou urbaine.

L'Architecte entre également dans cette catégorie de corps de métiers liés à la construction. Il est un technicien qui conçoit un bâtiment répondant aux besoins de son client, il traduit en plan une réflexion sur l'espace, la lumière, les volumes et les matériaux, puis conduit le chantier. L'architecte est également un conseiller fiable qui assume un rôle holistique alliant diverses exigences et diverses disciplines en un processus créatif. Et ce, tout en servant l'intérêt public et en tenant compte des questions de santé et de sécurité.

D'autres professionnels à l'instar des Notaires (spécialiste dans la gestion du patrimoine immobilier par exemple) et des Promoteurs immobiliers (vendeurs d'espaces construits ou à construire) interviennent dans le domaine du bâtiment.

Projet d'aménagement des quartiers précaires d'Abidjan

En ce qui concerne les promoteurs immobiliers, ils ont révolutionné l'histoire du bâtiment dans toute la Côte d'Ivoire, en prenant en partie la relève de l'État à cause des contraintes financières. Cependant, beaucoup reste à faire. Par ailleurs, l'environnement et le cadre de vie de nombre de sites laissent à désirer. Raison pour laquelle le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (Mclu), Bruno Koné, a fait part du souhait du gouvernement d'associer de nouveaux promoteurs à des projets immobiliers d'envergure dans le pays. C'était début mars lors d'un échange avec la presse, puis le 14 mars, lors du lancement de la 7^{ème} édition d'Archibat 2019 (Salon de l'Architecture et du Bâtiment), dont le thème de cette année est : « L'habitat pour tous ».

Par ailleurs, l'implication des architectes et autres acteurs nationaux du secteur du Bâtiment vise notamment la restructuration des quartiers précaires

du district d'Abidjan estimés à 132 et qui abritent à ce jour 1,2 million de ses populations sur un total de cinq millions, selon le ministre Bruno Koné. L'État ivoirien, avec le soutien de la Banque Mondiale, va conduire un Projet d'aménagement des quartiers restructurés d'Abidjan (Paqra), qui dans sa phase pilote permettra la restructuration de cinq quartiers des communes de Yopougon (Gesco), d'Abobo (Agoueto PK18) et de Koumassi (Grand Campement, Divo 1 et Divo 2).

Au nombre de 225, selon les chiffres fournis par le Mclu, les promoteurs immobiliers sont installés sur toute l'étendue du territoire national bien avant l'indépendance (Cf. la SIHCI, Société immobilière des habitations à bon marché de Côte-d'Ivoire, fondée par la Caisse de la France d'Outre-Mer en 1952), ils sont liés entièrement au programme des logements sociaux. C'est un concept qui tient à cœur à l'État ivoirien depuis 2013. De manière générale, à travers ces promoteurs immobiliers, l'Ivoirien qui tient à être propriétaire d'une maison doit d'abord s'acquitter d'un droit de préinscription de 30 000 FCfa.

Selon l'ordonnance n°2017-279 du 10 mai 2017, portant aménagement des dispositions du Code Général des Impôts relatives aux logements à caractère économique et social, le prix unitaire maximum de vente des logements à caractère économique est de vingt-trois millions (23 000 000) FCfa, hors taxes et celui des logements à caractère social, de douze millions cinq cent mille (12 500 000) FCFA, hors taxes.

Le citoyen qui ne souhaite pas avoir recours à un promoteur immobilier pour acquérir un logement doit suivre un processus dont la première étape le poussera à faire d'abord appel à un aménageur foncier pour obtenir un terrain. La Côte d'Ivoire compte, selon les archives du Mclu (Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme) au total 37 aménageurs fonciers agréés. L'aménageur foncier, plus communément appelé « lotisseur », est un métier qui consiste en l'achat de terrains à bâtir, la division en lots, et la viabilisation des parcelles qui définissent ainsi le lotissement. Un aménageur foncier dont le service est naturellement payant - il faut le signaler - est une entité achetant des parcelles de terrains dont il aménagera l'ensemble (intégration dans l'urbanisme, création de voiries, etc.). Il morcellera ensuite cette parcelle : en « lots » de terrains à bâtir destinés aux particuliers ou constructeurs de maisons individuelles ; en macro lots destinés aux promoteurs immobiliers.

Une fois le terrain acquis, il va falloir entamer des démarches afin d'obtenir un permis de construire au sein des services du ministère de tutelle. C'est la condition sine qua non avant d'entamer toute

construction. La construction finale de la maison, mais également son aménagement intérieur va s'étendre à des savoir-faire aussi divers que variés: la maçonnerie, la charpente, la menuiserie, la plomberie, l'électricité, la peinture, etc.

Au bout du compte, tout bâtiment pour toute maison sur le territoire ivoirien, on paie annuellement un impôt. Quel que soit le mode d'acquisition de la maison, du logement, du bâtiment ; à travers une promotion immobilière ou de manière individuelle, la Direction générale des Impôts (Dgi) exige aux contribuables deux types d'impôts fonciers. Ce sont l'impôt sur le revenu foncier (Irf) et l'impôt sur le patrimoine foncier (Ipf). Les taxes annexes à l'IRF et à l'IPF sont : la taxe de voirie, d'hygiène et d'assainissement. Cette taxe est à la charge des organismes et des personnes exonérées de l'IRF et de l'IPF et son taux est de 2 % de la valeur locative des immeubles concernées.

En outre, il y a la taxe d'habitation, qui est due par les personnes physiques ou morales en qualité de propriétaires ou de locataires. Le montant de la taxe est de 20 000 F Cfa par an et payable en deux temps.

En ce qui concerne les redevables personnes physiques, le montant de l'impôt sur le revenu foncier et/ou de l'impôt sur le patrimoine foncier dû au titre de chaque année est réduit de 25% au moment du règlement, lorsque le paiement intervient au plus tard le 31 décembre de l'année d'imposition.



Koné Bruno Nabagné, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Photo DR

Des facteurs favorisants; des recettes via l'impôt foncier

Le bâtiment sert à divers usages : habitation, bureau, commerce, entrepôt, industrie. Plus une ville est développée économiquement et peuplée, plus le nombre et la qualité du bâtiment s'en ressentent. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la ville d'Abidjan, qui est la capitale économique du pays avec ses cinq millions d'habitants, abrite la majorité des édifices publics et privés par rapport aux autres régions du pays. Le fait que 90% de l'industrie soit concentrée dans la ville et le district d'Abidjan avec l'installation et le développement du Port Autonome d'Abidjan (PAA), poumon économique de la Côte d'Ivoire (76% des échanges commerciaux, 75% des recettes douanières et 24,2 millions de trafic global de marchandises en 2018), explique pourquoi Abidjan est une destination privilégiée. Sans compter les deux millions de touristes qui atterrissent chaque année à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny pour faire les affaires ou pour des vacances. Autant de raisons pour expliquer ce boom immobilier.

Les coûts de l'immobilier commercial varient en fonction du luxe et du quartier. A Cocody comme à Biétry, le loyer mensuel des appartements dans un immeuble de luxe sont proposés entre 800 000

et deux millions de FCfa. Par ailleurs, plusieurs organisations et sociétés diversifient leurs actifs en investissant dans l'immobilier commercial soit par des constructions directes soit par des prises de participation notamment des banques et fonds d'investissement dans le secteur de l'hôtellerie.

Et quand l'immobilier se développe, cela devrait se ressentir sur le budget de l'État si l'impôt foncier est payé convenablement par les contribuables. Selon des données de la Direction générale des impôts (DGI), les objectifs qui lui ont été fixés par l'État ivoirien au titre des impôts fonciers en 2018 s'élèvent à 101 020 000 000 FCfa et les réalisations ont été de 99 417 000 000 FCfa. Certainement, pour 2019, l'objectif a été revu à la hausse à l'image de la contribution générale attendue de la DGI.

En effet, sur un budget 2019 de 7.334,3 milliards de FCfa adopté, la part attendue de la DGI est de 2.5134 milliards de FCfa pour financer la dépense publique... D'où le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (Tic) pour l'optimisation du recouvrement de toutes les taxes à travers la mise en place d'une nouvelle plateforme numérique dénommée Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (Sigici).

P. N. Zobo

Le permis de construire...

Comme l'indique si bien son nom, le permis de construire est un document administratif très important pour tout citoyen souhaitant bâtir une maison en Côte d'Ivoire. Établi par les services du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (Mclu), son application est régie par la loi n° 65-248 du 4 août 1965 ; modifiée et complétée par la loi 97523 du 4 septembre 1997. L'article premier de cette loi, qui en compte 10, stipule : « *Quiconque désire entreprendre une construction, à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un Permis de construire. Cette obligation s'impose aux personnes morales de droit public, comme aux personnes morales de droit privé. Le même permis est exigé pour les clôtures, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes, les reprises de gros œuvres, les surélévations ainsi que pour les travaux entraînant modification de la destination du bâtiment et de la distribution intérieure sur des points visés par les règlements sanitaires.* »

Un guichet unique du permis de construire est disponible au sein du ministère de tutelle. Selon les services du Guichet unique du permis de construire (Gupc), pour constituer le dossier en vue de la construction des bâtiments de type habitation de niveau R+2 et R+3 maximum, ne comportant pas de sous-sol, environ une vingtaine de pièces sont exigées. La liste de ces pièces est disponible en ligne.

La loi sur le permis de construire indique en l'article 3 que ce document ne peut être accordé que si les constructions projetées, respectent certaines conditions. Enfin l'article 4 souligne que « *Le permis de construire est périmé, si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an, à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant au moins deux années.* »

Serge Hengoup

Du Gupc à la commission du permis de construire...

Face aux difficultés, lenteurs et multiples contrôles, l'État a décidé de réorganiser le Gupc depuis le Conseil des ministres du 13 mars 2019. Le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n° 2015-195 du 24 mars 2015 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Guichet Unique du Permis de Construire, en abrégé Gupc.

Ce décret vise à mettre l'organisation et le fonctionnement du Gupc en cohérence avec les meilleures pratiques favorables à l'amélioration de l'environnement des affaires, en regroupant tous les acteurs intervenant dans le contrôle du Permis de construire dans une même structure administrative.

Ainsi, ce décret met en place une cellule unique de contrôle des constructions, regroupant le Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme, le District d'Abidjan et les communes du District d'Abidjan, en vue de mettre fin aux contrôles multiples.

Cet organe spécialisé du Gupc, dénommé Commission du Permis de Construire, est seul chargé de l'instruction des dossiers et des inspections obligatoires de terrain, note le communiqué du Conseil.

Un Identifiant Unique du Foncier

Par ailleurs, le souci d'amélioration de la gouvernance du foncier a amené le Conseil des ministres à adopter un décret instituant l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire (Idufci). « L'Idufci est un numéro alphanumérique d'identification fixe de 20 caractères généré dans le traitement des dossiers fonciers et attribué à toute parcelle située sur le territoire national et qu'elle devra obligatoirement posséder en dépit des modifications apportées à sa consistance.

L'Idufci devient ainsi le seul référentiel foncier reconnu par les administrations intervenant dans le domaine du foncier en Côte d'Ivoire. Ainsi, les structures en charge du foncier dans chaque administration sont tenues de régulariser la désignation des parcelles antérieurement immatriculées ou non dans un délai d'un an.

« Cette mesure vise à mettre un terme à la juxtaposition des différents systèmes d'identification des parcelles et à établir une numérotation continue et unique des parcelles en vue de rationaliser et de sécuriser la gestion du foncier sur l'ensemble du territoire national », explique le dit communiqué.

P. N. Zobo

BTP : TROISIÈME POURVOYEUR D'EMPLOIS EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, depuis la fin de la crise post-électorale en 2011, l'on assiste à un véritable boom du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (Btp), notamment dans le domaine particulier des grands chantiers (ponts, autoroutes, routes...) initiés par le gouvernement sur la période 2012-2016.

Par Hervé Gobou

Quand bien même un ralentissement de l'industrie du Bâtiment et des Travaux Publics (Btp) a été constaté (12 % contre 29%) en 2016, le Btp demeure un secteur majeur du développement économique et social. Cependant, tout n'est pas rose dans ce secteur ; toute chose qui nous amène à nous interroger sur ce que vaut ce secteur aujourd'hui dans une Côte d'Ivoire en pleine reconstruction.

Si le système économique libéral adopté depuis "les années Houphouët-Boigny", premier Président de la République de Côte d'Ivoire a permis l'émergence du secteur du commerce et des services, qui se positionne juste après celui de l'agriculture, il faut désormais compter, depuis quelques années, avec le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

qui devient de ce fait, un des secteurs-clé de l'économie ivoirienne.

D'emblée, il convient de faire une présentation sommaire dudit secteur. Ainsi, on notera que le Btp se caractérise par la diversité des sous-secteurs qui le composent. Et le sous-secteur des Travaux Publics (Tp) compte également de nombreux métiers. On pourra citer, pêle-mêle : les canaliseurs, les charpentiers métalliques, les constructeurs de routes, les constructeurs de voirie urbaine, les conducteurs de poids lourds, les constructeurs d'ouvrages d'art, les électriciens, les mécaniciens d'engins de chantiers, les techniciens géomètres topographes, les chefs de chantiers, les conducteurs de travaux... Et la liste n'est pas exhaustive ! Comme on peut le constater, la multiplicité des sous-



Maquette du 4^e pont d'Abidjan

secteurs fait des Travaux Publics un grand pourvoyeur d'emplois et se caractérise par une grande diversité de métiers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'adage populaire admet que "quand le bâtiment va, tout va".

En Côte d'Ivoire, l'initiative des grands chantiers permet à cette "belle palette" de métiers de faire vivre les acteurs, qu'on retrouve chaque jour sur les chantiers d'Abidjan et de l'intérieur du pays. C'est le troisième pourvoyeur d'emplois en Côte

d'Ivoire. Selon les données statistiques issues du Ministère de la Construction, entre 2015 et 2016, le secteur du bâtiment a enregistré la création d'environ 11.000 emplois par an, soit 12% de la création d'emplois en Côte d'Ivoire, se hissant ainsi au 3^e rang des secteurs pourvoyeurs d'emplois après le commerce (31%) et l'industrie manufacturière (15%). C'est le troisième pourvoyeur d'emplois en Côte d'Ivoire.

On peut affirmer, aujourd'hui, que ce secteur fait l'objet d'une certaine embellie. Il constitue d'ailleurs l'un des secteurs transversaux de la croissance économique du pays, et ce, d'autant plus qu'il embrasse, à lui seul, plusieurs corps de métiers.

La part du secteur du Btp dans le Produit intérieur brut (Pib) est estimée à "6% pour une participation dans la croissance de l'ordre de 1%"..

Avec l'évolution rapide du phénomène urbain à travers tout le pays, le secteur du Btp ne peut que poursuivre sa croissance et se bonifier.

Le secteur du Btp est aujourd'hui considéré comme le secteur d'avenir sur lequel l'économie ivoirienne pourra s'appuyer dans les prochaines années.

« L'agriculture reste importante, mais, aujourd'hui, c'est surtout le Btp qui tire la croissance vers le haut », indique Alban Houré, économiste et Directeur de la Cellule d'analyse des politiques sociales du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (Cires), interrogé par Financial Afrik.

2018 : de grands chantiers de TP annoncés et amorcés

Le Chef de l'État ivoirien, Alassane Ouattara, qui a fait des grands travaux un des axes majeurs de sa politique de gouvernance, a annoncé, lors de son discours traditionnel à la nation du 31 décembre 2017, la mise en route de plusieurs grands chantiers dont la réalisation devrait permettre non seulement de décongestionner la ville d'Abidjan mais aussi de la révolutionner.

Il s'agit, notamment du 4^e Pont devant relier la grande agglomération excentrée de Yopougon à la cité des affaires du Plateau. Cela doit surtout permettre de résoudre l'épineux problème de l'engorgement de l'autoroute du nord (sur le tronçon du Banco), devenue trop exigüe pour contenir le flux de véhicules reliant chaque jour les deux parties de la ville. Distant de 14 kilomètres et d'un financement de 155 milliards de FCfa attendu de la Banque africaine de développement (Bad), ce chantier qui pourrait booster le secteur des travaux publics, attend encore son exécution et se butte notamment aux questions de déguerpissement des populations.

C'est la même situation pour la Ligne 1 du métro d'Abidjan dont le lancement a été effectué le 30 novembre 2017 et dont le démarrage effectif est attendu.

Un autre "gros morceau", est le projet d'autoroute

Abidjan - San-Pédro, ville portuaire au Sud-ouest du pays. Long de 340 kilomètres, ces travaux favoriseront la connexion de deux pôles économiques importants de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence San Pédro et Bouaké. Là encore, les acteurs des Travaux Publics restent en attente du démarrage effectif pour glaner quelques marchés.

En 2017, les autorités ont également procédé au lancement de l'autoroute Tiébissou-Bouaké, long de 60 kilomètres, avec l'axe Yamoussoukro-Tiébissou lancé en mars de la même année. Il s'agit d'un autre projet d'envergure, puisqu'il s'inscrit dans le grand projet d'autoroute Abidjan-Ouagadougou. La Côte d'Ivoire compte compléter 330 kilomètres d'autoroute sur une distance estimée à 1100 kilomètres, dont 650 kilomètres du côté ivoirien.

A ces chantiers, il convient d'ajouter bien d'autres déjà réalisés. On peut citer dans cette lancée, l'échangeur de la Riviera 2, qui a mobilisé la somme de 6,2 milliards de FCfa, avec l'appui de la Banque mondiale et l'exécution du Programme d'urgence d'infrastructures urbaines (Puiur).

On doit naturellement ajouter à cela le 3^e Pont, l'un des grands et des plus révolutionnaires édifices routiers de la Côte d'Ivoire actuelle. Construit par Bouygues Construction sur la période 2011-2014, il a mobilisé 124 milliards de FCfa pour sa réalisation et a permis à plusieurs entreprises ivoiriennes du secteur des Btp d'obtenir des marchés et à plusieurs jeunes ivoiriens d'avoir de l'emploi. Il faut ensuite citer le Pont de Jacquerville qui permet de rallier Abidjan à la cité balnéaire, lancé en 2009 et réalisé par l'entreprise égyptienne Arab Contractors, d'un coût de 22 milliards de FCfa avec la concours financier notamment de la Banque ouest-africaine de développement (Boad). Quant à l'autoroute Abidjan-Grand-Bassam, estimé à 62 milliards de FCfa, elle aura créé 360 emplois ivoiriens aux côtés de 120 travailleurs chinois.

La construction du château d'eau de Bonoua, ouvrage qui accroît la capacité de fourniture d'eau potable à la ville d'Abidjan, constitue par ailleurs un vivier du secteur des Btp. Le Pont de la Marahoué, le barrage de Soubré et bien d'autres travaux viennent s'ajouter à cette liste et démontrent encore une fois le dynamisme du secteur.

Et ce n'est pas tout. La réhabilitation de l'Université de Cocody, la construction de l'échangeur du boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE), l'extension de l'autoroute du Nord, le bitumage de la route Boundiali-Tingrela à la frontière du Mali, une distance de 125 kilomètres, la Centrale thermique d'Azito..., le

renforcement de l'interconnexion électrique Laboa-Ferké, l'interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Mali, la réhabilitation et la transformation de l'immeuble Symphonie, la réhabilitation de la Cité administrative, la Tour Postel, l'extension du terminal à conteneurs de Vridi...

La randonnée pour les grands chantiers continue avec le lancement récent (22 mars 2019), des travaux du Pont à Haubans de la Baie de Cocody à la commune du Plateau, par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ce 5^e pont devra sauvegarder et valoriser la baie de Cocody et la lagune Ebrié (Pabc). Distant de 1,5 kilomètre et piloté par l'entreprise chinoise CRBC, il bénéficie d'un concours financier de la Banque islamique de développement (BID) à hauteur de 77,5 milliards de FCfa et durera 24 mois.

Cependant, beaucoup reste à faire, car la Côte d'Ivoire comptabilise 82 000 kilomètres de routes (2005) dont 6500 kilomètres seulement sont bitumés.

Il convient d'ajouter également les difficultés d'approvisionnement en eau potable, de même que les questions d'assainissement, de drainage à travers le pays. Le secteur des Btp, en particulier celui des Travaux Publics, a encore du pain sur... la planche.



Techniciens et ouvriers lors de la construction du 3^e pont d'Abidjan. Photos DR



Bretelle de la Riviera 2 débouchant sur le 3^e pont d'Abidjan

SMABTP CÔTE D'IVOIRE SA

L'assureur des Entreprises et de la Construction



Realisation : Quibault.com - Crédit photo : © AdobeStock - Septembre 2018 - Référence : P167987 - SMA

**BIENVENUE
DANS UN MONDE
QUI SE CONSTRUIT AUTREMENT.**

Votre environnement de travail et votre métier évoluent, vos risques aussi !
SMA s'engage durablement à vos côtés, en créant de nouvelles solutions
d'assurance, pour mieux protéger votre activité.

Notre métier : assurer le vôtre.

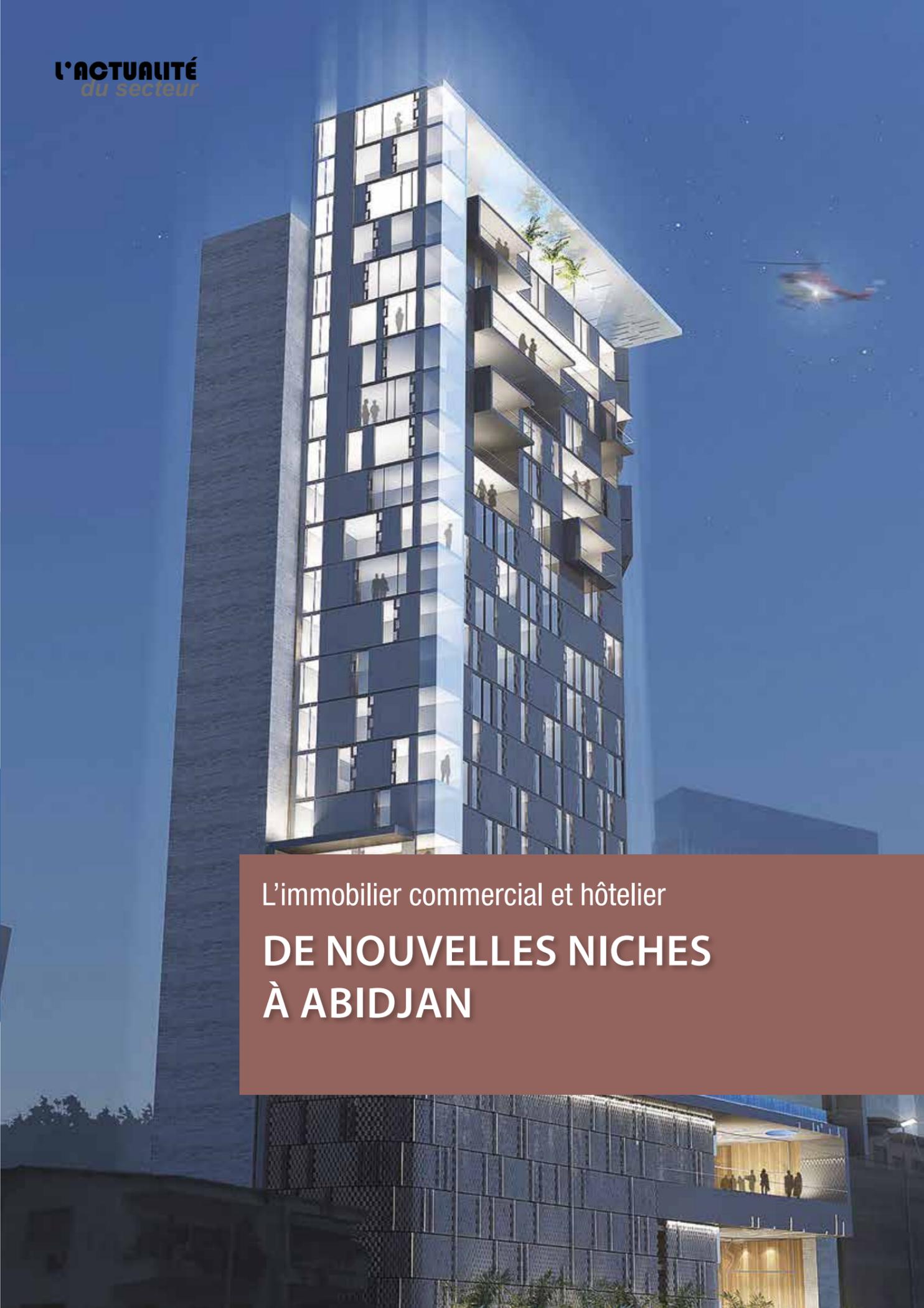
Contactez-nous au +225 20 20 40 40

ci.groupe-sma-afrique.com

SMABTP Côte d'Ivoire SA Abidjan-Plateau, rue Gourgas, 19^{ème} étage Immeuble Alpha 2000
01 BP 6941 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

SMA

L'ACTUALITÉ
du secteur



L'immobilier commercial et hôtelier
**DE NOUVELLES NICHES
À ABIDJAN**



Centre commercial Cosmos Yopougon



Magasin Mr. Bricolage à Abidjan Riviera 3

L'IMMOBILIER COMMERCIAL, UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE

Par Narcisse Angan

L'immobilier commercial désignant l'ensemble des biens immobiliers détenus par des acteurs professionnels qui n'en sont pas les occupants, et qui en retirent un revenu à titre habituel est en plein essor en Côte d'Ivoire. Mieux, il est devenu ces dernières années un secteur à forte croissance qui attire de plus en plus les investisseurs.

On peut affirmer sans risque de se tromper, qu'Abidjan semble renouer depuis quelques années avec l'esprit des bâtisseurs, après le boom immobilier des années 70 à 80. De l'avis des experts, en l'occurrence des architectes, le concept d'immobilier commercial sous-entend, tout bâtiment privé à but lucratif. C'est-à-dire : soit un bâtiment d'habitation (en location ou en vente), soit un bâtiment de bureaux (en location ou vente), ou encore soit un bâtiment à exploitation commerciale (centre commercial, hôtel,...).

De Marcory Zone 4 et résidentielle à Cocody, en passant par le quartier des affaires, le Plateau, ce sont des bâtisses vitrées à un ou plusieurs niveaux, qui s'élèvent fièrement vers le ciel. Certains déjà achevés sont occupés en partie ou en totalité par des entreprises à l'usage de bureaux.

Quand d'autres en chantier comme le montre la présence d'engins, ou en voie d'achèvement, reçoivent les aménagements nécessaires, pour donner plus d'attrait. Ces immeubles de luxe à usage de bureaux prolifèrent surtout dans ces trois communes de la capitale économique ivoirienne. On peut citer par exemple les chantiers en cours de construction d'un immeuble de 13 niveaux + sous sol dénommé :

« *Orane Abidjan* », face à l'université Loko, à Marcory zone 4. Celui du second complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), à Cocody-Riviera II. Tout comme ceux en cours de construction à 10 niveaux chacun à Cocody, juste après le pont du lycée technique, en direction de la Sodemi et à Treichville dans les environs du rond-point du Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Puis, des chantiers achevés, dont un immeuble de 10 niveaux baptisé « *Résidences Maha* », sur le VGE en direction de l'aéroport, à droite peu avant le carrefour ancien Koumassi. Ainsi qu'un ensemble d'immeubles sur le VGE en face du carrefour camp commando de Koumassi et bien d'autres.

Autant de réalisations qui sont le signe que les opérateurs économiques accourent nombreux vers la Côte d'Ivoire, comme le souligne Cynthia Tia, commerciale dans une agence de promotion immobilière, rencontrée lors du Salon de l'immobilier d'Abidjan, les 9 et 10 mars 2019 au Sofitel Hôtel Ivoire. « *Nous recevons en moyenne par semaine environ une dizaine de clients recherchant des loyers haut standing à usage de bureaux* ».

Cette forte demande d'immobiliers de luxe à usage de bureaux ou même de sièges d'entreprises ou d'institutions peut se justifier par un nombre sans cesse croissant, d'année en année, d'entreprises qui se créent. A en croire le bilan dressé par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (Cepici), le 21 février 2019 à l'hôtel Palm Club, ce sont 14 812 entreprises qui ont été créées en 2018, contre 11 800 en 2017, soit un accroissement de 26%. Mieux, une étude récente de Property Kro, une société spécialisée dans les services en immobilier, a mis en évidence la tendance croissante de plusieurs sociétés internationales à s'installer à Abidjan et à rechercher des bureaux allant de 200 à 500 m² en surface. Cette étude menée en 2017 principalement sur les communes du Plateau, Cocody et Marcory et dont la restitution a eu lieu le 15 février 2018, tel que rapporté par le site d'information *Fratmat.info* indique que bon nombre de ces entreprises prévoient d'étendre leurs activités à moyen terme. Le problème est qu'elles rencontrent les limites d'un secteur naissant sur le marché de l'immobilier commercial d'Abidjan. Selon les conclusions de l'étude conduite par le

département recherche de Property Kro, le stock de bureaux (actifs publics et privés) sur les communes couvertes, s'élèverait à 1 165 000 de m². A titre de comparaison, la région île de France (en France) qui bénéficie du plus grand parc de bureaux européens dispose d'un stock de 57,2 millions de m².

Sur la zone couverte par Property Kro à Abidjan, les loyers des actifs répertoriés pour cette étude oscillent entre 6000 et 18 000 FCfa/m² par mois et quelques nouveaux actifs en projet se négocient au-dessus de 20 000 FCfa/mois/m². Le taux de vacance constaté, c'est-à-dire, les locaux non-occupés, est estimé à moins de 2%, relève l'étude.

D'après les perspectives soulignées par cette étude, l'immobilier de bureau devrait en effet connaître un fort développement dans les années à venir. Le déficit étant criant à Abidjan, notamment dans le quartier administratif et des affaires par excellence (Plateau), marqué par la vétusté et la rareté de biens neufs. Le Grand Abidjan (District dans son ensemble) va offrir des opportunités nouvelles aux professionnels de l'immobilier, avec le déploiement prochain du métro d'Abidjan, l'aménagement de la baie de Cocody et l'immobilier résidentiel et hôtelier qui y est prévu.

Un autre pan de l'immobilier commercial qui connaît également un essor assez fulgurant à Abidjan, est celui des centres commerciaux. En effet, le secteur de la grande distribution portée par plusieurs enseignes est fortement marqué par une floraison depuis peu, dans la capitale économique du pays. Notamment

avec la percée de l'enseigne « Carrefour », développé par le groupe CFAO Retail en Afrique subsaharienne, dont l'avènement a bouleversé certaines habitudes des populations. Nous avons le centre commercial Playce Carrefour Marcory couvrant une superficie de 20 000 m², d'un coût global de 33 milliards de FCfa, inauguré le 18 décembre 2015 par le Président Alassane Ouattara. Ensuite, Playce Carrefour Palmeraie qui a ouvert officiellement ses portes le 19 juin 2017, occupant une superficie totale de 29 000 m², pour un investissement global de 18 milliards de FCfa. Puis, Cosmos Yopougon inauguré le 22 novembre 2018, par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, occupant une superficie de 14 000 m², pour un investissement de 18 milliards de FCfa. Ces trois centres commerciaux regorgent de nombreuses boutiques représentant de grandes enseignes mondiales, tout en faisant la place et la promotion des produits de consommation locale, des créateurs nationaux, des restaurants, des espaces de loisirs pour enfants, etc. Il y a également Abidjan Mall sur 3 niveaux, du côté de la Riviera Bonoumin, occupant 35 000 m² de surface, ouvert le 11 août 2016.

Le groupe Prosuma, l'un des anciens dans la chaîne de la grande distribution, poursuit son extension malgré la concurrence avec Cap Nord & Cap Sud, dans le prolongement de SOCOCE, Cash, CDCI Budget, Jour de Marché, etc.

Cette prolifération des centres commerciaux est à en rapport avec le développement d'une bourgeoisie

L'HÔTELLERIE GAGNE DU TERRAIN

Le secteur hôtelier en Afrique en général est un marché en plein essor. Selon les chiffres dévoilés à l'occasion de la Conférence de l'investissement touristique et hôtelier africain tenue le 26 juin 2018 à Abidjan, ce sont près de 62 millions de touristes qui ont visité l'Afrique en 2017. Soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. La partie subsaharienne du continent n'est pas en reste dans ce développement fulgurant, avec la progression rapide de ce secteur dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Sa part s'élève à près de 108 milliards de dollars, soit 7,2% du PIB en 2017.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, l'hôtellerie connaît une belle saison depuis 2011, avec la fin de la crise post-électorale. Cette évolution résulte des importants investissements du secteur privé, à travers l'implantation de grandes chaînes hôtelières dans la capitale économique ivoirienne et même à l'intérieur du pays. Notamment, les Hôtels Onomo et Radisson Blu situés sur le site de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. Avec ses 118 chambres et ses 3 étoiles, l'hôtel Onomo a été inauguré le 20 décembre 2012, pour un investissement

africaine et surtout d'une classe moyenne en quête de produits de qualité. Et donc changement du mode de consommation.

Quand les immeubles à usage professionnel se conjuguent avec esthétique, raffinement...

L'immobilier commercial à usage de bureaux allie l'esthétique par le vitrail, le confort, le raffinement, l'innovation.... Bref, le luxe, pour être compétitif et très attrayant pour mieux se vendre ou se louer. Selon le témoignage de Cynthia Tia, lors du Salon de l'immobilier d'Abidjan les 9 et 10 mars 2019, au Sofitel Hôtel Ivoire, les immeubles à usage de bureaux très prisés sont ceux ayant un bon emplacement. Soit en bordure d'une voie express, donc d'accès facile. Ils doivent également remplir le critère d'excellente commodité, pour appâter la clientèle de plus en plus exigeante. « C'est-à-dire un vitrail luxueux, bien raffiné, élégamment disposé... », a-t-elle expliqué. Et d'ajouter : « Tous ces éléments réunis constituent une attraction pour les clients recherchant des appartements pour abriter des bureaux de leurs services ou même en faire le siège social de leur entreprise ».

Parlant des coûts de location ou d'achat, notre interlocutrice a fait savoir qu'ils varient d'une commune à une autre et sont surtout fonction de l'emplacement et des commodités de l'immobilier.

total de 4,6 milliards de FCfa. Quant au Radisson Blu Airport avec ses 263 chambres, il a officiellement ouvert ses portes le 25 mai 2016. Il est coté à 5 étoiles, pour un coût d'investissement de 60 milliards de FCfa.

A quelques minutes de l'aéroport, se trouve à Marcory VGE, l'hôtel Azalaï 4 étoiles. Un véritable joyau architectural de verre de 14 étages, offrant 200 chambres surplombant agréablement la commune, inauguré le 24 février 2017. Puis le Seen Hôtel Plateau offrant 149



Le Radisson blu Abidjan, zone aéroportuaire



Hôtel Mövenpick en construction au Plateau

chambres, qui a ouvert ses portes le 28 juillet 2017 pour près de 13 milliards de FCfa. L'un des tous premiers après la crise était Ivotel en plein cœur du Plateau. Coté à 3 étoiles, il dispose de 114 chambres.

Par ailleurs, l'hôtel Pullman au Plateau, qui a subi une entière rénovation présentant ainsi une façade de luxe avec toutes les commodités, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il en est de même pour Novotel Plateau.

De grands hôtels sont en cours de construction à Abidjan. Entre autres, le Noom hôtel au Plateau, sur le front lagunaire, non loin de l'hôtel Pullman, avec sa longue silhouette de 23 étages en forme losangée dont les façades commencent à s'habiller pour donner une allure élégante à ce bâtiment, le Noom hôtel prévoit 179 chambres pour un investissement de 29 milliards de FCfa.

Le deuxième chantier est le complexe hôtelier 4 étoiles de 160 chambres baptisé Mövenpick, dont la pose de la première pierre consacrant le démarrage des travaux a eu lieu le 7 octobre 2017, pour 38 milliards de F Cfa. Toujours sur le littoral, on peut citer l'hôtel 4 étoiles, Afrikland, qui a ouvert ses portes à Grand-Bassam depuis environ deux ans, avec une offre de 137 chambres. Plus à l'intérieur du pays et surtout en prévision de l'organisation de grands événements notamment la Coupe d'Afrique des Nations de football (Can) 2021 reporté à 2013, il est prévu la construction plusieurs grands hôtels. Déjà, certains en finition ont ouvert. C'est le cas, par exemple, du réceptif hôtelier La Rose Blanche, à Korhogo, dans le nord du pays, proposant un hébergement 3 étoiles, avec ses 75 chambres. Il a

été inauguré le 16 mars 2019 par le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly. Plus modeste, l'hôtel Étoile de Kennedy, à Bouaké, offre 29 chambres. Il a été inauguré le 15 décembre 2018, pour un coût de 600 millions de F Cfa investis.

L'industrie hôtelière en Côte d'Ivoire a un impact réel sur la vie économique et sociale. Elle contribue pour environ 6% dans le PIB du pays avec une projection de 7% en 2020, selon les chiffres du ministère de tutelle. On peut aussi ajouter la création de plus de 306 738 emplois directs et indirects en 2018, avec une projection à l'horizon 2025 de 650 000 emplois. Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, qui s'exprimait dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* numéro 3034 du 3 au 9 mars 2019 a indiqué que le montant des recettes touristiques au titre de 2017 s'élevait à 1160 milliards de FCfa.

Il a également annoncé un investissement de 3200 milliards de FCfa dans le cadre du projet « Sublime Côte d'Ivoire » sur la période 2018-2025. Ce sont là autant de projets qui impacteront le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ainsi que bien d'autres. Selon des chiffres présentés par le ministère ivoirien du Tourisme et « Hospitality Report Côte d'Ivoire 2017 », le nombre d'hôtels est passé de 1 770 en 2013 à 2 043 en 2015. Celui des chambres de 27 431 à 30 471 sur la même période. Mieux, tous ces investissements ont permis au pays de se classer désormais à la troisième place africaine pour le tourisme d'affaires ; avec des perspectives prometteuses, comme le révèle le rapport « Hospitality report 2018 », de Jumia Travel, présenté le 27 septembre 2018 à Abidjan.



Koupo Gnoléba
Architecte-Urbaniste

« Toutes ces constructions d'hôtels sont le signe visible du dynamisme des affaires en Côte d'Ivoire... »

Vice-président du Conseil National de l'Ordre des Architectes (Cnoa) de Côte d'Ivoire et conseiller technique au Ministère de la Ville, l'expert définit les concepts, puis situe les problématiques et leurs enjeux dans l'environnement économique du pays.

Interview réalisée par Narcisse Angan

Monsieur le vice-président, que faut-il entendre par immobilier commercial ?

Il s'agit tout simplement de tout bâtiment privé à but lucratif. Soit un bâtiment d'habitation (en location ou en vente). Soit un bâtiment de bureaux (en location ou vente). Soit un bâtiment à exploitation commerciale (centre commercial, hôtel,...).

Ce secteur de l'immobilier est-il en forte croissance en Côte d'Ivoire, au regard de nombreux immeubles de luxe en construction dans plusieurs quartiers comme Cocody, Marcory Zone 4, Bietry, Plateau, etc. ?

Plusieurs explications peuvent être données, mais il ne faut pas perdre de vue que la Côte d'Ivoire, depuis quelques années, est un pays qui vise le statut d'économie émergente d'ici 2020 soutenue par une croissance économique frôlant les 8% par an et des investissements importants se font dans plusieurs secteurs de l'économie.

Faites un tour à la nouvelle zone industrielle située après Yopougon pour voir les usines construites en moins de 10 ans. C'est une réalité qui a un impact significatif sur la capitale économique Abidjan, ville la plus peuplée d'Afrique de l'Ouest francophone et qui génère 80% de l'activité économique du pays. Sans oublier qu'Abidjan abrite aussi toutes les administrations et un grand port. C'est une ville qui est dans l'obligation de répondre aux nouvelles demandes dans le secteur de l'immobilier après un long moment de crise.

Et qu'est-ce qui pourrait expliquer cette tendance que d'aucuns appelleraient un boom de l'immobilier commercial ?

Evidemment, cela s'exprime en besoin de logements luxueux, d'espaces de luxe de rencontres pour les longs et petits séjours destinés aux hommes d'affaires et cadres des entreprises installées récemment. D'où les nouvelles constructions d'immeubles locatifs d'habitation, de bureaux et d'hôtels luxueux qui se réalisent dans les quartiers calmes du District.

Ainsi, la forme la plus appropriée pour une bonne rentabilité de ces bâtiments, est la verticalité qui semble être une réponse évidente dans les territoires les plus anciens de la ville qui bénéficient déjà des réseaux de viabilisation et des voiries adaptées. C'est aussi une densification urbaine nécessaire pour réduire notamment les temps de transports, sans oublier le volet sécurité.

Par ailleurs, quand le sol urbain atteint des prix exorbitants, il devient indispensable de le partager pour pouvoir y habiter.

Dans le vieux tissu urbain de la ville, il existe parfois des petites parcelles occupées par une maison de ville. Imaginer un immeuble qui empile plusieurs maisons individuelles là où il n'en existait qu'une seule devient alors une réelle opportunité de faire partager la ville à plusieurs familles dans un confort nouveau.

En restant dans les hauteurs de huit à dix étages et sur les bases restreintes de 12 à 15 m de côte, ces immeubles d'habitation installent un équilibre économique qui les rend rentables au-delà du coût du mètre carré du prix du terrain.

C'est ainsi que depuis près d'une dizaine d'années, les communes de Cocody, Marcory et Plateau bénéficient d'un boom immobilier remarquable avec des hauteurs inhabituelles dans ces communes. A mon avis, c'est ce qui explique cette tendance.

En même temps que le secteur est en croissance, les architectes ivoiriens déplorent souvent ne pas sentir l'impact sur leurs affaires, parce que n'étant pas associés par certains promoteurs. De même, ils dénoncent parfois le non-respect de la réglementation en matière de qualité. Quel constat depuis votre présidence ?

Concernant la conception de la plupart de ces immeubles remarquables dans la ville, je pourrais dire plus de 80 % ne sont pas les œuvres des architectes ivoiriens. Dommage que cela persiste malgré les plaintes de l'ordre des architectes de Côte d'Ivoire. Beaucoup de promoteurs de ces bâtiments importants les font concevoir par des architectes étrangers et après pour la demande du permis de construire, ils sollicitent des signatures de complaisance pour rendre légale leur démarche.

Le nouveau bureau du Cnoa a commis un cabinet de juristes qui est sur le terrain pour permettre de prendre de grandes décisions afin de corriger ce dysfonctionnement.

Il est évident que certains immeubles posent des problèmes d'implantation et de qualité architecturale.

Qu'en est-il de l'hôtellerie d'affaires et de luxe ?

Depuis quelques années, de nouveaux hôtels ont été construits aux environs de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny (FHB) et dans l'élan du boulevard Valéry Giscard d'Estaing sans oublier les résidences hôtels dans les communes de Marcory et de Cocody. Le Plateau, le quartier des affaires, compte quelques nouveaux hôtels dont certains sont en construction avec une architecture bien insérée dans son environnement.

Tous les anciens hôtels ont été rénovés pour répondre à la forte demande dans le secteur des hôtels de luxe (Sofitel Hôtel Ivoire, Ibis Plateau et Marcory, Novotel et Pullman). C'est le signe visible de la reprise des affaires en Côte d'Ivoire en général et à Abidjan en particulier.

Par ailleurs, de grands projets de construction d'hôtels de luxe sont annoncés d'ici 2020.

Par exemple, au Plateau, à la place de la Sorbonne, il est prévu un grand hôtel de luxe. Toutes ces constructions d'hôtels reflètent le dynamisme des affaires en Côte d'Ivoire en général et à Abidjan en particulier.

Comment l'architecte définit-il le bâtiment ?

Le bâtiment est une composante du cadre de vie.

Le bâtiment est par définition tout ce qui abrite des gens, leurs logements ou leurs activités. Une maison particulière, une église, une mosquée, un temple, un immeuble d'habitation, un immeuble de bureau, un hôtel, une gare sont autant de bâtiments différents.

Le bâtiment est une création architecturale et le résultat de l'action de bâtir. Il nous abrite des aléas climatiques. Conçu et réalisé par l'homme, le bâtiment est un objet complexe qui intègre à la fois des dimensions techniques, environnementales, économiques, sociétales et humaines.

Du point de vue de l'organisation de l'espace de notre cadre de vie, ce sont les bâtiments publics ou importants qui jouent un rôle essentiel. C'est souvent à partir d'eux que se structure la ville.

Par leur position dans la rue, à un carrefour, sur une place, les bâtiments importants peuvent être caractéristiques à la ville dans laquelle ils se situent. Aussi, constituent-ils un moyen parmi d'autres de distinguer les villes entre elles. Par exemple, les tours de la cité administrative, la Cathédrale du Plateau, les bâtiments de la Place de la République qui s'imposent de part leur forme et d'autre du monument, à Yamoussoukro, l'hôtel le Président, la Basilique, la Mosquée sont autant de points de repère dans ces deux capitales. Le bâtiment est donc le résultat de l'architecture et de la construction.

Comment l'architecte définit-il l'habitat ?

L'habitat est un concept aux dimensions multiples et complémentaires. Il existe une grande diversité d'approches possibles : économique, démographique, géographique, historique, sociologique, architecturale et juridique, même urbanistique.

La notion d'habitat variant selon les disciplines ; il convient donc de s'entendre sur un certain nombre d'éléments communs.

Il faut différencier la notion de logement de celle de l'habitat. La notion du logement est plus précise que celle de l'habitat. Le logement c'est le lieu où l'on habite. Ce lieu étant lui-même situé dans un espace. C'est ce rapport entre le logement et son environnement que désigne le terme habitat.

Quelle différence entre l'habitat et le logement ?

Les concepts d'habitat et de logement ne sont pas interchangeables. Celui du logement renvoie à la réalité physique bien délimitée dans l'espace. Celui de l'habitat est, en revanche floue, mais il permet d'élargir le contenu de la notion de logement. On pourra dire que l'habitat, c'est le logement et son environnement (tous les équipements extérieurs au logement).

M.C.T., votre expert climatisation



Notre marque Carrier a été fondée par l'inventeur du conditionnement d'air moderne. Depuis 1902, innovations et compétences sont déployées pour fournir des performances durables et économiques en énergie pour tout le cycle de vie du bâtiment.

En construction neuve comme en rénovation, nous vous proposons un large choix de produits destinés aux secteurs tertiaires, industriels et résidentiels : unités à condensation par air, unités à condensation par eau et unités à absorption avec compresseurs scroll, rotatif, à vis et centrifuge d'une puissance frigorifique de 4 à 10 500 kW.

Nous aurons toujours des solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air intérieur, répondre à toute exigence d'application et à tout critère d'installation que ce soit en mural, en allège, en cassette, en gainable, en armoires...

N'hésitez pas à contacter MCT, votre expert climatisation en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.



www.mct.ci
Biétry - Rue du Canal: G103 - Tél. : 21 35 40 40 / 09 09 09 42
Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Sénégal - Togo

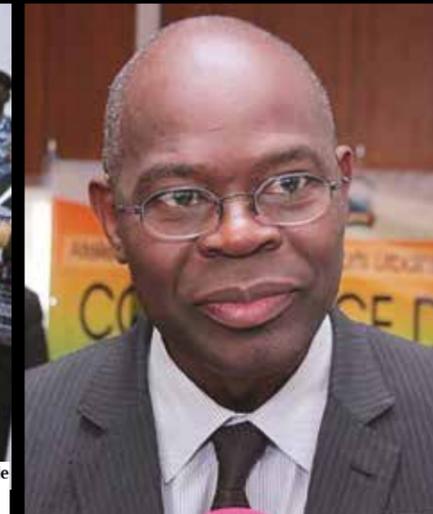
Solutions innovantes

RETROSPECTIVE SIA 2018

Penser l'aménagement du territoire en intégrant les réseaux intelligents



Les membres du gouvernement et les organisateurs visitent les stands des exposants après la cérémonie officielle d'ouverture marquée par la conférence inaugurale du Dr Silué Siélé



Participant en tant que personne ressource à la deuxième édition du Salon des infrastructures d'Abidjan (SIA 2016) axé sur le thème : « Infrastructures en Côte d'Ivoire : défis et opportunités », le docteur Siélé Silué était à nouveau au rendez-vous de l'édition 2018. Mais cette fois en qualité d'orateur de la conférence inaugurale pour planter le décor des débats qui ont suivi pendant les panels. Sa communication a porté sur le thème principal du salon : « *Penser l'aménagement du territoire en intégrant les réseaux intelligents* ».

En entame de ses propos, il a rappelé le thème de l'édition passée et ce qu'il en a retenu. « Nous en avons conclu qu'il y a certes des défis à relever pour doter notre pays d'infrastructures nécessaires pour son émergence mais ces défis sont maîtrisables avec la volonté politique du gouvernement de faire des infrastructures un des piliers de la croissance économique de notre pays », a-t-il situé l'auditoire. Et le conférencier de poursuivre : « *Pour la présente édition, les organisateurs du SIA nous proposent d'échanger sur l'aménagement du territoire. C'est un sujet important, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan social* », a-t-il dit.

Définissant la thématique, il a indiqué « *visant à promouvoir un développement inclusif, l'aménagement du territoire permet une meilleure distribution des fruits de la croissance économique, et donc de consolider la paix sociale* ». Il a saisi l'occasion pour remercier les organisateurs de l'événement (le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics et son partenaire Axes Marketing) pour la pertinence du thème. L'économiste des transports a développé son discours en s'interrogeant sur deux points : « les critères de réussite de l'aménagement du territoire » et « pourquoi (il était nécessaire) d'intégrer les réseaux intelligents » dans l'aménagement du territoire. Il a ensuite précisé les acteurs du processus : la population ou les citoyens qui confient un mandat à des leaders appelés élus nationaux et locaux pour parler en leur nom et défendre leurs intérêts. A ces deux acteurs, il faut adjoindre les financements ; ce qui implique le regard de

l'économiste pour évaluer le coût, contraintes et impacts social et environnemental. Etudes après quoi le projet pourra être réalisé. Il a également présenté un territoire à aménager comme un espace regroupant plusieurs éléments : les ressources humaines ; les ressources naturelles et économiques ; des réseaux, équipements et moyens de communication. Un territoire bien aménagé ou un aménagement réussi s'apprécie à partir de différents éléments : un développement inclusif, l'utilisation optimale des ressources à travers des réseaux intelligents et intégrés. À la fin, tout le monde y trouve son compte, c'est-à-dire le fournisseur et le consommateur. En effet, a expliqué le conférencier, les réseaux intelligents procurent de nombreux avantages aux consommateurs, notamment l'accès à l'information, un système interactif permettant de réagir en temps réel et un contrôle des coûts. De même, les fournisseurs en tirent des bénéfices. En ce sens que cela permet la réduction des coûts d'investissement, l'optimisation de la production en fonction de la demande, la gestion efficace des pics de consommation, et la réduction des pertes sur les réseaux et des coûts de production. Cependant, certaines dispositions sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

La conférence inaugurale a été suivie de quatre panels sur des thèmes ayant un lien avec le sujet central : L'aménagement du territoire, quelle réalité en Afrique, Développement des réseaux intelligents : état des lieux, opportunités et financement, Déplacements des réseaux et leur impact sur les projets, Quel cadre institutionnel pour une meilleure gestion des réseaux : partage d'expériences.

En conclusion, le docteur Siélé Silué a soutenu que l'intégration des réseaux intelligents dans l'aménagement du territoire permet de répondre à quatre exigences : l'exigence du consommateur, le développement des TIC, une gestion efficace des ressources et de l'espace et la lutte contre le réchauffement climatique.

Paulin N. Zobo



Le stade olympique d'Ebimpé

**UN JOYAU ARCHITECTURAL
ULTRA-MODERNE POUR
UNE CÔTE D'IVOIRE
ÉMERGENTE**

LA CAN 2023, DANS UN CHEF-D'ŒUVRE ARCHITECTURAL

Le projet de construction du stade olympique d'Ebimpé, dans la commune d'Anyama, est le fruit de la coopération ivoiro-chinoise.

Par Bellarmin Yao Kan

La réalisation de ce joyau sportif ultra-moderne en forme de cercle en Carène (Arc de cercle), de 60 012 places, s'inscrit dans le cadre de l'organisation, en Côte d'Ivoire, de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2021, reportée en 2023. Cet ouvrage magistral vient également combler le déficit en infrastructures sportives. D'un coût global de 68 milliards de FCfa, l'ouvrage est financé à hauteur d'environ 64 milliards de FCfa par la République Populaire de Chine et de 4 milliards de FCfa par l'État ivoirien pour les réseaux divers.

Les travaux de construction, d'un délai d'exécution de 34 mois, ont démarré le 22 décembre 2016, par la pose de la première pierre par le vice-Président Daniel Kablan Duncan, alors Premier ministre.

La partie chinoise, à travers l'entreprise générale Beijing Construction Engineering Group (Bceg), s'est chargée d'aménager et de bâtir le stade olympique qui a une surface au sol de 61 250 m², soit 6 ha 1250a, sur un terrain rectangulaire de 20 ha délimité par une ligne fictive (ligne rouge).

La voirie autour du stade, les travaux de réseaux primaires (terrassement de 39 ha, raccordement au réseau électrique, de télécommunication et en eau potable) et la construction d'un terrain d'entraînement, d'un hôtel et d'un hôpital, etc. relèvent de la compétence du gouvernement ivoirien. L'objectif visé est de réaliser, à terme, un village olympique sur une superficie de 287 ha.

Trois structures chinoises ont été cooptées pour la construction du stade. Il s'agit de Bceg, le constructeur, du Bureau d'étude et de contrôle chinois (Biad) et de l'Agence de la Coopération Economique Internationale (Aieco), le gestionnaire administratif représentant les autorités chinoises

Le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (Bnetd), le Maître d'œuvre, assure le contrôle et le suivi des travaux. Le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (Lbtp) et Socotec, qui contrôlent respectivement la qualité des matériaux et la normalisation des risques, ont été également associés



Photos Ons

pour s'assurer de la qualité des matériaux de construction.

Une géolocalisation stratégique

Le stade olympique d'Ebimpé, situé dans un village de la commune d'Anyama, jouit d'une position stratégique qui facilite son accès. En effet, ce joyau sportif est à la croisée de la 1^{ère} ligne du train urbain Anyama-Port-Bouët dont la livraison est prévue pour 2022 et des voies routières débouchant sur l'autoroute du Nord en passant par Abobo-Anyama et Yopougon-N'dotré et desservant les villes de l'Est. Situé en bordure de voie, il offre une belle vue et une bonne visibilité et exerce un attrait certain.

Un taux d'exécution de 65%

Démarrés le 22 décembre 2016, après 27 mois, le taux d'exécution des travaux de construction de l'ouvrage est de 65%, selon le chef de mission du Bnetd, Diomandé Affissiata, avant de rassurer qu'il est dans sa phase de finition.

Ainsi, les trois entreprises chinoises, à savoir, Bceg, Biad et Aieco et le Bnetd (l'organe de supervision ivoirien), travaillent d'arrache-pied et en parfaite symbiose pour respecter le délai de livraison prévu pour octobre 2019.

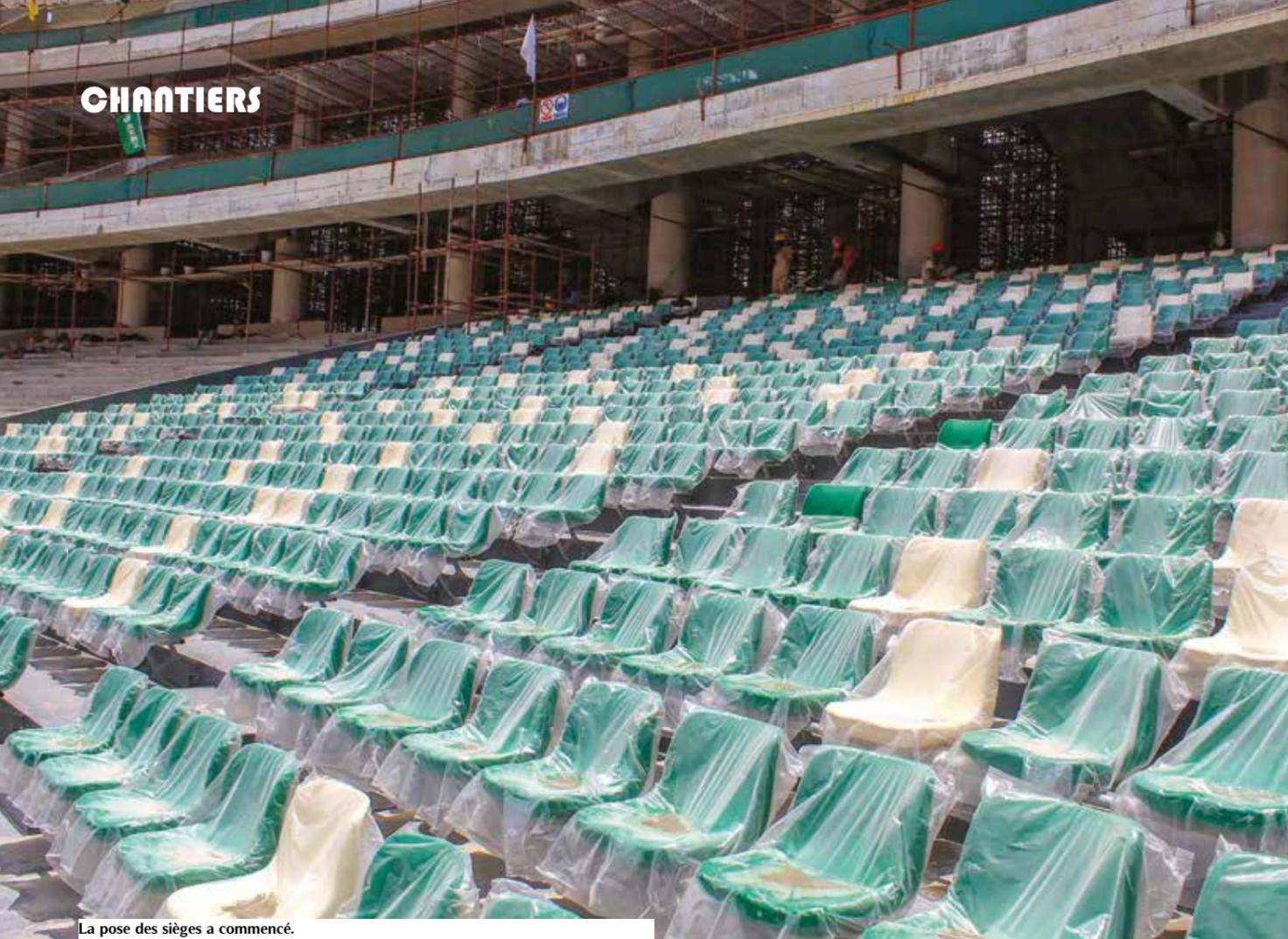
1500 ouvriers ivoiriens et 600 pour la partie chinoise constituent deux grandes équipes qui se relaient, jour et nuit, sur le site, où les mesures sécuritaires sont garanties pour accélérer les travaux.

Faisant le bilan d'exécution des travaux de construction du stade, la responsable du Bnetd a félicité la partie chinoise. En effet, selon elle, le gros œuvre (charpente, béton, pieux servant de fondation), les cloisonnements en maçonnerie et la pose de la toile sont déjà achevés. En outre, les premiers sièges du côté Nord et Sud-Est ont été installés. Et probablement dans trois mois, la pelouse naturelle du terrain sera visible. Les graines du gazon de type chiendent ont été semées. S'agissant de la piste d'athlétisme, sa couche d'imprégnation est déjà en place.

Les travaux en cours sont : l'assainissement de l'intérieur du stade et des 20 ha autour du stade. Diomandé Affissiata ajoute qu'il ne reste que la pose des carreaux, la peinture et la dotation en équipement pour que le stade soit opérationnel.

En ce qui concerne la partie ivoirienne, le raccordement au réseau électrique a été réalisé à 100%, pour le réseau de télécommunication à 90%, en eau potable à 80%, le terrassement et aménagement des plates-formes à 65%.

Par contre, l'exécution des travaux secondaires tels que la voirie et l'assainissement autour du stade sont en cours d'étude. En outre, l'experte du Bnetd a évoqué l'urgence de construire d'autres parkings pour accroître le nombre de 1400 places prévus par les Chinois à 10 000 places et un terrain d'entraînement (condition fondamentale pour un stade olympique). Néanmoins, selon elle, la construction d'un hôtel et d'un hôpital est d'actualité, en vue de bâtir progressivement, au fil des années, un village olympique.



La pose des sièges a commencé.

Caractéristiques et particularités du stade

Le stade olympique d'Ebimpé est un chef d'œuvre architectural en forme de cercle en Carène, réalisé par l'entreprise générale chinoise, Bceg. Le modèle, indique la technicienne du Bnetd, a été choisi après sa validation par des experts ivoiriens à la suite d'une étude réalisée par le Bureau d'étude et de contrôle chinois, Biad.

Ce joyau sera à la pointe des nouvelles technologies, entre autres, avec deux écrans géants d'affichage électronique et un système de sonorisation. Il prévoit également un terrain de compétition avec une pelouse naturelle, une piste d'athlétisme de 10 couloirs droits et de 8 couloirs courbes en résine synthétique et 4 parkings de 1400 places. A la dimension des stades européens, il est considéré comme le plus grand stade d'Afrique de l'Ouest, avec 60 012 places. C'est un stade de classe A, comportant toutes les caractéristiques ou commodités de premier rang, qui a une longueur de 297,92 m dans le sens Sud-Nord, une largeur de 272,26 m dans le sens Est-Ouest et une hauteur de 514 m.

Il dispose d'un rez-de-chaussée équipé essentiellement de salles fonctionnelles (Vip, officiels, sponsors, presse, restaurants, magasins, etc.) ; d'un 1er étage doté d'une

plate-forme des spectateurs, d'un 2^e étage où se trouvent la tribune présidentielle et la zone de salon VIP. Au 3^e étage, se trouvent les loges VIP et au 4^e étage, le service des spectateurs dans la zone haute.

Cette infrastructure sportive repose sur 1846 pieux (piliers) de 18 mètres et 22 mètres de profondeur, avec un diamètre de 80 cm en béton. Une toile d'une durée de vie de 30 ans, constituée de membranes et supportée par une charpente en acier en treillis, a été spécialement confectionnée par une entreprise française, Ferrari, pour couvrir ses tribunes. Seul le terrain de compétition à gazon naturel ne sera pas couvert.

En dessous des tribunes, sont aménagées les salles fonctionnelles qui servent de zone de gestion d'athlètes et de compétition, de zone Vip et de zone de gestion des locaux techniques des spectateurs ordinaires et du stade. Quatre entrées s'ouvrent sur l'intérieur. Les matériaux de construction utilisés sont importés de la Chine (fer) ou sont de type local (gravier, sable, ciment).

B. Yao Kan

Le mérite des experts ivoiriens reconnu



Les techniciens du Bnetd pendant un contrôle.



Mme Diomandé Affissiata (au centre) présente le chantier à ses responsables lors d'une visite

Le mérite des experts ivoiriens a été reconnu par les entreprises chinoises en charge de la construction du stade olympique d'Ebimpé. En effet, Diomandé Affissiata confie que les Chinois sont tombés sous leur charme pour la qualité du travail abattu à leur côté. Ils disent être surpris de découvrir des génies ivoiriens du Bnetd et du Lbtp formés pour la plupart à l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (Inphb) de Yamoussoukro et qui assurent avec technicité et aisance la supervision, le contrôle et le suivi des opérations de construction.

Le chef de mission du Bnetd, par ailleurs Ingénieure diplômée de l'Inphb de Yamoussoukro en 1993, n'est pas à sa toute première œuvre. Elle a déjà fait ses

preuves. Car elle a dirigé les travaux de construction de la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères au Plateau qui lui a valu le prix du meilleur agent du Bnetd le 8 mars 2012. En outre, c'est sous sa supervision que l'hôpital général de Gagnoa a été construit et inauguré le 4 mars 2013 par le Président Alassane Ouattara.

Le Bnetd excelle dans divers domaines de compétences et à travers la supervision et le contrôle de projets d'envergure dans la sous-région et le reste du monde. Il jouit d'une notoriété nationale et internationale.

B. Yao Kan

Un symbole et une fierté

Le chef de mission du Bnetd, Diomandé Affissiata, a souligné que c'est un ouvrage architectural d'envergure et de référence qui pourrait contribuer au rayonnement du pays, à promouvoir les sports, à générer d'importantes devises et même à servir

d'attrait en matière de tourisme. Elle attribue à ce joyau le symbole des grands rendez-vous d'activités sportives et culturelles.

B. Yao Kan

Li Xing Feng, Ingénieur général à Bceg

« La construction du stade constitue un échange d'expertise entre techniciens chinois et ivoiriens »

Li Xing Feng, l'ingénieur général de l'entreprise générale chinoise Bceg, a révélé que le stade olympique d'Ebimpé est le plus grand stade d'Afrique de l'Ouest avec 60 012 places, un terrain de football doté d'une pelouse naturelle et d'une piste d'athlétisme. Il offre, a-t-il précisé, toutes les commodités et est un chef-d'œuvre.

L'ingénieur général au Bceg a assuré que tous les dispositifs se mettent progressivement en place. Car les gros œuvres, la charpente en acier et la pose de la toile sont achevés. En plus, les premiers sièges dans les tribunes ont été installés ainsi que les graines de gazon naturel ont été semées pour que dans trois mois la pelouse du terrain soit visible. Il reste à réaliser la décoration de l'intérieur du stade (peinture, carrelage)

Cependant, les techniciens chinois sont confrontés dans la construction du stade aux contraintes climatiques (fortes pluies, soleil intense). En effet, les travailleurs chinois, à cause des moustiques, sont exposés à la malaria. Sans oublier le volet maintenance des équipements. « Il est difficile d'avoir des pièces de rechange pour réparer nos engins qui tombent en panne », a confié Li Xing Feng dans un entretien. Cela les oblige à en importer certains matériaux tels que le fer pour l'adapter à leur technicité.

Parlant de leur présence en terre ivoirienne, il indique

que les Chinois éprouvent un sentiment de fierté en construisant un ouvrage d'une telle envergure. C'est également pour eux l'occasion de partager leur expérience et d'échanger leur expertise avec les techniciens ivoiriens. Qui, avoue-t-il, sont dotés de très grandes compétences. Qualifiant cette collaboration de franche et bénéfique.

Par ailleurs, Li Xing Feng signale que l'entreprise générale chinoise, Bceg, est spécialisée dans la construction de grands stades. En dehors de celui construit en Côte d'Ivoire, affirme-t-il, elle en a déjà réalisé une dizaine en Chine, ainsi que le stade d'Arusha (en Tanzanie) d'une capacité de 55 000 places en 2008, et en 2011 le stade de Luanda (en Angola) dénombrant 50 000 places.

BELLARMIN YAO KAN



Photos Onr

Les différents types de ciment en Côte d'Ivoire ÉTAT DES LIEUX, CLASSIFICATION ET UTILISATION

**UNE QUIZAINNE D'ENTREPRISES
DANS LE BROUAGE**



Des ouvriers mélangent le ciment au sable et à l'eau pour le crépissage



Le clinker

Le ciment est un matériau fondamental dans le domaine de la construction et des Btp. Ces dernières années, le nombre de cimenteries a doublé au point que la production totale couvre la demande intérieure.

Par Bellarmin Yao Kan

Le ciment est un liant hydraulique. C'est un matériau minéral finement moulu qui, gâché avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit à la suite de réactions et d'un processus d'hydratation. Après durcissement, il conserve sa résistance et sa stabilité même étant sous l'eau. Le ciment usuel est composé de constituants principaux et secondaires, de sulfate de calcium (gypse, hémihydrate ou anhydrite) pour réguler la prise et d'additifs en vue d'améliorer sa fabrication ou ses propriétés.

Constituants principaux et secondaires

Le clinker Portland (K) est le constituant le plus présent dans tous les ciments. Il est obtenu à partir de la cuisson dans l'ordre de 1450°C du mélange d'environ 80% de calcaire et d'environ 20% d'argile. Les silicates et aluminates de calcium résultant de la combinaison de la chaux (CaO) avec la silice (SiO₂), l'alumine (Al₂O₃), et l'oxyde de fer (Fe₂O₃) sont ses différentes composantes chimiques. Outre le clinker, sont énumérés le laitier granulé de haut fourneau (S) obtenu par le refroidissement rapide de la scorie fondue provenant de la fusion du minéral de fer dans un haut fourneau et les pouzzolanes naturelles (Z), produits essentiellement composés de

silice, d'alumine et d'oxyde de fer. A cela, s'ajoutent les cendres volantes siliceuses (V) ou calciques (W), des particules pulvérulentes obtenues par dépoussiérage électrostatique ou mécanique des gaz de chaudières alimentées au charbon pulvérisé.

Quant aux schistes (T), ils acquièrent des propriétés hydrauliques et pouzzolaniques lorsqu'ils sont activés thermiquement et les calcaires (L, LL), sont des produits obtenus par broyage fin de roches naturelles présentant une teneur en carbonate de calcium (CaCO₃) supérieure à 75 %.

Les fumées de silice (D) qui sont des particules très fines (environ 1 µm), présentant une très forte teneur en silice amorphe, font aussi partie des constituants principaux. Le calcaire doit, en principe, avoir une teneur en carbone organique total (TOC) inférieure à 0,20 % en masse (LL) et inférieure à 0,50 % en masse (L).

En ce qui concerne les constituants secondaires, il y a des matériaux minéraux naturels, des matériaux minéraux dérivés du processus de fabrication du clinker ou des constituants tels que spécifiés ci-dessus, sauf s'ils sont déjà inclus en tant que constituant principaux du ciment. Ils améliorent les propriétés physiques des ciments.

Typologie

La norme ivoirienne NI 05 06 001 : 2018, définit 27 qualités de ciment sur le marché. Ces ciments se regroupent en 5 principaux types en fonction de leur composition et critères de conformité (Cf. Tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Composition des cinq (5) principaux types de ciment courant

| Types de ciment | Clinker k % | Autres constituants principaux S/D/P/Q/V/W/T/L/LL % | Constituants secondaires % |
|--|-------------|---|----------------------------|
| Cpa-cem i (1) Ciment portland | 95 à 100 | 0 | 0 à 5 |
| Cpj-cem ii (19) Ciment portland compose | 65 à 94 | 6 à 35 S/D/P/Q/V/W/T/L/LL | 0 à 5 |
| Chf-cem iii (3) Ciment de haut fourneau | 5 à 64 | LAITIER : 36 à 95 | 0 à 5 |
| Cp-cem iv (2) Ciment pouzzolanique | 45 à 89 | D/P/Q/V/W : 11 à 55 | 0 à 5 |
| Cc-cem v (2) ciment compose | 20 à 64 | 26 à 80 S/P/Q/V | 0 à 5 |

Source : norme NI 05.06.001, 2018

Tableau 2 : Composition des vingt-sept (27) ciments courants

| Principaux Types | Notation des 27 produits (Types de ciment courant) | Composition (pourcentage en masse) a) | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|--|---------------------------------------|----------------------------|-----------------|-------------|------------------|-----------------|----------|------|----|---|---|--------------------------|-------|-------|
| | | Constituants principaux | | | | | | | | | | | Constituants Secondaires | | |
| | | Clinker | Laitier de hauts fourneaux | Fumée De Silice | Pouzzolanes | Cendres volantes | Schiste Calciné | Calcaire | | | | | | | |
| K | S | D b) | P | Q | V | W | T | L | LL | 05 | | | | | |
| CPA-CEM I | Ciment Portland | CPA CEM I | 95-100 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| CPJ-CEM II | Ciment Portland au laitier | CPI-CEM II/A- S | 80-94 | 6-20 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- S | 65-79 | 2135 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | Ciment Portland à la fumée de silice | CPI-CEM II/A- D | 90-94 | - | 6-10 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 - 5 |
| | Ciment Portland à la pouzzolane | CPI-CEM II/A- P | 80-94 | — | — | 6-20 | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- P | 65-79 | — | — | 2135 | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/A- Q | 80-94 | — | — | — | 6-20 | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- Q | 65-79 | — | — | — | 2135 | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | Ciment Portland aux cendres volantes | CPI-CEM II/A- V | 80-94 | — | — | — | — | 6-20 | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- V | 65-79 | — | — | — | — | 2135 | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/A- W | 80-94 | — | — | — | — | — | 6-20 | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| CPI-CEM II/B- W | | 65-79 | — | — | — | — | — | — | 2135 | — | — | — | — | 0 - 5 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|------------------------------------|------------------|-------------------------|---------------------|-------|------------------|------------------|---|---|---|------|-------|------|-------|
| CPI-CEM II | Ciment Portland au schiste calciné | CPI-CEM II/A- T | 80-94 | — | — | — | — | — | — | — | 6-20 | — | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B-T | 65-79 | — | — | — | — | — | — | — | 2135 | — | — | 0 - 5 |
| | Ciment Portland au calcaire | PJ-CEM II/A- L | 80-94 | — | — | — | — | — | — | — | — | 6-20 | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- L | 65-79 | — | — | — | — | — | — | — | — | 2135 | — | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/A- LL | 80-94 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6-20 | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- LL | 65-79 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2135 | 0 - 5 |
| | Ciment Portland composé c) | CPI-CEM II/A- M | 80-94 | « -----12-20----- » | | | | | | | | | | 0 - 5 |
| | | CPI-CEM II/B- M | 65-79 | « -----2135----- » | | | | | | | | | | 0 - 5 |
| CHF-CEM III | Ciment de haut fourneau | CHF-CEM III/A | 35-64 | 36-65 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CHF-CEM III/B | 2034 | 66-80 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CHF-CEM III/C | 5-19 | 81-95 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CP -CEM IV | Ciment Pouzzolanique c) | CP -CEM IV/A | 65-89 | — | «-----1135-----» | | | | | — | — | — |
| CP -CEM IV/B | 45-64 | — | | «-----3655-----» | | | | | — | — | — | 0 - 5 | | |
| CC-CEM V | Ciment composé c) | CC-CEM V/A | 40-64 | 1830 | — | «-----1830-----» | | | | | — | — | — | 0 - 5 |
| | | CC-CEM V/B | 2038 | 3150 | — | «-----3150-----» | | | | | — | — | — | 0 - 5 |

Source : norme NI 05.06.001, 2018

Une classification déterminant la résistance nominale du ciment

Trois classes à savoir 32,5 R et 32,5 ; 42,5 R et 42,5 et 52,5R et 52,5 définissent la résistance nominale du ciment à 28 jours. Elles sont associées à des sous classes "R" pour désigner des ciments dont les résistances au jeune âge sont élevées. Les lettres N, R ou L indiquent la classe de résistance à court terme

Tableau 3 : Classes de résistance des ciments

| Classes de résistance | Résistance à la compression (MPa) | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------|---------------------|--------|
| | Résistance à court terme | | Résistance courante | |
| | 2 jours | 7 jours | 28 jours | |
| 32,5 N | - | ≥ 16,0 | ≥ 32,5 | ≤ 52,5 |
| 32,5 R | ≥ 10,0 | - | ≥ 42,5 | ≤ 62,5 |
| 42,5 N | ≥ 10,0 | - | ≥ 52,5 | — |
| 42,5 R | ≥ 20,0 | - | — | — |
| 52,5 N | ≥ 20,0 | - | — | — |
| 52,5 R | ≥ 30,0 | - | — | — |

Source : norme NI 05.06.001, 2018

L'usage des ciments courants en Côte d'Ivoire

L'approvisionnement en ciment des différentes régions, en Côte d'Ivoire, joue un rôle déterminant dans son utilisation. Le constat montre que les particuliers ont tendance à utiliser les CPI-CEM II et CC-CEM V alors que pour la réalisation des grands projets, on a recours aux CPA-CEM I. Par ailleurs, le CPA-CEM I est destiné au béton armé ou précontraint avec un décoffrage rapide, au béton à haute performance, à la préfabrication et aux ouvrages nécessitant des résistances finales élevées.

Les ciments **CPI-CEM II** et **CC-CEM V** servent à fabriquer du béton en élévation armé ou non avec un décoffrage rapide, à faire les travaux de dallage, stabilisation des sols, de maçonnerie et les fondations ou travaux souterrains en milieux chimiquement non agressifs.

En outre, le ciment **CHF-CEM III** est réservé uniquement aux travaux souterrains en milieux chimiquement agressifs, aux ouvrages en milieux sulfatés, aux bétons de masse, à la stabilisation des sols et travaux en mer, à la confection de béton armé ou non et aux travaux nécessitant une faible chaleur d'hydratation.

Une capacité de production annuelle de 8 millions de tonnes

En 1952, raconte un spécialiste du domaine, SOCIMAT était la seule cimenterie en Côte d'Ivoire avant de devenir en 2016 LafargeHolcim. Puis en 1965, la SCA s'est installée. Le nombre de cimenteries s'est accru au fil des années. Il dénombre aujourd'hui une quinzaine d'entreprises qui sont implantées, notamment, à Abidjan et San-Pedro (Cf. Tableau4).

La demande en ciment, en 2019, selon nos sources documentaires, est estimée à 4 millions de tonnes pour une capacité de production annuelle de 8 millions de tonnes. Malheureusement, ce matériau demeure encore cher aussi bien pour le consommateur ordinaire que pour le professionnel.

BY.K.

Tableau 4 : Liste des cimenteries en Côte d'Ivoire

| N° | CIMENTERIE | NATIONALITE | LOCALISATION | TYPE DE CIMENT PRODUIT |
|----|-----------------|-------------------|-------------------------------|---|
| 1 | SCA | Franco-Ivoirienne | Zone portuaire | •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 32,5 R ; •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 42,5 N ; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 N ; •Ciment de Haut Fourneau : CHF-CEM III/B 42,5 N. |
| 2 | SOCIM | Franco-Ivoirienne | San Pedro | •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 32,5 R ; •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 42,5 N ; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 N ; •Ciment de Haut Fourneau : CHF-CEM III/B 42,5 N. |
| 3 | CIMENTER | Franco-Ivoirienne | Vridi | •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 32,5 R ; •Ciment Portland au Laitier : CPI-CEM II/BS 42,5 N ; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 N ; •Ciment de Haut Fourneau : CHF-CEM III/B 42,5 N. |
| 4 | LAFARGE HOLCIM | Française | Zone portuaire | •Ciment Portland au Calcaire (Classic) : CPI-CEM II/B-L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire (Extra) : CPI-CEM II/B-L 42,5 N ; •Ciment Portland (SuperPro): CPA-CEM I 42,5 R ; •Ciment Portland (SuperBric): CPA-CEM I 52,5 N ; •Ciment de Haut Fourneau (DuraCim) : CHF-CEM III/B 42,5 R. •Ciment de Haut Fourneau (DuraCim) : CHF-CEM III/A 32,5 N. |
| 5 | CIMAF | Marocaine | Zone Industrielle de Yopougon | •Ciment Portland au Calcaire : CPI-CEM II/A-L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire : CPI-CEM II/A-L 42,5 R ; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 R. |
| 6 | CIMAF SAN PEDRO | Marocaine | San Pedro | •Ciment Portland au Calcaire : CPI-CEM II/A-L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire : CPI-CEM II/A-L 42,5 R ; |

| N° | CIMENTERIE | NATIONALITE | LOCALISATION | TYPE DE CIMENT PRODUIT |
|----|----------------------|-------------|---------------------------------|--|
| 7 | CIMIVOIRE | Burkinabè | Zone portuaire | •Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/B -L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/A -L 42,5 R ; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 R. •Ciment Portland: CPA-CEM I 52,5 N. |
| 8 | IVORY DIAMOND CEMENT | Indienne | Anyama, Route d'Adzopé | •Ciment Portland au Laitier: CPJ-CEM II/B-S 32,5 R; •Ciment Portland au Laitier: CPJ-CEM II/B-S 42,5 R; •Ciment Portland: CPA-CEM I 42,5 R |
| 9 | LIMAK | Turque | Nouvelle Zone Industrielle PK24 | •Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/B-L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/A-L 42,5 R. |
| 10 | PRESTIGE CIMENT | Chinoise | Nouvelle Zone Industrielle PK24 | Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/A-L 32,5 R ; •Ciment Portland au Calcaire : CPJ-CEM II/A-L 42,5 R. |
| 11 | CIMOD | Tunisienne | Nouvelle Zone Industrielle PK24 | Construction terminée |
| 12 | DANGOTE CEMENT | Nigériane | Nouvelle Zone Industrielle PK24 | Construction en cours |
| 13 | SINO IVOIRE CIMENT | Chinoise | Nouvelle Zone Industrielle PK24 | Construction en cours |
| 14 | CIMAF BOUAKE | Marocaine | Bouaké | Construction en cours |

Source : Enquête sur le marché et auprès des cimentiers

Le clinker importé, le broyage uniquement pratiqué en Côte d'Ivoire

Nos enquêtes sur le terrain révèlent que les cimentiers, en Côte d'Ivoire, importent le clinker, le constituant principal du ciment, sous forme de nodules durs et cristallisés, de la Corée du Sud, du Japon, de la Turquie, du Maroc, du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce, etc. Cela s'explique par le fait que le sous-sol géologique de la Côte d'Ivoire est pauvre en matières premières (calcaire, argile) destinées à la fabrication du clinker.

Ainsi, les cimentiers se contentent de la seule phase de broyage alors que la production de ciment se résume essentiellement à l'extraction des matériaux en carrière, la préparation de la matière, la cuisson, le broyage et le conditionnement.

En effet, un expert explique que les calcaires et argiles sont extraits des carrières, puis concassés,

homogénéisés, portés à haute température (1450 °C) dans un four. Le clinker est le produit obtenu, après refroidissement rapide (la trempe). Il est ensuite broyé et conditionné. Lors du broyage, y est ajouté 3 à 5 % de gypse qui sert de régulateur de prise. Le clinker, avant broyage, est peu réactif au contact de l'eau. Le broyage du clinker s'effectue dans des broyeurs à boulets, d'où le ciment sort à une finesse qui peut varier de 200 à 4000 cm²/g.

Des constituants secondaires, autres que le gypse peuvent être ajoutés au clinker pour donner naissance aux ciments composés. Ces constituants peuvent être du laitier de haut fourneau, des pouzzolanes, des cendres volantes, du calcaire finement broyé (fillers) ou des fumées de silice.

BY.K.

Normes ivoiriennes et européennes

Les documents indiquent que la norme de référence en Côte d'Ivoire pour les ciments courants est la norme NI 05.06.001, Ciment-Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants. Par contre, la norme de référence en Europe pour

les ciments courants est marquée par NF EN 197-1, Ciment-Partie 1 : Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants. Chacune d'elle dispose une liste de normes d'essais (Cf. Tableau5)

BY.K.

Tableau 5 : Listes des normes d'essais en Côte d'Ivoire et en Europe sur les ciments courants

| Normes d'essais ivoiriennes | Normes d'essais européennes |
|---|--|
| - NI 05.06.036, Méthodes d'essais des ciments - Détermination du temps de prise et de la stabilité | - EN 196-1, Méthodes d'essais des ciments – Partie 1 : Détermination des résistances mécaniques |
| - NI 05.06.040, Ciment - Évaluation de la conformité | - EN 196-2, Méthodes d'essais des ciments – Partie 2 : Analyse chimique des ciments |
| - NI 05.06.041, Méthodes d'essais des ciments - Détermination des résistances mécaniques | - EN 196-3, Méthodes d'essais des ciments – Partie 3 : Détermination du temps de prise et de la stabilité |
| - NI 05.06.042, Méthodes d'essais des ciments - Analyse chimique des ciments | - EN 196-4, Méthodes d'essais des ciments – Partie 4 : Détermination quantitative des constituants |
| - NI 05.06.044, Méthodes d'essais des ciments - Essai de pouzzolanité des ciments pouzzolaniques | - EN 196-5, Méthodes d'essais des ciments – Partie 5 : Essai de pouzzolanité des ciments pouzzolaniques |
| - NI 05.06.045, Méthodes d'essais des ciments - Détermination de la finesse | - EN 196-6, Méthodes d'essais des ciments – Partie 6 : Détermination de la finesse |
| - NI 05.06.046, Méthodes d'essais des ciments - Méthodes de prélèvement et d'échantillonnage du ciment | - EN 196-7, Méthodes d'essais des ciments – Partie 7 : Méthodes de prélèvement et d'échantillonnage du ciment |
| - NI 05.06.047, Méthodes d'essais des ciments - Chaleur d'hydratation — Méthode par dissolution | - EN 196-8, Méthodes d'essais des ciments – Partie 8 : Chaleur d'hydratation – Méthode par dissolution |
| - NI 05.06.048, Méthodes d'essais des ciments - Chaleur d'hydratation — Méthode semi-adiabatique | - EN 196-9, Méthodes d'essais des ciments – Partie 9 : Chaleur d'hydratation – Méthode semi-adiabatique |
| - NI 05.06.051, Méthode d'essai des cendres volantes - Détermination de la teneur en oxyde de calcium libre | - EN 196-21, Méthodes d'essais des ciments – Partie 21 : Détermination de la teneur en chlorures, en dioxyde de carbone et en alcalis dans les ciments |
| - NI 05.06.053, Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Qualification des fines — Essai au bleu de méthylène | - EN 197-2, Ciment – Partie 2 : Évaluation de la conformité |
| - NI 05.06.055, Déterminations du carbone organique total dans le calcaire | |

Source : CODINORM pour les normes ivoiriennes et AFNOR pour les normes européennes

Désignation normalisée des ciments

Selon les études, six qualités de ciment respectant la norme ivoirienne NI 05.06.001 dont la résistance diffère l'une de l'autre ont été identifiées.

Le ciment Portland NI 05.06.001-CPA-CEM I 42,5 R appartient à la classe de résistance 42,5 à court terme élevée.

Le ciment Portland au calcaire NI 05.06.001-CPJ-CEM II/A-L 32,5 N, lui, contient entre 6% et 20% en masse de calcaire, avec une teneur en Toc inférieure ou égale à 0,50% en masse (L). Il est de la classe de résistance 32,5 à court terme ordinaire.

Le ciment Portland composé NI 05.06.001-CPJ-CEM II/A-M (S-V-L) 32,5 R renferme au total une quantité de laitier granulé de haut fourneau (S), de cendres volantes siliceuses (V) et de calcaire (L) comprise entre 12% et 20% en masse. Il appartient à la classe de résistance 32,5 à court terme élevée.

Le ciment composé NI 05.06.001-CC-CEM V/A (S-V) 32,5 N au contraire, englobe 18% à 30% en masse de laitier granulé de haut fourneau (S), et 18% à 30% en masse de cendres volantes siliceuses (V). Il est de la classe de résistance 32,5 ; une résistance à

court terme ordinaire. Quant au ciment de haut fourneau NI 05.06.001-CHF-CEM III/B 32,5 N, il contient entre 66% et 80% en masse de laitier granulé de haut fourneau (S). Il appartient à la classe de résistance 32,5 ; une résistance à court terme ordinaire.

Pour terminer, le ciment pouzzolanique NI 05.06.001-CP-CEM IV/A 32,5 N renferme entre 21% et 35% en masse de pouzzolane naturelle (P). Il appartient à la classe de résistance 32,5 qui est une résistance à court terme ordinaire.

BY.K.



**NOS PRODUITS AU COEUR
DES INFRASTRUCTURES DEPUIS 1952**



LA 1^{ère} ENTREPRISE DE BETON CERTIFIEE



(+225) 21 35 52 71 / 21 35 38 58 @ www.sibmci.com



LE PRÉFABRIQUÉ, QUEL AVENIR ?





Des briques et des pavés prêts à l'utilisation.

LE PRÉFABRIQUÉ, LA SOLUTION DES TEMPS MODERNES

Depuis la fin de la guerre post-électorale, il y a près d'une décennie, on observe un certain dynamisme dans les travaux publics et le bâtiment en Côte d'Ivoire. Ce qui peut laisser penser que les acteurs du préfabriqué, dont les produits sont souvent utilisés à la fois dans les travaux publics et le bâtiment, doivent se frotter les mains. Qu'en est-il réellement ?

Par Assane NIADA

On désigne par le terme préfabriqué, des produits réalisés en usine ou en atelier et qui ont été transportés sur les chantiers pour être montés, par opposition aux ouvrages coulés ou conçus sur place. Il peut s'agir d'ouvrages complets ou d'éléments d'ouvrages.

Ainsi défini par l'ingénieur en génie civil, Badaye Diané, le préfabriqué se retrouve aussi bien dans le bâtiment, l'électrification, les Voiries et réseaux divers (Vrd) que les grands travaux. Et cela, contrairement à ce que croit le commun des mortels, qui a tendance à réduire ce vaste secteur à celui des maisons préfabriquées, et fait une percée sur le marché ivoirien depuis la fin de la crise post-électorale en 2011.

Comment se porte le marché du préfabriqué ? Les acteurs ont-ils des raisons d'espérer en un avenir meilleur ?

Le préfabriqué dans les travaux publics

Au dire des professionnels du préfabriqué, le secteur se porte relativement bien. C'est du moins le constat qu'il a été donné de faire dans le milieu du préfabriqué utilisé dans les travaux publics, notamment dans les ouvrages d'art, les routes, l'électrification et les Vrd. Ici, les produits préfabriqués sont essentiellement sous-forme de béton préfabriqué. Ils sont réalisés avec du ciment, du sable, du gravier, de l'eau et du fer à béton de type FE 500.

Sont produits sous-forme de préfabriqué : des poteaux électriques en béton, pour l'électrification ; des caniveaux-câble souterrains, dans lesquels on fait passer des câbles ; des caniveaux, des buses ou tuyaux en béton armé, des dalots (sorte de petit pont en forme de cadre), des regards, pour le drainage de l'eau usée ou pluviale ou plus généralement la viabilisation. Pour la

construction des infrastructures économiques comme les routes et les ponts, on utilise des préfabriqués comme des poutres, des bordures de trottoirs, des séparateurs de chaussée, des tétrapodes, des pavés, des dalles. Le préfabriqué est également utilisé dans les travaux ferroviaires, notamment pour la réalisation des traverses de chemin de fer.

Pour les acteurs du secteur, le recours au préfabriqué dans les infrastructures économiques ou travaux publics, répond au souci de qualité, de rapidité, de résistance ou durabilité, de respect de délai et, dans certains cas, de minimisation du coût. « L'utilisation du préfabriqué permet un gain de temps important sur les chantiers. Même en temps de conditions climatiques difficiles, les éléments peuvent être préparés en amont à l'usine afin de les assembler par la suite au moment favorable », explique Serge Bilé, Directeur Général de la Société Ivoirienne de Béton Manufacturé (Sibm), le pionnier du préfabriqué en Côte d'Ivoire (depuis 1952).

Par ailleurs, renchérit-il, le fait que la production de ces préfabriqués soit automatisée, réduit l'intervention humaine sur les tâches critiques, assurant ainsi une meilleure qualité du béton et une régularité géométrique des produits. Ce qui permet de minimiser, voire éliminer les risques d'erreur liés à la production sur place.

Au dire d'Evariste Allé, Directeur général de la Société de Béton Préfabriqué (Sbp), le poteau électrique en béton par exemple, a fini par évincer le poteau en bois parce qu'il est plus résistant aux intempéries et permet de lutter contre la déforestation.

Pour Badaye Diané, l'utilisation du pavé pour le revêtement des voies garantit une plus grande durée de vie à la route. Selon lui, la route en pavé résiste, en moyenne, 25 ans contre 15 ans pour une voie bitumée. En termes de rapport qualité/prix, elle est plus rentable, assure-t-il. Toujours selon cet ingénieur en génie civil, le préfabriqué permet d'éviter ou, tout au moins, d'alléger l'impact environnemental que pourrait engendrer la

réalisation de l'ouvrage sur le chantier. C'est sans doute pour ces raisons mais aussi pour la fiabilité des produits préfabriqués que ces produits sont de plus en plus sollicités pour la construction d'infrastructures économiques ou la viabilisation. Leur production est soumise au respect des normes, lesquelles sont contrôlées par des structures nationales comme le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (Lbtp) et même internationales. C'est du moins ce qu'avancent les acteurs du préfabriqué évoluant



Badaye Diané, Directeur Général de la SABATI

dans les travaux publics ou l'électrification. A cela s'ajoute la possibilité offerte aux clients de vérifier eux-mêmes la qualité des produits préfabriqués. Autant de raisons qui expliquent que ces produits sont sollicités. « Il y a un engouement remarquable pour les préfabriqués depuis ces six dernières années. On a même l'impression que les gens ne jurent que par le préfabriqué », se félicite Badaye Diané. Son entreprise, la Société africaine de Béton Appliqué et Techniques Industrielles (Sabati), a livré des préfabriqués pour l'entretien routier à Séguéla et Modeste sur la route de Grand-Bassam et



Des caniveaux sur le boulevard de Marseille en chantier



fourni des caniveaux en béton pour le drainage au tout nouveau centre d'enfouissement de Kossihouen.

Pour sa part, le fabricant de poteaux électriques en béton, Evariste Allé, a fourni ses produits aux mairies de Bingerville, Songon et Sinfra. Quant au pionnier du secteur, la Sibm, il a fourni des dalots, caniveaux, bordures de trottoirs, tuyaux vibres armés, des pavés, des murs anti bruits et divers autres produits à la construction des ponts Henri Konan Bédié (3^e Pont), de Jacquerville et de l'autoroute du Nord, et pratiquement sur les grands projets d'infrastructures du pays.

Quelques contraintes qui impactent la qualité du travail

La relative bonne santé de cette branche du préfabriqué reste cependant exposée à certaines menaces, qui constituent une préoccupation pour les acteurs du secteur. Il s'agit, entre autres, de la pénurie, par moments, des matières premières entrant dans la production des préfabriqués en béton, notamment le ciment et parfois le sable et le fer. « J'ai dû arrêter un chantier à Bouaké il y a trois ou quatre ans à cause d'une pénurie de ciment », témoigne Badaye Diané. Quant à Evariste Allé, il met en avant la cherté des matières premières comme le ciment et le fer et surtout les augmentations qu'il leur arrive de subir de temps à autre. « Les matières premières coûtent cher, elles ne sont pas accessibles à tout le monde », déplore-t-il. A ces difficultés, s'ajoutent les retards accusés par des particuliers pour s'acquitter de leurs factures. Toutes choses qui impactent les délais d'exécution des travaux. « Les délais de règlement des factures par les clients sont de plus en plus longs, ce qui met à mal le secteur », admet le Directeur général de la Sibm.

Un autre écueil qui préoccupe les acteurs du béton préfabriqué : la difficulté à accéder au financement bancaire. « Le plus gros de nos difficultés, c'est l'accès au financement pour nos équipements », déplore l'ingénieur Badaye Diané.

En dépit de ces contraintes, le préfabriqué à base de béton a de beaux jours devant lui. C'est du moins ce que soutiennent des professionnels du secteur. « Dans un monde où les clients deviennent de plus en plus exigeants,



le préfabriqué, qui allie le savoir-faire de l'homme à la précision de la machine, ne peut qu'être une excellente solution. Le secteur a donc un avenir indiscutable ; à condition d'y mettre de l'ordre pour éviter l'anarchie constatée de nos jours », avance Serge Bilé de la Sibm.

Avis globalement partagé par le directeur général de la Sabati : « De mon point de vue », soutient-il, « le préfabriqué est promis à un bel avenir, car nous sommes dans un pays en développement, où il y a beaucoup à faire. Il nous appartient de retrouver les manches et rechercher le financement pour répondre à la demande, car elle sera croissante d'année en année ».

Pour Evariste Allé, le secteur restera porteur aussi longtemps que le développement du pays nécessitera la construction d'infrastructures économiques.

Des réserves sur le préfabriqué dans le bâtiment

Cet optimisme est-il partagé par les acteurs du préfabriqué intervenant dans le bâtiment ? A ce niveau, on distingue, d'une part, le préfabriqué intégré dans le bâtiment en dur comme les agglos, communément appelés briques, les marches d'escalier et les pavés pour le revêtement du sol. Et d'autre part, les maisons réalisées entièrement avec des matériaux préfabriqués. En effet, des entreprises spécialisées dans les produits préfabriqués à base de béton peuvent également fournir au secteur du bâtiment certaines composantes, notamment les agglos. « La demande au niveau des agglos est plus forte que l'offre », relèvent les patrons de la Sibm et de la Sabati. « Nous sommes même débordés », ajoute le premier. C'est dire que les fabricants de briques préfabriquées et normalisées pourront toujours se frotter les mains aussi longtemps que se poursuivront les opérations immobilières.

En revanche, les acteurs des maisons préfabriquées connaissent un succès mitigé aujourd'hui. L'avènement des maisons entièrement préfabriquées n'a pas été suivi d'une forte demande. Bien au contraire. Approchés, des acteurs du secteur semblent déchanter. « Il n'y a pas encore d'engouement en ce qui concerne les maisons préfabriquées parce que les populations ont une certaine méfiance à l'égard de ce type de maison », fait remarquer Konaté Brahim de la Compagnie ivoirienne du préfabriqué (Cip), spécialisée dans les maisons, bureaux et conteneurs préfabriqués. Aussi, les demandeurs de maisons préfabriquées se font-ils rares. A ce jour, la société n'a réalisé qu'un seul bâtiment pour une entreprise de la place. Même déboire pour la société Cibo qui, elle, invoque le prix jugé élevé des maisons préfabriquées pour expliquer le manque d'engouement. « Les maisons préfabriquées n'ont pas encore pris parce que les gens trouvent que c'est cher. Par contre, les conteneurs, ça cartonne », soutient Lasm

Meliane-Jeanne, commerciale et assistante de direction à Cibo.

Selon Konaté Ibrahima de la Cip, une maison préfabriquée est facturée autour de 300 000 FCfa/m², soit 30 millions FCfa pour un habitat de 100 m². Ce coût, jugé rédhitoire, est dû au fait que la maison préfabriquée est, en réalité, « importée », toutes ses composantes étant produites à l'extérieur, en l'occurrence en Turquie. Elle est construite avec des matériaux comme le galva (acier galvanisé ou fer anticorrosif), la fibre-ciment, la laine de verre. Ces matériaux, font savoir les promoteurs, assurent à l'habitat de la résistance, réduisent l'impact acoustique et la chaleur à l'intérieur. Par ailleurs, ce type de maison a l'avantage d'être « construit » en peu de temps : de deux semaines à deux mois selon les acteurs du secteur. Cependant, à ce jour, seule une villa a été réalisée à Kong par l'entreprise Cibo et l'agence d'une banque à Grand Lahou.

De l'avis général, ce qui fait tourner le business des entreprises de maisons préfabriquées, ce sont plutôt les conteneurs. Entièrement construits avec la même technique qu'un habitat préfabriqué, ils sont de dimension nettement plus réduite. Le conteneur standard fait 6m ou 5,85m de long et 2,40 ou 2,25m de largeur, pour une hauteur de plus de 2,5m. Il coûte entre 3,5 millions FCfa et 3,6 millions FCfa, hors taxe. Il peut servir de bureau, de cabine, de kiosque, de guérite, de local pour fast-food voire de toilettes sur chantier.



Maison préfabriquée à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports

Au total, les maisons préfabriquées ne sont pas encore prisées par les populations ivoiriennes. En revanche, le marché des préfabriqués entrant dans la construction des infrastructures économiques est promis à un bel avenir.



Le BTP en saison des pluies
LES DISPOSITIONS PRATIQUES

Aboubakar Bamba, Directeur Général adjoint de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage



Photo DR

“Nous craignons pour les populations installées dans les zones inondables”

Au moment où la saison des pluies commence, la direction de la société d'État attire l'attention des populations sur les attitudes à adopter pour éviter les risques.

Interview réalisée par Paulin N. Zobo et Serge Hengoup

Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'Office national de l'assainissement et du drainage (Onad), société d'État, exécute une double mission. Que faut-il comprendre par les expressions assainissement et drainage et quelle est leur utilité dans une ville ?

L'assainissement de façon générale est l'ensemble des dispositions prises pour rendre un milieu sain. Cependant, dans notre domaine spécifique, l'assainissement est la collecte, le transport et l'évacuation des eaux usées dans le milieu naturel suivant des modes compatibles avec les exigences de l'environnement. L'assainissement c'est la gestion des eaux usées. Son utilité est qu'il permet de maintenir un cadre de vie sain. Le drainage c'est la gestion des eaux de pluies. Son utilité est qu'il

permet d'éviter les inondations et les stagnations d'eaux suite aux pluies.

Assainissement collectif, assainissement non collectif autonome ; à quoi renvoient ces deux termes purement techniques ?

L'assainissement collectif est le système par lequel toutes les eaux usées d'une zone géographique donnée sont collectées à travers des canalisations pour être acheminées vers un point de rejet

L'assainissement non collectif ou autonome consiste à recueillir les eaux usées et à les traiter au niveau de chaque parcelle.

La Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (Sodexam) a, dans ses prévisions

LE CONSEIL DE L'EXPERT

météorologiques pour la première saison des pluies allant de mars à juin 2019, alerté la population sur une hausse légère de la pluviométrie dans le centre et le littoral contre une baisse légère dans le Nord. Avez-vous des craintes ?

Nos craintes se situent principalement à l'endroit des populations installées dans les zones inondables et autres zones dites à risque, notamment les flancs des thalweg.

Quelles dispositions spéciales sont prises par le gouvernement cette année pour éviter les inondations et les morts comme l'année dernière qui s'élevaient à 20 personnes dont 18 dans la seule ville d'Abidjan ?

Les dispositions sont de 3 ordres : assurer l'entretien et le curage des ouvrages de drainage afin de garantir leur capacité maximale de collecte, de transport et de stockage; accroître la capacité des ouvrages de drainage à travers des travaux de renforcement et d'extension ; sensibiliser les populations au respect et à la protection des ouvrages de drainage de façon générale ainsi qu'à éviter de s'installer dans les zones à risques.

Quels liens établissez-vous entre l'assainissement, les constructions dans le secteur du BTP et l'entretien des infrastructures routières ?

Toutes les constructions dans le secteur du Btp ont une dimension assainissement et drainage dont il faut tenir compte depuis la conception.

Les ouvrages d'assainissement collectifs et de drainage sont généralement installés dans le domaine public

routier, ce qui engendre des impacts réciproques qu'il convient de prendre en compte dans l'entretien des infrastructures routières.

Le site internet de l'Onad affiche un numéro de téléphone qui renvoie directement à un centre d'appel avec la mention suivante : « Pour vos requêtes d'assainissement, appelez au... ».

En quoi consiste concrètement cette démarche et quelle suite réservez-vous aux demandes ?

Il est demandé tout simplement aux usagers des services d'assainissement d'appeler ce centre d'appel pour soumettre leurs problèmes d'assainissement et de drainage. Ces requêtes sont ensuite transmises en fonction de leurs natures aux acteurs compétents pour les traiter : la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (Sodeci), à qui l'État a confié la gestion des réseaux enterrés d'assainissement et de drainage du district d'Abidjan, pour les problèmes sur le réseau des égouts publics, les mairies pour les caniveaux dans les communes et l'Onad pour les ouvrages primaires de drainage.

L'une de vos activités sont les campagnes de sensibilisation. Pouvez-vous nous expliquer comment cela se passe-t-il et pourquoi la dernière campagne remonte à novembre 2017 ?

Les campagnes de sensibilisation ont lieu chaque année en prélude à la grande saison des pluies à travers des messages à la télévision, à la radio et dans les journaux. La dernière campagne à laquelle vous faites allusion était une caravane de sensibilisation.

BTP FORMATION & EMPLOI



POURQUOI LES NORMES ET QUELLES SONT LES NORMES EN MATIÈRE DE BTP EN CÔTE D'IVOIRE ?



Visite des Stations de refoulement et reboul en compagnie du conseiller du Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité monsieur Tapé Zékré Pascal (à gauche) et monsieur Ayémou, Directeur Assainissement SODECI (au centre).

“NOUS DÉTENONS UN PORTEFEUILLE D'ENVIRON 3000 NORMES IVOIRIENNES”



Le Directeur Général présente les missions de l'association, dresse le bilan 27 ans après sa création et indique le bénéfice que les entreprises en tirent.

Constant Boka, Directeur Général de CODINORM

Interview réalisée par Paulin N. Zobo

Monsieur le Directeur Général, quels sont les objectifs de la création, le 24 septembre 1992, de l'association Côte d'Ivoire Normalisation (Codinorm) et votre champ d'application ?

L'objectif de la création de l'association Codinorm répond à un seul souci : fédérer toutes les intelligences nationales autour de la problématique de la normalisation au sein d'un cadre approprié pour sa gestion. La structure de type associatif est apparue comme le cadre approprié pour le développement de la normalisation en Côte d'Ivoire.

Les missions de Codinorm sont : l'élaboration des normes dans tous les domaines d'activités, la certification des produits (gestion de la marque NI) et des compétences, la promotion de la qualité et la représentation de la Côte d'Ivoire auprès des instances régionales et internationales de normalisation.

Quel bilan pouvez-vous établir, aujourd'hui, 27 ans après ?

L'activité de normalisation est une réalité en Côte

d'Ivoire. L'ensemble des parties prenantes participe à l'élaboration des normes nationales. Plus de 600 experts et près de 28 commissions de normalisation et un portefeuille d'environ 3000 normes ivoiriennes.

Aujourd'hui, Codinorm met à la disposition des opérateurs économiques, une plateforme d'accès aux normes et de veille réglementaire avec accès à plus de 22 000 normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), 10 000 normes de la Commission Electrotechnique internationale (IEC), 1 000 000 normes de l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO), et 12 000 normes de l'American Society of Testing Materials (Astm).

La certification des produits en Côte d'Ivoire à travers la marque NI et les attestations de conformité gérées par Codinorm permettent au marché d'enregistrer la commercialisation de produits conformes aux normes prescrites et reconnaissables par les consommateurs.

Le cadre réglementaire sur la normalisation impose que les attestations de conformité soient exigées, pour les achats publics et pour les entreprises qui bénéficient d'avantages liés au code d'investissement.

208 entreprises sont membres de Codinorm à la date de février 2019. Quel est l'objectif d'ici 2020 et quelle est leur appréciation de votre mission, en terme d'organisation et de qualité de service ?

Codinorm a un plan stratégique 2019-2021 porté par l'ensemble des opérateurs économiques. Ce plan priorise l'ensemble des activités opérationnelles (normalisation, certification, centre d'information sur les normes et la réglementation, appui conseil). Codinorm dispose aussi d'une Stratégie Nationale de Normalisation qui priorise les travaux de normalisation au sein de chaque comité au regard de leur impact sur le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. 500 adhérents pourrait être un bon chiffre au regard des enjeux de la normalisation et de l'importance du tissu économique ivoirien.

28 Comités techniques de Normalisation ont été créés parmi lesquels le Comité Bâtiment et Génie Civil. Quel est sa composition et son fonctionnement ?

Toutes les parties prenantes nationales (Administration, laboratoire, recherche scientifiques, fabricants, exportateurs et importateurs, associations de consommateurs, les bureaux d'études) siègent au sein du comité de normalisation dans le BTP. Il est présidé par le Ministère chargé de la Construction.

Quelles sont les normes existantes en matière de BTP en Côte d'Ivoire, leur classification et leur impact sur le secteur d'activité ?

Les secteurs couverts dans le domaine du BTP sont les matériaux de construction (ciment, fer à béton, ..), les

bâtiments et ouvrages de génie civil, le développement durable dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil, l'accessibilité et fonctionnalité des environnements construits, etc.

Selon la Loi 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la qualité, Codinorm est « le seul organisme à attester de la conformité des produits, pour lesquels les normes sont rendues d'application obligatoire avant leur mise en marché ». Qu'en est-il de la conformité à ces Normes par les entreprises ?

Au regard de la convention cadre de collaboration, Codinorm est chargée « d'assurer la gestion technique de tout système de vérification de la conformité aux normes rendues d'application obligatoire pour les produits importés, exportés et/ou fabriqués localement et mis en commerce ». A ce titre, elle interface avec quatre opérateurs économiques (sgs, intertek, bureau veritas, cotecna) pour l'émission de certificat qualité pour les produits importés dans le cadre du programme de Vérification de la Conformité (VOC).

Pour les produits fabriqués localement, leur prise en charge est faite directement par la direction certification produits de Codinorm. Un site des produits certifiés www.codinorm.ci/produits-certifies/index.php permet de s'informer sur les produits qui font l'objet d'évaluation et de conformité et les entreprises qui se conforment aux nouvelles dispositions réglementaires. 140 produits certifiés n'est pas significatif pour le tissu économique national qui a un potentiel d'environ 3000 produits.

Ces Normes sont-elles spécifiquement ivoiriennes ou internationales ?

Le décret 1152 sur les normes rendues d'application obligatoire fait référence aux normes NI, ISO, IEC, ARSO, etc.

Votre regard sur l'évolution du secteur du BTP en Côte d'Ivoire et à quand la Certification des compétences au regard des nombreux métiers qu'il regorge.

La politique de Codinorm vise la prise en charge des problématiques de la normalisation par les filières elles-mêmes. L'un des secteurs qui fonctionne le mieux est le secteur de l'électrotechnique. Codinorm attend de même pour le BTP. Concernant la compétence, Codinorm travaille pour la certification des électriciens notamment dans le BTP.



Le conducteur de travaux

STÉPHANE KOUADIO, SOCIÉTÉ LRA



Le conducteur de travaux

Stéphane Kouadio, un passionné de la conduite des travaux

Une journée avec un conducteur de travaux à La Route Africaine (LRA), une entreprise de BTP.

Par Hervé Gobou

Mardi 19 mars 2019, il est 9 heures, mais le soleil est déjà suffisamment agressif. Nous retrouvons, sur le boulevard de Marseille, à Biétry en zone lagunaire, un homme quelque peu robuste, en gilet orange, plein de vitalité et visiblement jovial : C'est Stéphane Kouadio, la cinquantaine révolue, marchant à pas sûrs dans du sable mouvant et donnant des ordres ou faisant des observations au fur et à mesure qu'il progresse dans la marche avec l'équipe d'ouvriers qu'il suit ce jour.

« Bonjour cher ami, que puis-je faire pour vous ? », nous lance-t-il une fois face à lui. « Nous sommes ici pour passer un moment avec vous et comprendre le métier de conducteur de travaux », répondons-nous. « Sans souci, vous y êtes et vous constatez déjà que nous sommes à la tâche depuis la première heure », indique-t-il d'emblée.

« A la LRA, le conducteur des travaux est comme le directeur des travaux adjoint, c'est-à-dire qu'il a pour rôle, de conduire un projet, de suivre son exécution, de faire les plannings, les décomptes, suivre ses dépenses. Tout ce que le directeur fait, le directeur des travaux adjoint peut le faire

également », nous explique-t-il en guide de définition du concept conducteur de travaux. Parallèlement à la conversation, le directeur des travaux adjoint interpelle ses hommes sur le chantier. Notre hôte du jour ajoute : « Le conducteur de travaux est, dans l'exécution des travaux, chargé de conduire les travaux dans le délai. Le suivi des travaux, des dépenses, chaque jour et chaque fin de mois pour éviter les dérapages. Dans les délais, mais aussi dans le respect des règles de l'art. On exécute tous les travaux conformément aux documents contractuels » s'explique-t-il.

Sur le chantier, l'impression est nette monsieur Kouadio a peu de temps à nous consacrer, tant il est préoccupé par l'avancement des travaux qui sont énormes et donc sources de stress. Cependant, il n'hésite pas à répondre aux préoccupations de son visiteur du jour.

Peut-on dire que c'est le superviseur des travaux ? A cette question, Stéphane Kouadio répond par la négative. « Ce n'est pas le superviseur parce que là vous faites allusion au contrôle, mais le conducteur des travaux, lui, est un exécutant des travaux, dans les règles que nous imposent les cahiers de charges. Il y a un superviseur, le



Les ouvriers exécutant les travaux d'assainissement et de drainage sur le boulevard de Marseille.

contrôleur, c'est lui qui supervise et voit la qualité des travaux, la conformité de ces travaux par rapport au cahier de charges », précise-t-il. Tout en donnant une idée de son expérience dans ce métier. « Cela fait 6 ans que j'assume ces charges à la LRA. Tout se passe très bien. Ici, je suis venu donner un coup de main. Sinon, normalement je suis sur un chantier à Divo où je suis Directeur des travaux pour la LRA », nous apprend-t-il, par ailleurs.

Quel peut être le profil de carrière d'un conducteur de travaux ? Monsieur Kouadio nous apprend que celui-ci, après la conduite des travaux, devient directeur des travaux et s'il est ambitieux, chef secteur. Et pourquoi pas Directeur Général en passant par la direction d'exploitation. Le métier de conducteur de travaux, nécessite une formation spécifique. « Il faut avoir un niveau minimum de Technicien supérieur des Travaux Publics, ensuite Ingénieur des travaux publics (...) ». Quand on dit « Travaux », on fait allusion à la route. Le bitumage de la route, en passant par l'assainissement. « L'étape normale : nous avons les installations de chantiers, les travaux préparatoires, les travaux de terrassement, de chaussées, en passant par l'assainissement », précise-t-il.

Il décrit également les habitudes quotidiennes d'un conducteur de travaux. « Le matin, dès mon arrivée sur le chantier, je regroupe tous mes échelons, je fais un quart d'heure de sécurité. (...) Parce qu'on ne peut pas travailler sans la sécurité. Donc j'entretiens le petit personnel qui est sur mon échelon concernant la sécurité au travail et cela ne dure que 15 minutes, puis je fais l'installation des équipes

sur chaque échelon. L'étape suivante consiste à visiter les chefs d'équipes, les chefs de chantiers. Je dois les visiter régulièrement pour voir si tout se passe conformément à ce qui a été prévu », témoigne-t-il.

En fin de soirée, un bilan quotidien doit être fait, note-t-il. « Tous les jours, à la Lra, nous faisons un point avant de partir. Nous nous réunissons avec le Directeur des travaux, nous faisons le point de ce qui a marché ou non, et les perspectives pour le lendemain matin. ».

Nous sommes sur tout le long du boulevard de Marseille, et le chantier naturellement porte sur l'élargissement dudit boulevard. Un boulevard assez stratégique pour le circuit économique et le trafic de la zone sud et nord d'Abidjan. Cela part du côté de Port-Bouet par la Rue Thomas Edison, en passant par le Boulevard Giscard d'Estaing et Pierre Marie Curie. Le chantier, contractuellement, est prévu pour durer seize mois. « Nous en sommes au 3^e mois », révèle-il.

Une évaluation budgétaire ?

Nous n'aurons pas la réponse à cette préoccupation ; cela relève du Directeur de chantiers. Nous nous contenterons seulement de constater le gigantisme du chantier qui jouxte le long de la lagune Ebrié et dont la finition permettra de décongestionner cette zone de forte densité économique, en particulier le Port Autonome d'Abidjan.



Le technicien en contact téléphonique avec des collaborateurs pour la livraison de matériaux sur le chantier

« Le métier de conducteur de travaux est très passionnant. Mais vraiment, il faut supporter la pression du travail. Sinon, c'est difficile », affirme-t-il avec un sourire en coin. Stéphane Kouadio est à la fois conducteur et directeur des travaux. « Quand j'arrive où il y a un Directeur des travaux, je deviens Conducteur des travaux ; s'il y a un chantier où il n'y a pas de Directeur de travaux, je deviens Directeur des travaux. Ici, il y a déjà un Directeur, donc je suis venu lui apporter un coup de main ».

Le long parcours effectué avec notre guide du jour nous amène à nous rendre compte de la délicatesse de la mission du conducteur de travaux. En effet, il faut veiller au moindre détail et éviter au chantier une erreur ou une faille qui peut s'avérer fatale, autant pour la sécurité des usagers que pour la réputation de l'entreprise.

Heureusement, pour assurer toute la garantie sécuritaire et qualitative du chantier, l'entreprise exécutante des travaux, pour qui travaille le conducteur de travaux,

n'est pas seule sur ledit chantier.

Il y a, outre cette entreprise exécutante, le Bureau de contrôle et le Maître d'ouvrage... Le Bureau de contrôle, c'est le Maître d'œuvre... Donc, trois entités interviennent concomitamment et en synergie sur le projet.

Ici, les patrons, ce sont la Mission de contrôle et puis le Maître d'ouvrage. C'est ce dernier qui a son projet et qui délègue celle ou celui chargé(e) pour veiller à la qualité de ses travaux, qu'on appelle Maître d'œuvre. Dans le cas de l'élargissement du Boulevard de Marseille, c'est le Bureau national d'études techniques et de développement (Bnetd) qui est le Maître d'œuvre. Et la Maîtrise d'ouvrage déléguée, quant à elle, revient à l'Agence de gestion des routes (Ageroute), l'entreprise exécutante des travaux étant La Route Africaine (Lra).

Coût : 50,612 milliards FCfa

Les travaux de réhabilitation et d'élargissement du Boulevard de Marseille, à Marcory, (sud d'Abidjan) représentent un coût global de 50,612 milliards FCfa, dont un prêt de 32 milliards FCfa de la Banque Ouest Africaine de Développement (Boad) et 18,612 milliards de l'Etat ivoirien.

Les travaux portent sur l'aménagement du Boulevard de Marseille sur une longueur totale de 13,4km par l'élargissement et le renforcement en 2X2 voies du tronçon Pont Houphouët-Boigny au carrefour nouvelle Pergola et des rues Thomas Edison et Pierre et Marie Curie (7,5km), le renforcement de la voie existante 2X1voie reliant le carrefour nouvelle Pergola au Boulevard Valéry

Giscard d'Estaing (27km) et la construction d'une route neuve en bordure de la lagune Ebrié reliant le carrefour nouvelle Pergola au Boulevard VGE (3,20 km).

Selon le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, qui a procédé, au lancement, vendredi 27 octobre 2017, les travaux permettront de désengorger le Boulevard VGE en créant une alternative permettant d'améliorer les conditions de circulation des usagers dans la partie sud-est de la ville d'Abidjan et particulièrement dans les communes de Marcory et de Treichville.

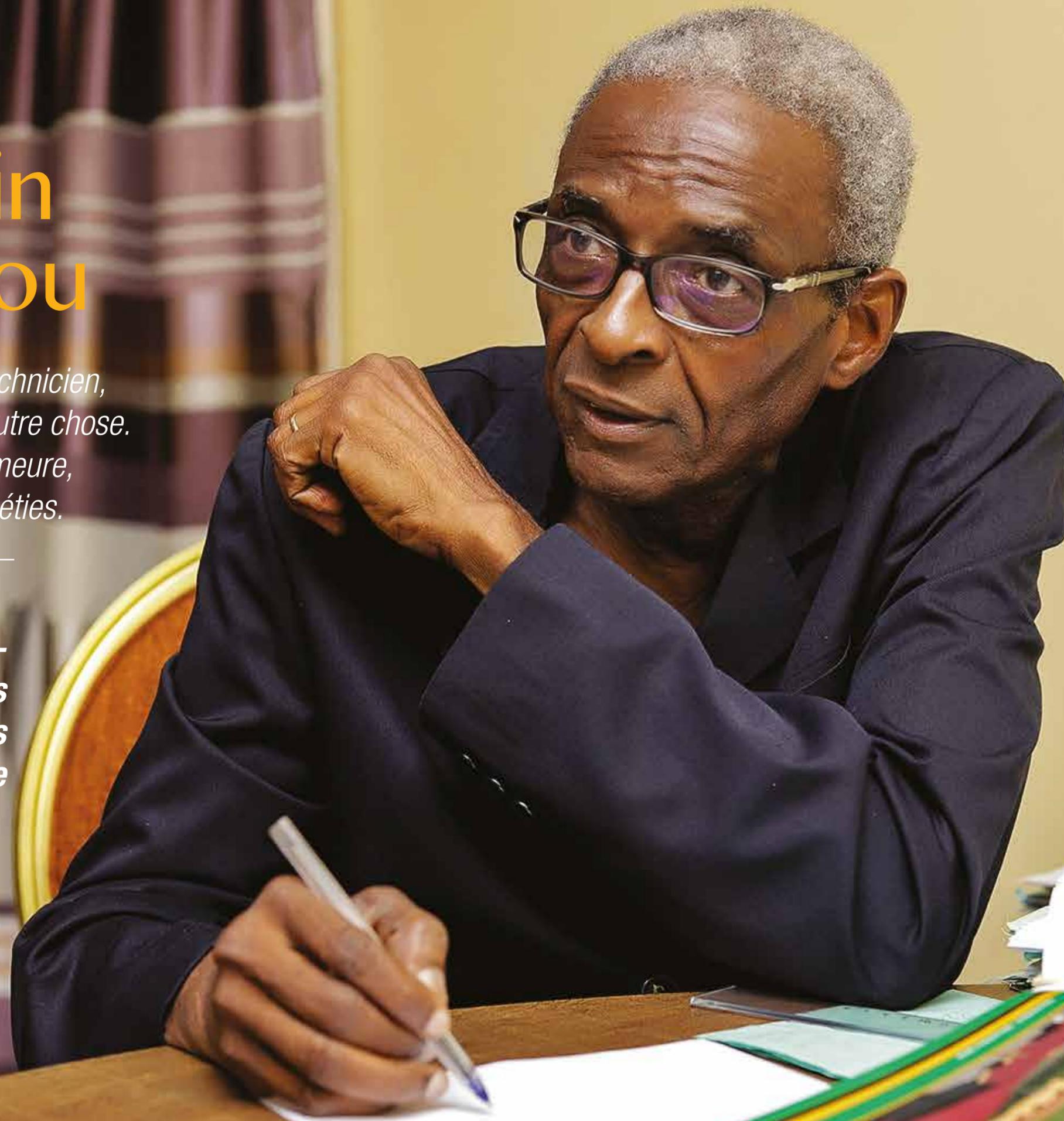
(Source : Ageroute)

Menin Messou

*Il rêvait d'être un technicien,
un spécialiste ; pas autre chose.
Il l'a été et le demeure,
malgré les péripéties.*

Par Paulin N. Zobo

**Premier Docteur-
Ingénieur des Ponts
et Chaussées
de Côte d'Ivoire**



PORTRAIT

Lorsque nous étions jeunes, chaque fois que le Président Felix Houphouët-Boigny devait former un nouveau gouvernement, nous étions tous certains que le Docteur Menin serait appelé au gouvernement.

Mais que non !

Cette paraphrase des propos du Docteur Silué Siélé, Conseiller spécial du Premier Ministre, tenus le 26 février à Cocody Palm Club Hôtel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du Comité National Côte d'Ivoire pour la route (CNCI-Route), en hommage au Docteur Menin, en dit long sur les qualités de l'homme. Notamment sur sa formation, son professionnalisme et ses valeurs morales dominées par une quête effrénée du savoir, l'humilité et du sens du partage. « *C'est la technique qui m'intéressait, je voulais faire de la recherche* », répond-t-il dans cet entretien réalisé en mars 2019. Et d'ajouter, au regard de sa carrière : « *Tout était prévu pour que je devienne un spécialiste. Je suis devenu Directeur Général du LBTP après avoir tourné parce que tout était prévu* ».

Il rappelle un courrier du Ministre des Travaux Publics en 1970 adressé au Directeur Général du Lbtp, un Français du Cebtp « *Je vous affecte deux ingénieurs ivoiriens, le premier vient pour être Directeur-Adjoint, mais le second monsieur Menin, vient pour être un Spécialiste* ».

En effet, pour des anciens étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (Enstp Abidjan puis INPHB Yamoussoukro) qui forment des Ingénieurs Génie Civil, monsieur Menin est non seulement un grand Technicien mais aussi un grand Serviteur de l'État à qui on aurait prêté un destin plus "glorieux" dans cette Nation. Pour la simple raison qu'il est le premier Docteur-Ingénieur ivoirien, sorti de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Enpc Paris-France) en décembre 1980 avec un doctorat obtenu avec la mention « *Très bien* ». Le thème de sa thèse : « *Le comportement mécanique d'une couche de base en graveleux latéritiques améliorés au ciment, cas des routes de la Côte d'Ivoire* ».

Deux ans auparavant, il décrochait un Certificat d'Etudes Supérieures en Infrastructures et Transports dans la même Ecole.

Ce voyage d'études en 1977 à l'Enpc Paris France a été possible suite à l'obtention de son diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics en Côte d'Ivoire à l'Enstp d'Abidjan en 1969 après 5 ans d'études, un poste de chargé d'études du LBTP de 1970 à 1971, suivi d'un stage de spécialisation au Centre expérimental du Bâtiment et des Travaux Publics Cebtp Paris France en 1972 puis, Chef de Service des Etudes géotechniques routières de 1973 à 1977.

Toujours actif, après 50 ans de vie professionnelle.

Aujourd'hui, c'est un homme qui revendique cinquante ans d'expérience professionnelle dans le domaine des routes. Notamment dans « *les études géotechniques et le dimensionnement des chaussées neuves et de renforcement, de contrôle de travaux de construction d'ouvrage d'audits techniques, des études d'impact environnemental et des études de matériaux de construction. Il a été chargé de cours de mécanique des sols puis de cours de route à l'Enstp et l'Inphb* » (1976-1977, 1981-1997).

Le métier l'a conduit sur de nombreux chantiers, à commencer par son premier stage à la Subdivision des TP d'Adzopé (1969-1970) en tant qu'ingénieur. Plus tard, il sillonna toutes les routes de presque toutes les régions du pays avant de s'installer en Afrique de l'Ouest et centrale. Sans oublier qu'il fit partie de la délégation ivoirienne qui partit à Genève (Suisse) en 1974 pour des échanges techniques sur le projet de construction de l'Autoroute du Nord Abidjan-Singrobo.

Il a été aussi consultant pour le Pnud sur l'Agenda 21 (après la Conférence de Rio), la Banque Mondiale (politique de formation du personnel de l'Entretien Routier de Côte d'Ivoire, l'étude de la route Bangui au sud Cameroun- Centrafrique)

Le Docteur Menin Messou a allié la vie de technicien, d'enseignant-chercheur, d'Administrateur puisque ayant été chef de cabinet, puis directeur de cabinet de plusieurs ministres (contre son gré), Directeur des Etudes et Programme au Mtptcpt, Directeur de la Programmation aux Grands Travaux et enfin, Conseiller Technique au Ministère de Tpcu, successivement sur la période de 1981 à 1990.

Tout en faisant un clin d'œil à la vie parlementaire puisqu'il fut député des sous-préfectures d'Aboisso et de Maféré (1990-1995). Un détour d'ailleurs jugé trop long.

Son dernier poste dans l'administration a été celui de Directeur Général du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (Lbtp 1996-2001). Là même où il avait fait ses armes aux côtés d'ingénieurs français (1970-1977). C'est aussi là où il a recruté et a travaillé avec de nombreux jeunes ingénieurs qui font la fierté de la corporation dont le Docteur Amédé Kouakou, actuel Ministre de l'Equipeement et de l'Entretien Routier.

Une petite histoire de son arrivée dans les Travaux Publics.

Des opportunités de bourses d'études en France lui furent offertes après son baccalauréat Mathématiques et Techniques (qui correspondrait au BAC E actuel) obtenu en 1964 au Lycée Technique d'Abidjan, en tant que membre de l'Association "Jeunes Sciences". Il a perdu cette opportunité parce qu'il rêvait d'étudier «

PORTRAIT

la chimie industrielle ».

La raison, : il n'a pu suivre le communiqué à la Radio l'invitant à se présenter au Ministère de l'Education nationale au Plateau. Son tuteur n'ayant pas de poste de radio.

Quand il fut informé par des camarades quelques jours plus tard, il se rendit au Plateau. Là, il s'est entendu dire par le Directeur qui le recevait que c'était déjà trop tard pour la bourse «Jeunes Sciences France». Ce dernier lui a proposé d'aller étudier les mathématiques et la physique (MP) ou la physique et la chimie (PC) à l'Université d'Abidjan qui ouvrait ses portes en cette année 1964 car le pays recherchait des bacheliers scientifiques.

« *J'étais tellement découragé que j'ai décidé de regagner la maison à pied, mon tuteur habitant le nouveau quartier de Marcory* ».

Et comme Dieu sait faire les choses, sur le chemin de retour, il décide d'aller saluer sa tante qui tenait un restaurant dans sa cour (ancêtre des maquis) non loin du canal de Marcory. Celle-ci présenta son neveu bachelier à ses convives. Ceux-ci lui conseillaient vivement de choisir la branche des Travaux Publics où il y a déficit d'ingénieurs, l'Etat recherche des bacheliers pour la nouvelle école des TP.

« *Je ne connaissais rien des Travaux Publics mais, déçu de n'avoir pu bénéficier de la Bourse Jeunes Sciences France, je partis le lendemain m'inscrire pour l'Enstp d'Abidjan.*

Durant ma scolarité à l'Enstp, je fus pris en estime par le Professeur de Mécanique des sols qui était Directeur Général du Lbtp. Il me proposa de venir travailler au LBTP après mon diplôme d'ingénieur.»

A la fin des études, nous étions sept dans notre promotion. Ce Directeur Général des Travaux Publics refusa de m'affecter au Lbtp où il n'y avait que des ingénieurs français. La raison avancée, le premier ingénieur ivoirien affecté serait le futur Directeur Général lorsque le poste sera africanisé et il n'est pas juste qu'un jeune ingénieur qui sort de l'école ait déjà l'assurance qu'il sera Directeur Général. « *Je fus donc affecté au TP d'Adzopé en octobre 1969.*»

Comme Dieu sait faire les choses, vers la fin de l'année 1969, un nouveau Directeur Général des Travaux Publics est nommé, informé de ma situation, il intervient mais le Cabinet du ministre maintient sa position... Le nouveau ministre était l'ancien Directeur Général des TP.

En février 1970, je reçois un message de la Direction Générale des TP m'informant que je suis affecté au LBTP en compagnie d'un autre ingénieur ivoirien, un ancien celui-là, qui devrait être nommé Directeur Adjoint, quant à moi, j'y vais pour être seulement un Spécialiste,

C'est ainsi qu'en février 1970, j'arrive au Lbtp avec «l'ainé. La tâche ne fut pas facile parce que ces ingénieurs français avaient un préjugé défavorable. Ayant fait les études d'ingénieur à Abidjan, pour eux, il n'était pas sûr que nous

soyons à la hauteur. Ce fut pour moi un grand défi à relever.»

A cette époque, il y avait des Ingénieurs Chefs de Service (Service fondations d'ouvrage et d'immeubles, Service matériaux de construction béton et autres, Service routes, géotechnique, dimensionnement des chaussées, contrôle des travaux, les autres ingénieurs interviennent dans tous les services en fonction de leur disponibilité. En 1972, je pars pour un stage de spécialisation en techniques routières et des bâtiments au Centre Expérimental du Bâtiment et des Travaux Publics, CEBTP Paris France. A mon retour début 1973, je fus nommé Chef de Service des Etudes Routières.

« *En 1977, je fus retenu pour aller préparer le nouveau diplôme créé à l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris. Celui de Docteur-Ingénieur des Ponts et Chaussées.*

De retour en Côte d'Ivoire, je reçus une lettre de félicitations du gouvernement. Je fus nommé Directeur Adjoint de la Recherche Appliquée au Lbtp pour quelques mois.»

Après avoir fait valoir ses droits à la retraite en 2001, docteur Menin a continué de courir sur les chantiers routiers en Afrique, ainsi de 2005 à 2007. Il est ingénieur senior pour l'audit technique des travaux routiers financés par le Fond routier Camerounais pour le compte d'Apave.



Depuis quelques années, l'entretien routier a été privatisé dans la plupart des pays africains. Cet entretien des routes coûte plus cher et cependant, les routes sont plus mauvaises. Pour faire face à cette sorte de contradiction, la Banque Mondiale met au point un nouveau concept appelé Genis (Gestion et Entretien des Routes par Niveau de Service). Ce concept fut mis en œuvre avec succès au Tchad. L'Agepar, Association des gestionnaires et partenaires africains des routes, sur financement de la Banque Mondiale recrute un consultant pour non seulement étudier ce concept mais le rendre accessible aux PME africaines. Docteur Menin a été retenu pour cette mission et s'est rendu au Tchad, ses conclusions ont été adoptées par les pays africains membres de l'Agepar à Bamako en 2007.

De même des études d'intérêts certains ont été réalisées par docteur Menin avec l'appui du Fer, telles que :

- Impact et du sous entretien de la route sur l'économie nationale de la Côte d'Ivoire ;
- Route et Economie Agricole de la Côte d'Ivoire.

Le docteur Menin Messou est aussi un auteur prolifique, qui a, à son actif plusieurs publications et notes techniques pour former, instruire, sensibiliser techniciens et usagers de la route. Sur la liste de 17 publications figurent :

- Eléments de contrôle routier géotechnique-Note LBTP, 1976 ;
- Routes de Côte d'Ivoire 1893 à 2000 ;

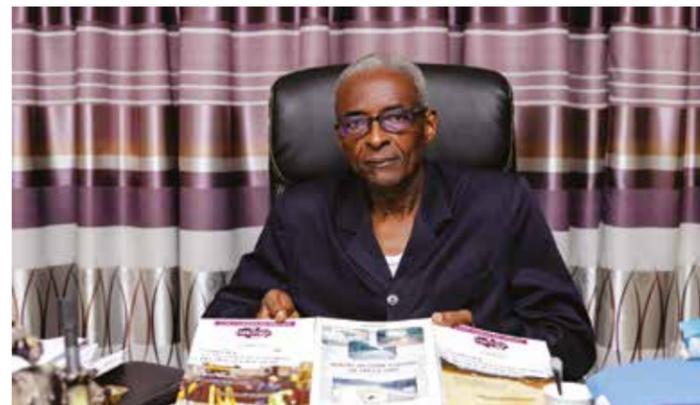
- Guides pratiques de Techniques Routières, (Collection termitière)
- Plusieurs livrets dont :

- 1- La maison traditionnelle en Côte d'Ivoire ;
- 2- Dis moi Aka
 - Pourquoi la surcharge des camions est-elle un risque pour la chaussée ?
 - Pourquoi la vitesse est-elle dangereuse sur les routes ?
 - De quoi souffrent les routes de Côte d'Ivoire ?
- 3- Détente, évasion dans la merveilleuse région d'Aboisso.

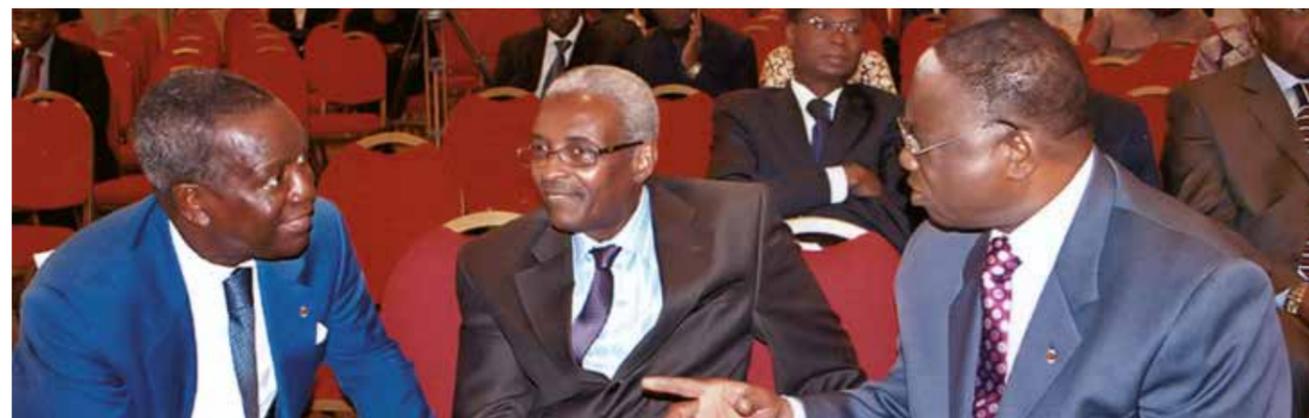
Les deux derniers ouvrages à paraître en avril 2019 sont : Notes sur la pratique du contrôle des travaux routiers (car la mission de contrôle est aussi responsable que l'entreprise qui exécute les travaux) et Notes sur le contrôle géotechnique des travaux routiers

« *Lorsque vous avez passé toute votre jeunesse à travailler, arrêter brusquement conduit à la mort* ».

C'est pour éviter cette situation qu'à la retraite depuis 2001, le docteur Menin Messou continue de partager son savoir et son savoir-faire en matière de route. Cela, à travers le Cabinet de Consultance **MENSO Sarl** (en langue Agni, regarder le monde de l'extérieur), situé à Cocody deux Plateaux dont il est le Directeur Gérant depuis 2003. Il recrute surtout les jeunes qui sortent de l'école.



Auteur prolifique, le Docteur Menin Messou présente *Routes de Côte d'Ivoire de 1893 à 2000* et ses deux derniers ouvrages.



Présentation en 2011 de l'ouvrage : *Routes de Côte d'Ivoire de 1893 à 2000*. Le Docteur Menin entouré de l'ancien ministre Ezan Akélé, son promotionnaire à l'ENSTP (à gauche) et de leur cadet, l'ancien ministre Coulibaly Nibi Zana. (Photos DR).

La deuxième retraite...

Le Docteur Menin Messou est né le 30 mai 1944 à Adjouan (Aboisso). Marié à Léontine Konan, ils ont quatre enfants, dont le dernier est un garçon. Le Docteur-Ingénieur n'a pas eu la chance de faire des émules parmi eux puisque personne n'a voulu suivre ses traces comme Ingénieur route, bien qu'ils aient tous suivi une carrière scientifique. « *Ce Cabinet, je ne sais comment l'abandonner pourtant il faut que j'aille au village* ».

Son fils ayant choisi de faire carrière comme Ingénieur Télécom, le sage a dû solliciter sa fille diplômée en Ingénierie financière pour travailler à ses côtés et pérenniser son œuvre.

Les autres enfants sont médecin et ingénieur statisticienne.

Un petit pincement au cœur, tout de même. Il s'agit de la perte de ses souvenirs de carrière,

lors des inondations de 2018, à Cocody Riviera. Heureusement, le diplôme de Doctorat a pu être sauvé extremis, avec quelques albums photos. Pour le reste....

Malgré tout, celui qui est fils de pêcheur, ne peut que rendre grâce à Dieu. Comme l'indique cet extrait de la Bible qui accueille tout visiteur qui emprunte les escaliers de son Cabinet :

« L'Eternel est mon berger : je ne manquerai de rien » (Ps 23,1).

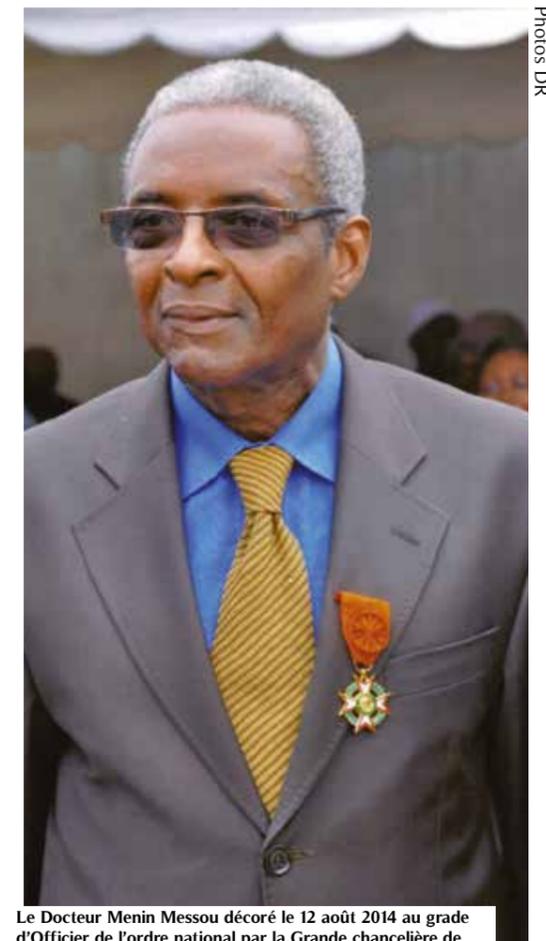
P. N. Zobo



Abidjan, 16 janvier 1982 : mariage du Docteur Menin et Léontine Konan.



Passation de services au ministère des Travaux publics et des Transports entre Aka Albert (à gauche), 1^{er} Directeur Général de la Sotra et son successeur Bahi Zahiri (au centre).



Le Docteur Menin Messou décoré le 12 août 2014 au grade d'Officier de l'ordre national par la Grande chancelière de l'ordre national Henriette Dagri Diabaté pour son mérite et son exemplarité.

Photos DR



LE CONTENTIEUX DES MARCHÉS PUBLICS



Formation des acteurs du Btp sur la prévention et la gestion du contentieux des marchés publics lors du SIA 2016 par les experts de l'Anrmp.

LES ERREURS À ÉVITER ET LES SANCTIONS ENCOURUES

Un arsenal juridique composé de textes législatifs et réglementaires encadre les marchés publics. Les entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (Btp) sont invitées à se les approprier pour une meilleure gouvernance des entreprises et pour éviter de tomber sous le coût des sanctions.

Par Paulin N. Zobo

Le Code des marchés publics définit le marché public comme étant un contrat écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les principes qui gouvernent les marchés publics sont : « le libre accès à la commande publique ; l'égalité de traitement des candidats ; la transparence des procédures ; l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité des candidats, sous réserve de la préférence communautaire qui est appliquée à toute entreprise communautaire présentant une offre ; la libre concurrence ; l'économie et l'efficacité de la dépense publique ; l'équilibre économique et financier ».

Tous les citoyens peuvent accéder librement à la commande publique dans la mesure où ils contribuent par le paiement de leurs impôts, à la mobilisation des ressources de l'État. Il est donc logique que ces citoyens participent également aux marchés par une mise en concurrence.

Cependant, la constatation est faite que des litiges ou différends liés aux marchés publics naissent et se multiplient pour diverses raisons, notamment, la méconnaissance de la réglementation en vigueur et de



Olivier Kossonou, Secrétaire Général de l'Anrmp

L'Organe de régulation en charge de gérer les différends entre les parties, ce qui entraîne un manque à gagner aussi bien pour les entreprises que pour l'État.

L'industrie du Bâtiment et des Travaux Publics, qui connaît un boom, ayant pris conscience de cette situation, a décidé de former ses membres à la maîtrise des textes et des procédures.

C'est le sens de la session de formation organisée en novembre 2016 dans le cadre du GIBTP Formation en marge du Salon des Infrastructures d'Abidjan (SIA 2016) co-organisé par cette faitière et l'agence Axes Marketing. En la matière, il n'y a pas de structure plus appropriée pour former les cadres des entreprises membres du Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (Gibtp) que l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (Anrmp). Ses experts, Olivier Kossonou, Secrétaire Général et Estelle N'Cho, Chef du service juridique, étaient les principaux animateurs de la session qui avait pour thème « **Prévention et gestion du contentieux des marchés publics** ».

Il est bon de savoir que la commande publique est fortement règlementée ; d'où la nécessité de maîtriser la réglementation qui la régit afin de prévenir tout contentieux. L'organisme en charge de la gestion du contentieux des marchés publics entre structures privées et l'administration est l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (Anrmp).

Qu'est-ce que l'Anrmp ?

Une loi régit désormais l'ANRMP, en l'occurrence l'Ordonnance N° 2018594 du 27 juin 2018 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, en remplacement du Décret N° 2009-260 du 6 août 2009 portant Organisation et Fonctionnement de l'ANRMP tel que modifié par le Décret 2013308 du 8 mai 2013.

L'ANRMP est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est rattachée institutionnellement à la Présidence de la République (Art.1)

Les missions de l'ANRMP sont : définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ; formuler des avis au Ministère chargé des marchés publics (...) ; veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariat Publics-Privés ; réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats PPP et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations avec les administrations concernées ; régler les litiges ou différends nés à l'occasion de la passation des marchés publics et des contrats de PPP ; prononcer des sanctions à l'encontre des acteurs privés de la commande publique, reconnus coupables de violation de la réglementation de la commande publique ;



Mme Estelle N'Cho, Chef du service juridique



Cérémonie d'inauguration officielle d'un établissement secondaire. / Photo DR

proposer aux autorités compétentes des sanctions à l'encontre des acteurs publics de la commande publique, reconnus coupables de violation de la réglementation de la commande publique ;...

L'ANRMP compte plusieurs organes (Art4). Ce sont : le Conseil de régulation qui est un organe tripartite de 12 membres composé sur une base paritaire de 4 représentants de l'administration, 4 du secteur privé et 4 de la société civile ; du Président du Conseil de Régulation, du Secrétariat Général et des Structures spécialisées.

Les Structures spécialisées sont composées des Cellules spécialisées, à savoir la Cellule Définition des Politiques et Formation (CDPF), la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et la Cellule Etudes et Audits Indépendants (CEAI) (Art.23) et du Comité de Règlement Administratif (CRA) qui connaît les litiges ou différends internes à l'administration.

Prévention du contentieux des marchés publics

Selon les formateurs de l'ANRMP, le contentieux peut naître à toutes les étapes de la commande publique. Ces étapes qui sont au nombre de quatre sont la passation, l'exécution, le contrôle et le paiement. A chaque étape, il y a des erreurs à éviter au risque de se retrouver plus tard face à un contentieux et donc à des sanctions

Les erreurs à éviter

Etape de la passation des marchés.

Il faut éviter la non-planification des lignes et le fractionnement des dépenses ; la définition orientée des critères de sélection, le choix de critères non appropriés ; la réhabilitation de fait d'un prestataire sous sanction ; la diffusion d'informations confidentielles, la violation du secret des délibérations, le défaut de publicité, l'entrave à l'accès aux marchés publics, l'annulation d'une procédure d'appel d'offres après ouverture des plis, la mauvaise composition d'une Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (Cojo), l'intrusion dans les travaux de la Cojo ; le défaut d'authentification des pièces, la manipulation des offres ; le refus de mise à disposition du rapport d'analyse.

Par exemple réhabiliter de fait une entreprise placée sous sanction, c'est permettre à cette entreprise qui a été exclue de la passation de marchés publics de participer à un appel d'offres alors qu'elle en est interdite.

S'agissant du respect de la confidentialité, il faut savoir que les délibérations de la Cojo sont secrètes, de sorte que les entreprises doivent éviter de rechercher des informations confidentielles auprès de l'administration. Quant au défaut de publicité, c'est le fait pour une autorité contractante de s'abstenir de publier son avis d'appel à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics.

Enfin, les entraves à l'accès aux marchés publics peuvent

se traduire par la fermeture volontaire des bureaux administratifs ou l'indisponibilité du personnel ayant en charge la vente du dossier d'appel d'offres dans la période indiquée.

Après la publication ou la notification des résultats, il est aussi conseillé de demander systématiquement le rapport d'analyse à l'autorité contractante. Cependant, les frais de reprographie sont à la charge du demandeur.

Etape de l'exécution des marchés

Il faut éviter : l'exécution d'un marché non approuvé, le non-respect des cahiers de charges et la résiliation abusive d'un marché.

Selon l'Anrmp, l'entreprise qui a remporté un marché ne peut commencer l'exécution de ce marché que lorsque l'approbation de ce marché lui a été notifiée.

Quant à la résiliation abusive, elle signifie le non-respect de la procédure de résiliation telle que prévue par la réglementation des marchés publics.

Etape du paiement

Il faut éviter d'une part, l'ordonnancement et le règlement d'une prestation non exécutée et, d'autre part, le règlement du prix du marché à un tiers.

Etape du contrôle

Il est conseillé d'éviter la fausse certification de prestations n'ayant pas été exécutées et le contrôle partiel ou partial des prestations.

Erreurs communes à toutes les étapes

Les erreurs à éviter à toutes les étapes de la procédure de passation sont le fait de prendre une décision manifestement inéquitable ou irrégulière ; d'être en situation de conflit d'intérêts ; de solliciter une rémunération en espèce ou en nature, pour agir ou s'abstenir d'agir, dans le cadre de ses fonctions officielles.

Par ailleurs, pour éviter toute sanction pour corruption, il est conseillé d'éviter d'approcher les autorités contractantes pour monnayer l'acquisition d'un marché. Tout méritant n'a pas besoin de soudoyer un agent public pour remporter un marché, d'où l'importance de la formation des entreprises sur la maîtrise des procédures.

Les sanctions

Les sanctions peuvent être de nature administrative, disciplinaire, pécuniaire et pénale.

Les sanctions administratives sont : le rejet de l'offre, la confiscation des garanties, l'annulation de l'attribution, la résiliation du marché, l'établissement d'une régie, l'exclusion temporaire ou définitive (en cas d'une deuxième récidive) de toute participation aux marchés

publics et aux conventions de délégation de service public.

Les sanctions disciplinaires sont : l'avertissement, le blâme, le déplacement d'office, la radiation du tableau d'avancement, la réduction du traitement dans une proportion maximum de 25% pour une durée de 30 jours, la révocation.

Les sanctions pécuniaires et pénales sont : les amendes, les dommages et intérêts, l'emprisonnement avec sursis ou ferme.

Les autorités chargées de prononcer les sanctions administratives sont : le ministre chargé des marchés publics, les ministres de tutelle des acteurs publics, l'Anrmp, l'autorité contractante, le préfet départemental, le Conseil d'Administration ou le Directeur Général, l'organe exécutif ou délibérant, la Cojo. Quant aux sanctions pénales et pécuniaires, elles relèvent des juridictions ivoiriennes compétentes.

Cependant, après la purge d'un an de sanction (administrative) ou d'au moins la moitié de la peine, il est possible pour les acteurs privés ou publics, de demander leur réhabilitation par écrit, au Ministre chargé des marchés publics.

La gestion du contentieux des marchés publics par l'anrmp

La Cellule Recours et Sanctions (CRS), organe non juridictionnel, est le premier instrument de gestion du contentieux. La Cellule est composée de six membres dont le Président de l'ANRMP qui la préside.

Elle a entre autres missions, de statuer sur les différends ou litiges né entre une autorité contractante et un acteur privé, à l'occasion de la passation de la commande publique dans les conditions prévues par le code des marchés publics et le décret N° 2018358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariat Public-Privé ; de prononcer des décisions d'annulation en cas d'irrégularité ou d'atteinte à la réglementation commises à l'occasion de la passation de la commande publique ; de procéder à des conciliations ; de prononcer des sanctions contre les candidats, soumissionnaires, attributaires de marchés ; saisir toute autorité contractante ; s'autosaisir (Art. 27 de l'Ordonnance N° 2018594 du 27 Juin 2018).

Bilan des décisions et exécutions

Jusqu'en 2016, l'Anrmp avait rendu 138 décisions dont 38 ayant conduit à des annulations de marchés, 11 y a des règlements amiables et 28 entreprises ont été sanctionnées.

La saisine de la Crs de l'Anrmp



Les acteurs du Btp au terme d'une formation assurée par l'Anrmp / Photo DR

Qui peut saisir l'Anrmp ?

En matière de litige ou différend, tout candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire d'un marché public ou d'une convention de délégation de service public, qui s'estime injustement évincé d'une procédure soumise au code des marchés publics.

En matière d'atteinte à la réglementation (cas d'irrégularité, actes de corruption et de pratiques frauduleuses), tout le monde y compris les usagers.

Quand saisir le recours ?

En matière de litige ou différend, deux étapes à franchir :

- le recours gracieux ou hiérarchique, le cas échéant auprès de l'autorité compétente, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée
- la saisine de l'Anrmp, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réponse de l'autorité contractante ou de son silence gardé pendant 5 jours ouvrables.

En matière d'atteinte à la réglementation, l'Anrmp peut être saisie à tout moment.

Comment saisir l'Anrmp ?

En matière de litige ou différend, le demandeur doit déposer au siège de l'Anrmp une requête en quatre exemplaires contenant notamment l'objet de

la réclamation, la mention de la décision attaquée et l'exposé sommaire des moyens de fait et de droit à son appui. Elle doit être également accompagnée des pièces justificatives.

En matière d'atteinte à la réglementation, l'Anrmp peut être saisie par tout moyen laissant trace écrite et par appel gratuit sur le **Numéro vert (800 00 100)**

Instruction des procédures et décisions

L'instruction des procédures par la CRS est sanctionnée par l'établissement d'un rapport. Un expert peut être sollicité.

Lorsqu'il s'agit de délibération en matière de litige ou de différend, la décision doit intervenir dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la déclaration de la recevabilité de la requête.

Pour les délibérations en matière de violation de la réglementation, la décision doit intervenir dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la première réunion de la Cellule.

Dans tous les cas, les décisions rendues par l'Anrmp sont exécutoires et contraignantes. Toutefois, elles peuvent faire l'objet de recours devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

(Source : ANRMP)

Bulletin mensuel d'officialisation des prix en matière des travaux publics et de construction pour la période de janvier à septembre 2018 / n°63

010534800**BIENS INTERMÉDIAIRES****Origine** : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cet indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français est établi en base 100 en 2015. Sa valeur est susceptible d'être rectifiée par l'Insee jusqu'à trois mois après sa première parution. Cet indice de prix de production de l'industrie est mesuré sur le marché français aux prix de marché (hors TVA, y compris impôts sur les produits, hors subventions sur les produits déduites, hors transactions intra-groupe). Cet indice de prix de production base 100 en 2015 peut remplacer l'indice BINT00 en base 100 en 2010.

Date de rattachement : septembre 2017**Coefficient de rattachement** : 1,0278

Source : INSEE

LABEL**PERSONNEL****IHPC** Indice Harmonisé des Prix à la Consommation**AM2** Salaire horaire minimum (Agent de Maîtrise 2)**AM3** Salaire horaire minimum (Agent de Maîtrise 3)**MO1** Salaire horaire moyen (Manœuvre Ordinaire de la 1^{ère} catégorie A et B)**MO3** Salaire horaire moyen (Manœuvre Ordinaire de la 3^{ème} catégorie 1^{er} échelon A et 2^{ème} échelon B)**MO4** Salaire horaire moyen (Ouvrier Spécialisé de la 4^{ème} catégorie 1^{er} échelon A et 2^{ème} échelon B)**HS1** Heures Supplémentaires de la 41^{ème} à la 48^{ème} heure + 15%**HS2** Heures Supplémentaires au-delà de la 48^{ème} heure + 50%**KCS** Coefficient des charges sociales pour le personnel manœuvre et ouvrier**IMPORTATIONS****BINT00¹** Indice d'ensemble des prix de gros (ou Biens Intermédiaires) des produits industriels en France**Im86** Indice des prix de matériel de chantier**Pn4** Coefficient pondérateur de classe du matériel de terrassement**Pn7** Coefficient pondérateur de classe du matériel pour la construction et l'entretien des routes et pistes d'aviation**Pn11** Coefficient pondérateur de classe du matériel ferroviaire**Pn13** Coefficient pondérateur de classe du matériel d'atelier bois**Pn19** Coefficient pondérateur de classe du matériel spécial pour la pose de Canalisations (pipe-lines)**ICHTTS1²** Indice de coût horaire du travail, tous salariés confondus, dans les industries mécaniques et électriques (charges salariales incluses)**BT41** Indice ventilation et conditionnement d'air**BT47** Indice électricité**BT48** Indice ascenseurs**HC** Fonte hématite de moulage classique**ICHT-IME** Indice du coût horaire du travail, tous salariés, dans les industries mécaniques et électriques (Base 100 décembre 2008), remplace l'indice ICHTTS1¹Indice BINT00 remplace B100 supprimé depuis février 2009²Indice supprimé depuis janvier 2009 et remplacé par ICHT-IME

MATÉRIAUX LOCAUX

LIANTS HYDRAULIQUES

| | |
|------------|---|
| CLS | Ciment de production locale Portland Artificiel CPA 350 départ usine en sachet |
| CLV | Ciment de production locale Portland Artificiel CPA 350 départ usine en vrac |
| CMS | Ciment qualité CPJ 425 en sac (en vente en C.I depuis septembre 1995) en sachet |
| CMV | Ciment qualité CPJ 425 en sac (en vente en C.I depuis septembre 1995) en vrac |
| PLI | d'importation, bonne qualité, en sac papier 40 kg prix magasin de vente |

ISOLATION PLAFOND

| | |
|------------|---|
| ESB | Etoupe sisal ou filasse, livré en balles |
| PPL | Polystyrène livré en plaques de 4 cm, densité 20kg/m ³ , en vrac |

MÉTAUX FERREUX

| | |
|------------|---|
| TOR | Fer à béton en acier TOR ou Nersid de diamètre 12 par commande > 3 Tonnes |
| IPN | Poutrelle IPN de 80 à 160 mm en acier prix moyen commande > 3 Tonnes TVA 7,5% incluse |
| COR | Cornière 40 x 40 x 4 mm par commande > 3 Tonnes |
| TOL | Tôle acier doux, lisse de 2 à 5 mm d'épaisseur |

AGRÉGATS ET SABLE

| | |
|------------|---|
| SAB | Sable de lagune propre, départ carrière (décision Commission des prix du 13 avril 2005) |
| GRC | Concassé de granit 15/25, départ carrière |
| AGC | Concassé de granit 5/15, pour travaux de bâtiments et génie civil, départ carrière |

EXPLOSIFS

| | |
|------------|---|
| DYN | Dynamite gomme A, garantie pure sans charge |
|------------|---|

BOIS

| | |
|------------|--|
| BCH | Bois locaux de charpente madrier 8/11, sciage frais, départ scierie, 1er choix |
| BLM | Bois de menuiserie planche de 4 x 8, bois rouge, 1er choix départ scierie, |
| BLC | Bois locaux de coffrage, planche de 4, sciage frais départ scierie |
| CP5 | Contre-plaqué 5 mm, qualité TIF, 1m x 2 m |

CARREAUX

| | |
|------------|--|
| FAI | Carreaux faïence 108 x 108 teinte blanche |
| GE2 | Carreaux grès émaillé 2 x 2 lisse, fabrication locale équivalent Céram Anten |
| GC1 | Carreaux grès cérame 2 x 2 en vrac, épaisseur 4,5 mm qualité 1er choix Villeroy Boch Série 1 |
| GC2 | Carreaux grès cérame 2 x 2 en vrac, épaisseur 4,5 mm qualité 1er choix Villeroy Boch Série 2 |
| G10 | Carreaux grès émaillé, pavé de sol 10 x 20, fabrication locale Céram Anten |
| MOQ | Moquette aiguilletée type Tapisom S 300 de chez SOMER, 2 ml de large |

PLOMBERIE

| | |
|--------------|---|
| TAG | Tube noir soudé par rapprochement 20/27 |
| TPO | Tuyaux polyvinyle pour assainissement section 93,6/100 mm pression 2,5kg/cm ² , longueur 6 m (100 x 3) |
| ROB | Robinetterie, appareillage complet de lavabo, 2 robinets, 1 vidange, 1 siphon qualité courant |
| LAV | Faïence et grès, lavabo, qualité courante percé de 3 tous avec console |
| ZNL | Zinc laminé feuille n°14, poids 11.490 kg |
| TCU | Tube de cuivre diamètre 12/14 |
| TLU | Tuyaux lucoflex 33, 6/40 long 6 m, 10kg/m ² (ou 40 x 3) |
| TFE | Tuyaux fonte express-pression intérieure de servitude 6kg/m ² , diam 100, long 6m |
| PVC | Tuyaux PVC diam 90, long 6 m, Pression 10 bars à 25 degrés, normes ISO à partir de juin 1974 |
| TGS 1 | Tuyaux fonte diamètre 100 standard 2 GS à joint automatique |
| TGS 2 | Tuyaux fonte diamètre 200 standard 2 GS à joint automatique |

ÉLECTRICITÉ

| | |
|------------|---|
| CAL | Câble aluminium HGE 3 x 50 + 50 normes HN 33. S 33 |
| FIL | Fil de cuivre isolé 6mm ² V 500 normes NF 32.201 |
| CCU | Câble de cuivre isolé 4 x 25mm ² -HG 1000 |
| TIS | Tube plastique isorange 9 mm |
| CNU | Câble NU ALMENECE 54 mm ² |

PEINTURE - VITRERIE

| | |
|-------------|--|
| PEH | Peinture (en blanc ou teinte pastel) à huile de lin et au blanc de zinc 20% |
| PEV | Peinture (en blanc ou teinte pastel) à eau copolymère de vinyle ou acétate de polyvinyle, qualité intérieure |
| PEG | Peinture (en blanc ou teinte pastel) oléo glycérophtalique, qualité courante |
| PEP | Peinture (en blanc ou teinte pastel) de ravalement à la ptyolithe |
| PERB | Peinture rétro réfléchissante aux copolymères acryliques modifiés agrée Ponts et Chaussées de teinte blanche |
| PERJ | Peinture rétro réfléchissante aux copolymères acryliques modifiés agrée Ponts et Chaussées de teinte jaune |
| GL8 | Verre à vitre glace polie VV, épaisseur 8 mm, caisse 50 m ² , dimensions 510 x 249 |
| VV3 | Verre à vitre normal, épaisseur 3 mm, en caisse 20 m ² , largeur 0,80 |

SERRURERIE

| | |
|------------|--|
| SER | Serrure à mortaiser «universel», 4 gorges, 2 clés, CSISNFC, coffre laqué au four pêne demi-four laiton (321 Bricard) |
| BEA | Béquille ensemble aérolyt chez Bricard (Réf. 558 020 Bricard) |
| BCS | Béquille double balustre plat à col sterlium poli (Réf. 81 272 Bricard) |
| ADR | Crémone à tringles indépendants ADR, boîte + garniture fonte, bouton sterlium tringles fer 2 m (Réf. 3061 Bricard) |

COUVERTURE

| | |
|------------|---|
| BA6 | Bac autoportant aluminium, largeur utile 0,75m, épaisseur 6/10è |
| BA7 | Bac autoportant aluminium, largeur utile 0,75m, épaisseur 7/10è |

ÉTANCHÉITÉ

| | |
|-------------|--|
| 36-S | Feutre d'étanchéité bitufibre brut 36-S rouleau de 20 m ² , poids 17 kg, (ou CETRAFEX feutre 36 S), prix magasin de vente |
| PA | Pax alumine en rouleau de 10 m ² , poids 3 à 4 kg le m ² , (ou SETRAL 40), prix magasin de vente |
| BE11 | Bitume d'étanchéité mexphalte 110/30 en fûts (ou BITOMIX en sac de 30 kg) |

PRODUITS PÉTROLIERS - BITUME ET CUT-BACK

| | |
|-------------|--|
| GOL | Gas-oil en vrac, qualité ordinaire, prix Abidjan |
| ESS | Essence ordinaire en vrac, prix Abidjan |
| DD | Diesel distillate en vrac, prix départ Vridi Abidjan |
| CB1 | Cut-back 0/1 en vrac, prix dépôt (prix sous-douane) |
| BE60 | Bitume de pénétration 60/70 en vrac, prix dépôt Vridi Abidjan (prix sous-douane) |

PRODUITS CHIMIQUES

| | |
|------------|---|
| CV1 | Chaux vive importation, bonne qualité emballage perdu, prix magasin fût 50 kg |
| FDC | Fleur de chaux entilée au tamis AFNOR 20 tel que le refus ne dépasse pas 2% de teneur de Ca(OH) ₂ de 94% avec tolérance de + ou - 1% |
| SUL | Sulfate d'alumine, qualité noisette titrant 17, 18% d'alumine |

CALCUL DES INDICES

| LABEL INDICES DU PERSONNEL | Janv 18 | Fev 18 | Mar 18 | Avril 18 | Mai 18 | Juin 18 | Juil 18 | Aou 18 | Sept 18 |
|----------------------------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| IHPC | 114,9 | 114,7 | 115,4 | 115,7 | 114,9 | 115,8 | | | |
| AM2 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 | 746,65 |
| AM3 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 | 876,36 |
| MO1 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 | 386,73 |
| MO3 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 | 410,20 |
| MO4 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 | 435,27 |
| HS1 | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% |
| HS2 | 50% | 50% | 50% | 50% | 50% | 50% | 50% | 50% | 50% |
| KCS | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 | 102,302 |

| LABEL INDICES D'IMPORTATIONS | Janv 18 | Fev 18 | Mar 18 | Avril 18 | Mai 18 | Juin 18 | Juil 18 | Aou 18 | Sept 18 |
|------------------------------|--|--------|--------|----------|--------|---------|---------|--------|---------|
| BINT00 | Année de base : 2015 Date raccordement : septembre 2017 – coef : 1,0278 | 101,7 | 102,1 | 102,3 | 102,5 | 103,1 | 103,4 | | |
| Im86 | Base 100 en 2010 | 1,1456 | 1,1483 | 1,151 | 1,1405 | 1,1482 | 1,1482 | | |
| Pn4 | | | | | | | | | |
| Pn7 | | | | | | | | | |
| Pn11 | | | | | | | | | |
| Pn13 | | | | | | | | | |
| Pn19 | | | | | | | | | |
| ICHT-IME | base 100 en décembre 2008 | 120,2 | | | | | | | |
| BT41 | base 100 en 2010 | 109,5 | 109,5 | 109,7 | 110,3 | 110,4 | 110,6 | | |
| BT47 | | 107,6 | 107,5 | 108 | 108,1 | 107,9 | 108,3 | | |
| BT48 | | 109,1 | 109,2 | 109,5 | 109,4 | 109,9 | 110 | | |
| HC | base 100 en janvier 1990 | | | | | | | | |

N.B. : les valeurs en gras et en italique sont des valeurs provisoires

**CALCUL DES INDICES DE PRIX HTVA
(DROITS DE DOUANES INCLUS)**

MATÉRIAUX LOCAUX

| LABEL | U | Valeur de référence Indice 1000 | Janv 18 | Fev 18 | Mar 18 | Avril 18 | Mai 18 | Juin 18 | Juil 18 | Aou 18 | Sept 18 |
|--------------------------|----|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CLS | T | 5 510 | 14 030 | 14 030 | 13 598 | 13 598 | 13 598 | 13 598 | 14 922 | 14 922 | 14 922 |
| CLV | T | 5 184 | 14 516 | 14 516 | 14 275 | 14 178 | 14 178 | 14 178 | 15 730 | 15 730 | 15 730 |
| CMS | T | 5 256 | 13 354 | 13 354 | 13 101 | 13 386 | 13 386 | 13 386 | 14 916 | 14 916 | 14 916 |
| CMV | T | 5 040 | 13 412 | 13 412 | 13 164 | 13 421 | 13 421 | 13 421 | 14 910 | 14 910 | 14 910 |
| PLI | T | 18 655 | 9 086 |
| Isolation plafond | | | | | | | | | | | |
| ESB | kg | 192 | 8 385 |
| PPL | m³ | 17 251 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 | 1 384 |
| Métaux ferreux | | | | | | | | | | | |
| TOR | kg | 33,62 | | | | | | | | | |
| IPN | kg | 44,61 | 12 486 |
| COR | kg | 35,26 | 13 982 |
| TOL | kg | 38,79 | 13 973 |
| Agrégats et sable | | | | | | | | | | | |
| SAB | m³ | 615 | | | | | | | | | |
| GRC | T | 806 | | | | | | | | | |
| AGC | T | 1 198 | | | | | | | | | |
| Explosifs | | | | | | | | | | | |
| DYN | kg | 410 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 | 11 020 |
| Bois | | | | | | | | | | | |
| BCH | m³ | 12 300 | 4 426 |
| BLM | m³ | 13 669 | 4 565 |
| BLC | m³ | 7 954 | 2 514 |
| CP5 | m² | 254 | 9 449 |

N.B. : les valeurs en gras et en italique sont des valeurs provisoires

**CALCUL DES INDICES DE PRIX HTVA
(DROITS DE DOUANES INCLUS)**

| LABEL | U | Valeur de référence Indice 1000 | Janv 18 | Fev 18 | Mar 18 | Avril 18 | Mai 18 | Juin 18 | Juil 18 | Aou 18 | Sept 18 |
|--------------------|----|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Carreaux | | | | | | | | | | | |
| FAI | m² | 131 | | | | | | | | | |
| GE2 | m² | 537 | 5 866 |
| GC1 | kg | 4 444 | 18 902 |
| GC2 | kg | 6 561 | 11 129 |
| Plomberie | | | | | | | | | | | |
| TAG | ml | 675 | 11 336 |
| TPO | ml | 179 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 | 5 251 |
| ROB | u | 471 | 13 187 |
| LAV | u | 13 100 | 6 938 |
| ZNL | u | 2 311 | | | | | | | | | |
| TCU | kg | 13 669 | | | | | | | | | |
| TLU | ml | 7 954 | 7 542 |
| PVC | ml | 254 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 | 7 558 |
| TGS 1 | ml | 13 100 | 1 779 |
| TGS 2 | ml | 2 311 | 20 424 |
| Electricité | | | | | | | | | | | |
| CAL | ml | 623 | 12 783 |
| FIL | ml | 52,64 | 8 868 |
| CCU | ml | 970 | 10 603 |
| TIS | ml | 14 | 14 071 |
| CNU | kg | 407 | 2 600 |
| Peinture | | | | | | | | | | | |
| PEH | kg | 101 | | | | | | | | | |
| PEV | kg | 86 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 | 47 543 |
| PEG | kg | 216 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 | 23 977 |
| PEP | kg | 283 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 | 18 198 |
| PERb | kg | 105,60 | | | | | | | | | |
| PERj | kg | 105,60 | | | | | | | | | |

N.B. : les valeurs en gras et en italique sont des valeurs provisoires

**CALCUL DES INDICES DE PRIX HTVA
(DROITS DE DOUANES INCLUS)**

| LABEL | U | Valeur de référence Indice 1000 | Janv 18 | Fev 18 | Mar 18 | Avril 18 | Mai 18 | Juin 18 | Juil 18 | Aou 18 | Sept 18 |
|--|----|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Vitrierie | | | | | | | | | | | |
| GL8 | m² | 3 362 | 6 302 |
| VV3 | m² | 525 | 20 179 | 20 179 | 20 938 |
| Serrurerie | | | | | | | | | | | |
| SER | u | 889 | 15 385 |
| BEA | u | 747 | 16 683 |
| BCS | u | 94 | 35 160 |
| ADR | u | 434 | 10 016 |
| Couverture | | | | | | | | | | | |
| BA6 | ml | 368 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 | 15 149 |
| BA7 | ml | 438 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 | 13 813 |
| Etanchéité | | | | | | | | | | | |
| 36-S | m² | 134 | 7 883 |
| PA | m² | 369 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 | 8 266 |
| BE11 | T | 178 249 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 | 3 566 |
| Produits pétroliers –Bitume et Cut-back | | | | | | | | | | | |
| GOL | hl | 2 359 | 25 223 | 25 223 | 25 223 | 25 435 | 25 858 | 25 858 | 25 858 | 25 858 | 25 858 |
| CB1 | T | 14 851 | 24 180 | Non reçu | Non reçu | 22 556 | 23 040 | 25 549 | 25 629 | Non reçu | 25 629 |
| BE60 | T | 14 887 | 20 404 | Non reçu | Non reçu | 19 947 | 20 871 | 23 473 | 23 473 | Non reçu | 23 473 |
| Produits chimiques | | | | | | | | | | | |
| CV1 | kg | 17,63 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 | 10 493 |
| FDC | T | 10 516 | 21 531 | 22 170 | 21 688 | 21 570 | 21 443 | 21 715 | 21 432 | 21 452 | 21 439 |
| SUL | T | 36 324 | 6 836 | 6 870 | 6 561 | 6 754 | 6 883 | 6 876 | 7 106 | 6 801 | 7 025 |

N.B. : les valeurs en gras et en italique sont des valeurs provisoires

Source : GIBTP



LA MAISON GANAMET
CE QUI RESTE DE SES
ANNÉES DE GLOIRE

Selon la littérature, la Maison Ganamet a été construite en 1920, donc en période coloniale. Bâtie dans la zone commerciale du Grand-Bassam colonial, à la lisière de ce qui était, à l'époque, le « village N'zima », elle reste, près de 100 ans après, debout et figée au même endroit, comme pour témoigner de ce glorieux passé architectural de la Côte d'Ivoire. Reportage.

Par Assane NIADA



bélière. L'attention est également attirée par une grande porte à l'extrémité en forme de **dôme**, qui subdivise le premier étage en deux parties égales, dont chacune comporte une porte et une fenêtre.

Depuis la façade on peut également voir les six fenêtres du deuxième niveau de l'étage, visiblement moins élevé que le premier étage. Et aussi le toit mansardé, avec ses parois inclinées à chaque extrémité de l'immeuble. Ce qui frappe également, c'est le souci d'harmoniser les proportions qui a guidé ceux qui ont construit l'édifice: les colonnes bordant la porte d'entrée principale ont la même taille, la même forme. Celles placées de part et d'autre du portique ont également la même taille et le même motif. Les six pilastres ioniques du premier étage ont la même taille, la même forme et sont situés à équidistance l'un de l'autre.

Une fois au rez-de-chaussée du bâtiment, on s'aperçoit que ce vaste espace est divisé en deux parts égales, dans le sens de la longueur, par quatre grosses colonnes ioniques, de forme identique. Et à la couleur de plâtre. Cent ans après, ces colonnes semblent n'avoir rien perdu de leur résistance.

Ce mercredi 20 mars, le sol de ce rez-de-chaussée garde encore sa consistance et son homogénéité. Deux jeunes gens sont assis sur l'un des deux étals posés à même le sol. Dans un coin, trône un dispositif semblable à celui traditionnellement utilisé par les tisserands. Dans le mur arrière, se trouve une porte qui donne sur l'arrière-cour, laquelle est aujourd'hui habitée. Il y a près de 100 ans, cet espace, silencieux à notre passage, grouillait de monde. La littérature rapporte, en effet, que ce rez-de-chaussée abritait des commerces (boutiques et entrepôts). Ce que confirme le gestionnaire de patrimoine, Lassina Traoré, sous-directeur de la Maison du patrimoine, en charge des sites de Grand-Bassam, classés Patrimoine mondial par l'Unesco.

Selon lui, la Maison Ganamet a été construite en 1920, dans la zone commerciale du Bassam colonial, par un ressortissant ghanéen, lequel l'aurait, par la suite, cédée à un Libano-Syrien. Le rez-de-chaussée était réservé à l'activité commerciale et le premier et le second étage à l'habitation. Le bâtiment borde la Rue Berlin, qui séparait le « village N'zima » (le territoire indigène), de l'espace du colon, lequel comprenait les parties résidentielle, administrative et commerciale. La zone commerciale s'étendait de la Rue du Général Magin à la Rue Berlin, qui passe devant le mur à l'extrême droite de

Quand nous pointons devant ce qui reste de la Maison Ganamet, le mercredi 20 mars 2019, à 11h30, elle arbore une stature imposante. Le gros œuvre reste debout comme pour s'enorgueillir d'avoir survécu à l'usure du temps. Près de 100 ans après, la façade a pris des rides : elle est tapissée, par endroits, de racines aériennes, provenant de deux arbustes aux feuillages surplombant le toit de l'édifice. La façade laisse également voir des ouvertures béantes dans le mur : elles y ont été faites après que les portes et fenêtres ont été arrachées. Cinq grandes portes de dimension identique et une autre de dimension réduite permettent d'accéder au rez-de-chaussée de cet immeuble de deux étages. Ces portes, rapporte-t-on, étaient faites en bois de chêne.

Un visage à l'aspect néo-classique

La façade se distingue aussi par son architecture néo-classique, caractérisée par un décor fait de fronton muni d'un portique, de colonnes et pilastres ioniques. L'entrée principale est, en effet, bordée de deux colonnes, coiffées d'une sorte de **dôme** ajouré, lui donnant une forme de portique. De part et d'autre de ces colonnes, deux autres colonnes striées sont adossées au mur. Les autres portes sont coiffées, elles aussi, de **dômes** ajourés. Le mur extérieur du premier étage laisse voir six pilastres ioniques, qui sont des colonnes striées, incrustées dans le mur et dont l'extrémité a la forme d'une corne de

la Maison Ganamet. Toujours au dire de ce fonctionnaire de la Maison du Patrimoine, l'architecture de l'édifice est héritée de la troisième phase des constructions à Grand-Bassam (1910-1950), correspondant à « l'âge du béton armé ».

Les colonnes de la façade, tout comme celles du rez-de-chaussée, de même que la dalle et le mur, tout respire, en effet, le béton armé. C'est ce que nous constatons au premier étage, auquel nous accédons par l'escalier flanqué à la façade gauche de l'immeuble. Encore praticable, cet escalier débouche sur le premier étage.

Les secrets de l'intérieur du « bâtiment exceptionnel »

Ici, le visiteur est accueilli par un silence glacial, comme si le bâtiment entend garder secrètes les scènes qui

permet de passer d'une chambre à l'autre.

On voit affleurer du mur des chambres et de la dalle lézardés par endroits, l'acier incrusté dans le béton et du géo-béton revêtu de ciment. Le même acier est visible sur le flanc brisé de l'escalier qui mène du premier étage au second et celui qui conduit au rez-de-chaussée. C'est sans doute là ce qui explique, en partie, que l'édifice ait traversé le siècle dernier. L'intérieur du premier étage a globalement conservé sa forme originelle, malgré l'usure du temps. Cependant, le mur à l'intérieur des chambres est balaféré par la moisissure à l'aspect verdâtre.

Par endroits, le mur est tapissé de racines aériennes s'infiltrant par une fenêtre qui donne sur l'ex-boulevard Louis Alphonse Bonhoure (celui qui passe devant la Maison Ganamet), aujourd'hui rebaptisé boulevard

ciel et orangé.

A gauche de la coursive qui relie les deux compartiments du premier étage, se trouvent les toilettes : quatre au total. Elles sont, naturellement, hors d'usage. L'escalier menant au second étage étant impraticable, impossible d'y accéder. En levant cependant la tête, on voit que cette partie de l'immeuble compte six fenêtres avant et arrière et deux de chaque côté. Ces nombreuses fenêtres et autant de claustras visaient sans doute à aérer et éclairer le bâtiment. L'autre curiosité de la Maison Ganamet, ce sont ses arabesques qui tapissent le mur ceinturant le deuxième étage.

Toutes ces richesses architecturales nous ont laissé le sentiment que cette demeure devait être prestigieuse durant toute sa durée de vie et son propriétaire être un riche citoyen du Bassam colonial.



ont rythmé son quotidien à l'époque coloniale. Ce premier niveau est subdivisé en deux compartiments, séparés par un hall auquel on accède en longeant une coursive. Chaque compartiment comprend quatre chambres de même dimension. Soit deux rangées de deux chambres : une rangée à droite et une autre à gauche. En tout, huit chambres au premier étage. Chaque rangée est séparée par un couloir. Une porte

Allassane Ouattara, du nom du Président de la République. Il est également parsemé de graffitis. Au toucher, il semble pourtant avoir conservé sa solidité. Au sol, traînent des tessons de bouteille, quelques canettes de boisson vides, une natte en charpie et des emballages de préservatif. Mais point d'odeurs fétides qui vous prend à la gorge. En dépit de l'usure du temps, le mur a conservé, par endroits, ses trois couleurs **dominantes beige, bleu**

C'est sûrement ce qui lui vaut d'être classé « *bâtiment exceptionnel* » par l'Unesco. De fait, souligne, Lassina Traoré de la Maison du Patrimoine, « *la Maison Ganamet fait partie de la gamme des six bâtiments extrêmement importants qualifiés d'exceptionnels* ». Et de préciser qu'un bâtiment peut être jugé exceptionnel soit pour son esthétique architecturale, soit pour le rôle majeur qu'il a joué dans l'histoire.

Un patrimoine mondial à l'abandon ?

La maison Ganamet fait partie des six bâtiments qualifiés d'exceptionnels, qui sont situés sur le site de la ville balnéaire de Grand-Bassam, classé patrimoine mondial de l'Unesco, depuis le 29 juin 2012. Pourtant, ce « bâtiment exceptionnel » semble être à l'abandon. Rien, en effet, en empêche l'accès à tout venant, de sorte que n'importe qui peut y entrer et faire ce qu'il veut. Aucune barrière, aucune clôture, aucun écriteau ne renseigne non plus sur le nom et le passé du bâtiment, encore moins sur son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Interrogé sur cet état de fait, Lassina Traoré, sous-directeur de la Maison du Patrimoine et chef du Bureau Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel de la ville historique de Grand-Bassam, s'en explique. Selon lui, il y a deux ans, les responsables de la Maison du Patrimoine avaient décidé d'entourer le bâtiment d'un bandeau rouge-blanc, pour alerter les riverains et les populations en général sur le fait qu'il représentait un danger, en raison de son état de dégradation. Bien avant, renchérit-il, un courrier a été adressé à la royauté N'zima pour l'informer de la mesure. Les occupants du site, au nombre desquels des tisserands, avaient été priés d'évacuer les lieux. « On a été surpris de constater que le bandeau a été arraché le lendemain », déplore-t-il.

Par ailleurs, l'édifice est dans un tel état de délabrement qu'on pourrait penser qu'il n'a guère bénéficié d'un toilettage visant à lui redonner une seconde vie. C'est du moins ce qu'admet, en des termes à peine voilés, le sous-directeur de la Maison du Patrimoine. « On ne peut pas dire que quelque chose a été fait à ce jour pour la réhabilitation de la Maison Ganamet », concède-t-il. Non sans ajouter que l'État, à travers le ministère de la Culture et de la

Francophonie, songe à remettre à flot ce bâtiment et cela dans le cadre d'une étude globale visant à réhabiliter et restaurer l'ensemble des sites de la Ville historique de Grand-Bassam, classés Patrimoine mondial de l'Unesco. Mais, quand on lui demande, quand va débiter la mise en œuvre de cette étude, ce gestionnaire de patrimoine a plutôt une réponse peu rassurante : « ça ne devrait pas tarder ». Et d'ajouter : « Si une opération de réhabilitation devrait être lancée, elle commencerait par les bâtiments exceptionnels au nombre desquels la Maison Ganamet ».

Au dire de ce cadre de la Maison du Patrimoine de Grand-Bassam, la réhabilitation ou restauration des sites classés Patrimoine mondial ne relève pas de l'Unesco : « La conservation d'un site classé Patrimoine mondial de l'Unesco incombe en premier lieu à l'État dans lequel se trouve ce site. Dans le cas d'espèce, c'est l'État ivoirien qui a sollicité de l'Unesco que soit inscrit au patrimoine mondial, le territoire dénommé Ville historique de Grand-Bassam et la zone de protection ou zone tampon environnante. C'est donc à l'État de Côte d'Ivoire qu'incombe prioritairement la réhabilitation ou la restauration de ce bien ». Toutefois, nuance-t-il, l'Unesco peut faire bénéficier la Côte d'Ivoire de son expertise en matière de gestion de patrimoine ou l'aider à obtenir des financements pour des projets en lien avec le site classé Patrimoine mondial.

A cela s'ajoute la protection dont bénéficie ce site grâce à la convention de 1972 de l'Unesco sur le Patrimoine mondial. C'est au nom de ce texte que peut être poursuivie toute personne qui se rendra coupable de dégradation de ce patrimoine de l'humanité, situé à Grand-Bassam.

Assane NIADA

Les grandes phases de l'architecture de l'ère coloniale

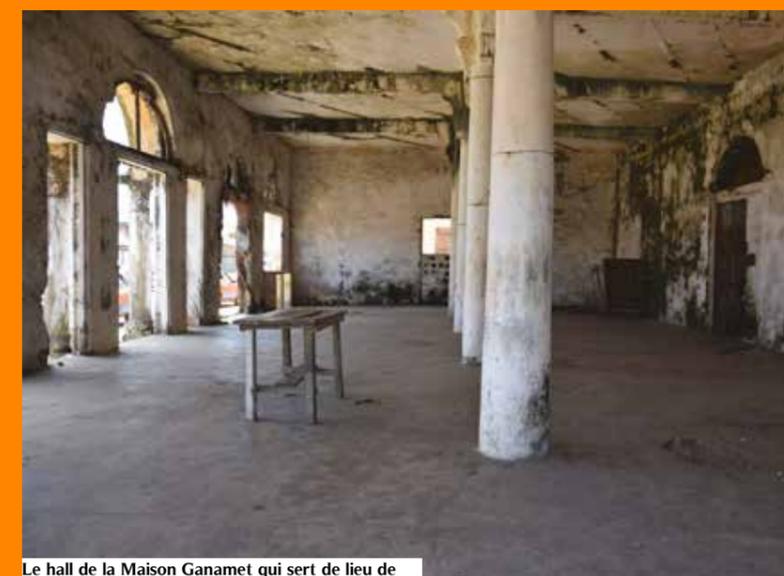
À la naissance de l'État de Côte d'Ivoire, le 10 mars 1893, le secteur du bâtiment est passé par plusieurs phases. C'est du moins ce que rapporte l'encyclopédie intitulée : « L'Architecture coloniale en Côte d'Ivoire/ Inventaire des sites et monuments de Côte d'Ivoire, volume 1 », publiée par le ministère des Affaires culturelles d'alors, dirigé par l'écrivain Bernard Binlin Dadié, aujourd'hui décédé.

On y apprend que les premiers bâtiments étaient des « maisons préfabriquées », réalisées en métropole et montées sur place. Ces bâtiments devaient servir à installer rapidement les premières administrations de la capitale. C'était « l'âge du fer ». Puis, entre 1905 et 1950, on est passé à « l'âge du béton armé ». « Presque tous les matériaux constitutifs des constructions de l'administration venaient par bateau : tôles, briques, chaux, ciment en barils, tuiles mécaniques, carrelages. Même la peinture (blanc de zinc)... », mentionne le document.

Les bâtiments de cette époque respectaient certains canons architecturaux pour qu'ils assurent un certain confort, notamment à travers une bonne ventilation : le rez-de-chaussée était surélevé pour éviter les remontées d'humidité et favoriser la circulation d'air frais en dessous de la maison ; portes et fenêtres étaient munies de persiennes ou des claustras en ciment pour laisser passer l'air et la lumière. Autre caractéristique : la hauteur sous plafond était souvent élevée et de petits orifices étaient faits en haut des murs pour laisser échapper l'air chaud.

L'architecture de ces bâtiments se caractérisait également par des ornements empruntés au style gothique : colonnes, pilastres. Des bâtiments servant de commerce, eux, étaient composés d'un rez-de-chaussée pour les boutiques et entrepôts et l'étage pour l'habitation et quelquefois les bureaux. C'est à cette phase de l'urbanisation de la Côte d'Ivoire qu'a été construite la Maison Ganamet, dont l'architecture répond globalement aux canons esthétiques de l'époque.

A. NIADA



Le hall de la Maison Ganamet qui sert de lieu de repos à des Bassamois vivant à proximité.

DÉVELOPPEMENT DES ROUTES ET TRANSPORT ROUTIER EN CÔTE D'IVOIRE

De nouvelles perspectives pour le renforcement des capacités des acteurs

Par Narcisse Angan



Les membres du CNCI-Route autour du ministre Amedé Koffi Kouakou après la mise en place de l'association en 2017. Photo DR

Les activités du Comité National Côte d'Ivoire-Route (Cnci-Route) ont été lancées au cours d'une Assemblée générale extraordinaire, le 26 février 2019, à l'hôtel Palm Club d'Abidjan-Cocody, par le directeur de cabinet adjoint, Fabrice Coulibaly, représentant le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, le Docteur Amedé Koffi Kouakou.

Le représentant de la tutelle a lancé un appel aux membres du Cnci-Route pour l'élaboration et la mise

en oeuvre d'« un plan d'action pertinent » pouvant permettre le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur. Puis, de mobiliser les meilleurs experts nationaux et internationaux afin d'aider à adresser tous les problèmes relevés par le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (Gibtp).

Le directeur de cabinet adjoint a, en outre, souligné l'utilité du Cnci-Route au regard des nombreux défis dans le secteur de la route et du transport routier. Indiquant que l'association professionnelle « pourra contribuer à l'amélioration de la qualité des

infrastructures routières, de même que la sécurité sur les routes ». Coulibaly Fabrice a donc invité tous les acteurs du secteur à accompagner le Cnci-Route, non sans lui assurer le soutien et l'appui du ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier.

Mis en place le 17 mai 2018 à Abidjan, le Cnci-Route est présidé par le Docteur Paulin Kouassi, conseiller technique du Directeur Général du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux publics (Lbtp). Au terme de l'Assemblée Générale, il a présenté son bureau (Voir tableau page suivante).

Les difficultés relevées par le Gibtp

Au nom du président du Gibtp, Philippe Eponon, parrain de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le directeur exécutif, Auguste Yepié, a énuméré quelques préoccupations techniques de la corporation. Il s'agit, entre autres, « de la question de la mise en œuvre des sols traités au ciment avec des fissures qui peuvent remonter jusqu'au revêtement ; la question de la lithostatilisation présentée comme une alternative pour l'amélioration des matériaux de chaussées. De même, la problématique du recyclage des chaussées avec du ciment et/ou des émulsions de bitume pour laquelle les critères de contrôle sont à définir. La question du dimensionnement des chaussées, ainsi que celle de la disponibilité des matériaux issus de concassage comme les graves non traitées respectant les exigences de dureté (essai Los Angeles). Et enfin, la question de la disponibilité des sables argileux respectant les critères traditionnellement exigés ».

Le représentant du président du Gibtp a également salué la création du Cnci-Route. Qui, a-t-il dit, « est une initiative qui contribuera à une meilleure diffusion des connaissances et innovations dans les secteurs des routes et du transport routier en Côte d'Ivoire ».

La mission du Comité national

Pour sa part, le Docteur Paulin Kouassi a indiqué que la vision du Cnci-Route sera de « tenir un rôle de tout premier plan pour l'échange de connaissances sur les politiques et les pratiques dans un contexte de transport intégré et durable en Côte d'Ivoire ».

S'agissant de la mission du Comité, son président a précisé qu'il est au service de tous ses membres en constituant un forum national et international de pointe pour l'analyse et la discussion de toute la gamme des questions relatives à la route et au transport routier. En identifiant, développant et diffusant les meilleures pratiques, ainsi qu'en donnant un meilleur accès aux

informations nationales et internationales. Cela passe aussi par la prise en considération, dans le cadre de ses activités, des besoins des pays en développement et en transition, à travers ceux des collectivités locales et déconcentrées. Et enfin, en développant et promouvant des outils efficaces d'aide à la décision en matière de routes et de transport routier.

Quant au Directeur Général des infrastructures routières, Germain Yao Kouakou, par ailleurs premier délégué de l'Aipcr/Agepar, il a noté que cette organisation pourra « favoriser, voire booster les progrès et l'innovation dans la construction, l'aménagement, l'entretien, la circulation, l'exploitation de la route, la sécurité routière. En plus de contribuer efficacement au développement des échanges nationaux et internationaux dans le domaine des infrastructures et des transports routiers ».

Se félicitant de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a souhaité vivement qu'elle permette au Cnci-route de mieux orienter et coordonner les efforts des acteurs ivoiriens intervenants au quotidien dans les domaines de la route et du transport routier.

Les cinq périodes de l'histoire des routes en Côte d'Ivoire

Au cours de cette Assemblée Générale Extraordinaire, deux experts des Ponts et Chaussées, à savoir Jean-François Corté et le Docteur Menin Messou se sont livrés à un « grand oral » sur les thèmes respectifs : « *Comités nationaux de l'Aipcr, quelles opportunités ?* » et « *Routes en Côte d'Ivoire* ». Le premier conférencier s'est appesanti sur l'explication du rôle de l'Aipcr comme étant un outil efficace d'aide et de plaidoyer pour l'amélioration des routes et le développement du transport routier. Ajoutant que cela est désormais attendu du Cnci-Route après le démarrage de ses activités. Notamment, un plan d'action lui permettant de satisfaire les attentes de ses membres et l'intérêt d'accueillir un jour le congrès mondial.

Quant au Docteur Menin Messou, premier Docteur-Ingénieur des Ponts et Chaussées de Côte d'Ivoire, il a présenté les cinq grandes périodes caractéristiques de l'histoire des routes ivoiriennes. Ce sont : « 1893-1945 : l'ère des pistes et des pistes routières ; 1945-1960 : l'ère des routes économiques ; 1960 - 1971 : l'ère de la construction du réseau routier ; 1971-2000 : l'ère des routes modernes ; 2000 - 2018 : la période de l'internationalisation ». Il a achevé sa communication par cette mise en garde : « aucune route ne vit sans un entretien continu ».

Réflexions sur le dimensionnement des chaussées

Bien avant la tenue de cette l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Association internationale permanente des congrès de la route (Aipcr) et l'Association des gestionnaires et partenaires africains de la route (Agepar), réunies au sein d'un groupe de travail, ont eu une rencontre le 25 février 2019 à Abidjan-Plateau. L'objectif a été de mener des réflexions pour l'élaboration d'un document méthodologique sur la production de catalogues et guides de dimensionnement des chaussées dans les pays francophones d'Afrique Sub-saharienne. Selon l'expert Jean-François Corté, principal animateur de cette rencontre, la réflexion sur le dimensionnement des chaussées est motivée par le fait que les conditions actuelles du trafic routier sont très différentes de celles pouvant être observées il y a une trentaine d'années.

« L'augmentation considérable du trafic des poids lourds participe à la détérioration des chaussées. Il incombe de définir de nouvelles règles de dimensionnement qui soient en adéquation avec la croissance du trafic », a-t-il recommandé. Puis d'ajouter : « Il y a lieu de faire évoluer les documents existants vu l'accroissement du trafic, le développement de l'approche performantielle pour la caractérisation des matériaux et également, pour prendre en compte d'autres matériaux qui peuvent être utilisés dans la conception des routes, en fonction de la région géotechnique ». Des délégations venues de la France, du Bénin, du Sénégal, du Mali ont pris part à cette rencontre aux côtés de celles de la Côte d'Ivoire.

N. Angan



ROUTE ADZOPÉ YAKASSÉ-ATTOBROU

BUREAU DU CNCI-ROUTE

| Fonction | Nom et Prénoms | Employeur/entreprise |
|----------------------------|------------------------------|--|
| Président | KOUASSI Paulin Maxime Yao | Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) |
| Vice-président | TOURE Moustapha Almami | Arc-ingénierie |
| Secrétaire général | TRAORE Brahim | Agence de gestion des Routes (Ageroute) |
| Secrétaire général adjoint | OUATTARA Aboubacar Bamassa | Direction Générale des Infrastructures Routières (DGIR) |
| Trésorier | KOMENAN Yao William Kouassi | Fonds d'Entretien Routier (FER) |
| Commissaire aux comptes | YEPIE Angla Auguste | Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP) |
| Commissaire aux comptes | BOHI Zondjé Poanguy Bernadin | Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) |



LA ROUTE AFRICAINE



CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE ROUTES, VOIRIES, PISTE EN TERRE ET OUVRAGE D'ART



CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET CONSTRUCTION DE CHÂTEAUX D'EAU

AMÉNAGEMENT ET VIABILISATION DE TERRAINS URBAINS

Capital social : SA au capital de 1 000 000 000 Fcfa
 2 Plateaux 9^{ème} tranche voie de la Djibi, Immeuble CGK 1er étage
 Tél : (+225) 22.50.09.09 - 22.50.09.08
 28 BP 1275 Abidjan 28
 Email : larouteafricaine@larouteafricaine.com

www.larouteafricaine.com

Un acteur essentiel dans le secteur du BTP

Les membres du GIBTP



Cocody Riviera Attoban, Cité
BAD - LOT 1606, Bonoumin
Tel : +225 22 43 77 91 • Fax: 22
43 77 95 • 01 BP 464 Abidjan 01 •
email : gibtp@gibtp.org

